

Les collectivités territoriales, actrices de l'éducation populaire

*Conférence
de consensus,
Paris, 2006*

coordonné par
Nathalie Boucher-Petrovic

Institut national de la jeunesse
et de l'éducation populaire
11, rue Paul Leplat
78160 Marly-le-Roi
Site Internet : www.injep.fr

	AVANT-PROPOS	3
PRÉAMBULE	QUAND LA VILLE S'EMPARÉ DE L'ÉDUCATION POPULAIRE	5
	UNE ACTUALITÉ RENOUVELÉE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE	9
QUESTIONS/RÉFLEXIONS	■ L'éducation populaire à Paris, par Clémentine Autain	9
	■ Histoire et actualité de l'éducation populaire	14
	■ L'éducation populaire face au politique	22
PRATIQUES/ANALYSES	COMMENT METTRE EN ŒUVRE AUJOURD'HUI DES DÉMARCHES D'ÉDUCATION POPULAIRE ?	31
	■ Sens et actualité de l'éducation populaire : qu'en disent les acteurs et les praticiens ?	31
	■ Entre projet et pratique : quelle complémentarité ?	37
	■ Interroger le rôle des lieux : équipements, accès, espace public	44
	■ Pratiques et « publics » d'éducation populaire : quelle modernité ?	50
	■ Collectivités et acteurs de terrain : quel partenariat ?	64
PISTES	L'AVIS DU JURY	77
RESSOURCES	■ Ouvrages	83
	■ Revues	83
	■ Sites Internet	83

Avant-propos

Les 11 et 12 mai 2006, la mairie de Paris organisait la conférence de consensus « Quelle place pour l'éducation populaire aujourd'hui à Paris ? ». L'INJEP était partie prenante de cette initiative – Jean-Claude Richez, responsable de l'Unité de la recherche, des études et de la formation (UREF) y a été auditionné. Un certain nombre de réseaux d'éducation populaire y ont été naturellement associés. La publication du présent « Cahier de l'action », réalisé à partir de ces rencontres et coordonné par Nathalie Boucher-Petrovic, relaie cette initiative : il ne s'agit pas d'actes à proprement parler, mais d'une présentation réorganisée des propos des participants dont nous avons gardé la spontanéité orale.

Pourquoi ce choix de publication ?

D'abord parce qu'il semblerait qu'il y ait une nouvelle actualité de l'éducation populaire – maints signes en témoignent –, qui la font sortir des discours obligés, des appropriations légitimantes où elle a souvent été cantonnée. L'intérêt de cette conférence est qu'elle a mis à nu les lignes de tension, les lignes de fractures, oserons-nous dire les archaïsmes et la modernité, qui la traversent. Ce volume vise à sa suite à poursuivre le débat qui s'y est engagé. Il importe, pour l'éducation populaire, de sortir du retour obsessionnel sur l'histoire – voire l'archéologie – comme origine et fin de la réflexion, pour l'aborder de manière plus prospective.

Le second intérêt pour nous est le recours à la démarche de conférence de consensus, innovante à l'aune de l'hexagone. Pratiquée depuis déjà un certain temps outre-Atlantique et dans certains pays d'Europe du Nord, à l'origine utilisée surtout pour débattre de questions scientifiques, élargie ensuite aux questions de société notamment autour de l'écologie, elle est encore peu connue en France. Elle porte en elle des potentialités de renouvellement du débat participatif. De surcroît dans un temps de réinterrogation des fondements de la démocratie, elle a, entre autres, le mérite de produire de l'intelligence collective en sollicitant les expertises scientifiques autant que les expertises d'usage, la confrontation des discours et des pratiques, des valeurs et de leur déclinaison.

Ces deux journées de rencontre et le texte qui nous est ici présenté témoignent des recompositions à l'œuvre dans le champ de la jeunesse comme dans celui de l'éducation : la montée en force des collectivités territoriales, qui souvent, sans en avoir le monopole, sont de véritables forces d'innovation. De ces évolutions, la prise en compte par une Ville, et non des moindres, de la question de l'éducation populaire – qui ne saurait se réduire à une question de jeunesse et qui ne prend son sens que dans l'intergénérationnalité, comme il l'est rappelé par plusieurs contributeurs – est un signe. Y aurait-il là un des vecteurs de cette transversalité à laquelle chacun aspire sans qu'elle s'incarne réellement dans la vie des administrations, quel que soit d'ailleurs leur niveau de territorialité ?

Enfin, la question de la confrontation aux pratiques a été permanente tout au long de cette conférence, ainsi que la préoccupation de l'animation. On sait que la qualité de l'animation et la qualification des animateurs sont aujourd'hui parmi les enjeux majeurs de l'éducation, dans un contexte de développement d'un tiers temps éducatif, à côté de celui de la famille et de l'école, temps de l'éducation non formelle autant que celui de l'éducation informelle. Penser

la ville éducatrice oblige à s'interroger sur les nécessaires évolutions des pratiques et du métier d'animateur. La question est posée ici à son niveau de priorité. Mettre en synergie cette question avec celle de l'éducation populaire peut permettre de ne pas se contenter des « technologies » auxquelles se réduisent parfois certaines formations ou pratiques et d'y réintroduire la réflexion autour du sens.

C'est cet état d'un chantier qu'il nous a semblé bon de faire entendre ici et de mettre en débat, au-delà de son territoire d'origine.

Bernard Bier,
directeur de la collection,
INJEP.

Quand la Ville s'empare de l'éducation populaire

En mai 2006, la mairie de Paris a organisé une conférence de consensus intitulée « Quelle place pour l'éducation populaire aujourd'hui à Paris ? ». Le présent ouvrage revient sur cet événement en présentant le résultat de ses travaux, de manière raisonnée plutôt que sous la forme d'actes – mais en gardant la spontanéité de la forme orale –, et en les mettant en perspective par une interrogation plus large à la fois des nouvelles modalités de participation citoyenne à la décision publique, de l'actualité de cette notion d'éducation populaire, de ses enjeux, et du rôle émergeant des collectivités territoriales en ce domaine.

La démarche de conférence de consensus

Inspirée d'un modèle danois né au milieu des années 1980, une conférence de consensus est une méthode de consultation et de débat ayant pour finalité d'aider à la prise de décision. Elle consiste à faire auditionner par un jury des experts intervenant sur une thématique spécifique. Ces auditions sont ouvertes et peuvent donc être suivies par un public, constitué notamment de professionnels, ce qui permet un débat et de multiples interactions. À l'issue de ces auditions, le jury doit élaborer une série de préconisations concrètes à destination de l'institution organisatrice dans le champ concerné (ici l'éducation populaire).

La conférence de consensus s'inscrit dans une volonté d'améliorer les pratiques sur un sujet donné ; elle a pour objet à la fois un état des connaissances et une aide à la décision pour l'institution organisatrice. En tant que nouvelle procédure consultative, la conférence de consensus permet d'approfondir les pratiques démocratiques sur des questions d'intérêt général.

En choisissant les membres du jury dans le cadre de la conférence de consensus sur l'éducation populaire, la Ville de Paris a souhaité faire appel à des professionnels impliqués sur le terrain, dans le secteur de l'animation socioculturelle et de l'éducation populaire. En outre, elle a souhaité une grande mixité dans la composition de ce jury : mixité de pratiques, de générations et de sexes. Ainsi, elle a fait appel à Mélanie Gratacos, responsable animation du réseau Animafac¹, à Julien Boucher, président de Macaqs troubadours, jeune association de quartier du XVII^e arrondissement, à Maëlle Camus-Ginger, membre du conseil parisien de la jeunesse et à Raniha Ydjedd, responsable d'antenne Jeunes à Paris. La Ville a également convié Bruno Laforestrie, directeur de la radio Génération 88.2, Catherine Heugel-Petit, directrice du conservatoire de Nanterre, Nathalie Rossini, responsable des études et de la formation à l'ANACEJ (Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes) et enfin Jean Bourrieau, chargé de mission éducation populaire au conseil général de Seine-Saint-Denis.

Pourquoi une conférence de consensus sur l'éducation populaire à Paris ?

En ayant recours à cette méthode, la mairie de Paris s'inscrit dans une démarche innovante de consultation. En effet, la Ville de Paris souhaite renouer avec les valeurs et les pratiques de l'éducation populaire,

1/ Réseau d'échange d'expériences et centres de ressources pour les initiatives étudiantes.

notamment au travers de ses centres d'animation, ce dont témoigne la question posée. Cette conférence de consensus interroge la manière dont cette notion historique pourrait être mise en œuvre au cœur des structures de la Ville.

Pour traiter de cette question, la Ville a souhaité faire appel à des experts et à des acteurs engagés dans le champ de l'éducation populaire et de l'animation socioculturelle. Cette conférence de consensus vise donc à examiner la pertinence d'une telle démarche et ses possibilités de réalisation concrète. Dans cette optique, les acteurs et les experts interrogés par la Ville de Paris ont été confrontés aux trois questions suivantes :

– Qu'est-ce que l'éducation populaire aujourd'hui : quel est son rôle, ses objectifs et son sens dans une société qui connaît un niveau d'instruction élevé et une abondante pratique de loisirs à caractère consumériste ?

– Quelles peuvent en être les applications concrètes ? Quelles actions envisager et pour quels publics ?

– Une collectivité locale peut-elle – et selon quelles modalités – faire évoluer les partenaires associatifs intervenant dans le champ des loisirs vers une meilleure prise en compte des principes structurants de l'éducation populaire ? En connaît-on des illustrations récentes ?

Les collectivités territoriales actrices de l'éducation populaire ?

À travers le cas de la Ville de Paris, cet ouvrage pose la question du rôle des collectivités territoriales dans la mise en place d'une politique d'éducation populaire dans un contexte de décentralisation. Si l'État, selon les périodes, a soutenu les associations d'éducation populaire, quelles sont aujourd'hui les nouvelles modalités de partenariat à mettre en œuvre dans un contexte marqué par la décentralisation, par la montée de la logique d'appels d'offres et par le risque de l'instrumentalisation ?

Si l'éducation populaire se vit et se fait principalement dans le milieu associatif, à quelles conditions et comment une collectivité peut-elle également jouer un rôle au-delà des relations contractuelles traditionnelles ? Et quelle est la nature de ce rôle : force de proposition, soutien, accompagnement, coélaboration ?

Après une présentation des enjeux et des finalités de cette conférence de consensus par Clémentine Autain, adjointe au maire de Paris chargée de la jeunesse et à l'origine de ce projet, la première partie de cet ouvrage intitulée « Une actualité renouvelée de l'éducation populaire » présente un cadrage théorique sur l'histoire et l'actualité de l'éducation populaire, notion qui connaît depuis quelques années un regain d'intérêt après avoir été longtemps « ringardisée ».

Une seconde partie intitulée « Comment mettre en œuvre aujourd'hui des démarches d'éducation populaire ? » interroge certes l'actualité de cette notion, mais présente aussi une réflexion plurielle, qui n'exclut pas les divergences, sur les modalités de la mise en œuvre d'une éducation populaire actualisée.

L'avis du jury produit au terme de la conférence de consensus constituera la conclusion de l'ouvrage.

Tous nos remerciements vont aux intervenants sollicités par la Ville de Paris qui ont aimablement donné leur accord pour reproduire ici des extraits ou l'intégralité de leur contribution lors de cette conférence de consensus :

- Denis Adam, secrétaire général du Syndicat d'éducation populaire ;
- Zahra Boudjemaï, présidente des CEMÉA (centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active) d'Île-de-France ;
- Christophe Dupré, secrétaire général de la fédération de la Ligue de l'enseignement de Paris ;
- Yves Guerre, fondateur d'Arc en ciel Théâtre et membre du CNAJEP² (Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire) ;
- Jérôme Guillet, fondateur de l'association Matières prises ;
- Mireille Handt, vice-présidente de l'Association des directeurs de centres d'animation de Paris ;
- Marc Lacreuse, fondateur du collectif Éducation populaire et transformation sociale ;
- Nelly Lopez, directrice du développement et coordinatrice culture à la fédération régionale des MJC d'Île-de-France ;
- Jean-Claude Richez, responsable de l'UREF de l'INJEP ;
- Françoise Tétard, historienne, ingénieur au CNRS (Centre national de la recherche scientifique), centre d'histoire sociale du ^{XX}^e siècle.

Nous remercions également Audrey Baudeau, Francis Lebon et Philippe Le Saux, qui ont accepté de contribuer *a posteriori* à la réflexion en apportant des éclairages complémentaires sur certains aspects, ainsi bien sûr que les membres du jury.

2/ Le comité fut créé en 1968
(www.cnajep.asso.fr).

Une actualité renouvelée de l'éducation populaire

Dans quel contexte se situe l'initiative de la Ville de Paris concernant l'éducation populaire ? Quels en sont les enjeux, les contradictions et les possibles ? Cette première partie de cadrage théorique permet de situer la conférence de consensus dans un contexte plus large en évoquant l'histoire et l'actualité de l'éducation populaire, les nouvelles responsabilités des collectivités territoriales et les enjeux d'une éducation populaire d'initiative publique.

L'éducation populaire à Paris, par Clémentine Autain

Au terme de cinq années de gestion, puisque nous sommes en place depuis l'année 2001, il m'a paru bon de nous poser à nouveau des questions et d'aller plus avant pour savoir dans quelles perspectives nous nous inscrivons. Cette démarche suppose de consacrer du temps, d'écouter celles et ceux qui à la fois réfléchissent et agissent sur le terrain, et de mutualiser l'ensemble de ces réflexions pour faire en sorte de prendre des décisions plus appropriées et avec davantage de sens. Toutefois, la Ville de Paris ne réfléchit pas de la même façon qu'un institut de recherche ou qu'un ministère. Il n'était donc pas question de tenir un énième colloque sur une question qui pourrait être mieux traitée par un institut de recherche ou dans tout autre lieu plus compétent en la matière, les associations d'éducation populaire elles-mêmes faisant toujours vivre cette réflexion. Nous avons simplement souhaité avoir un peu plus de contenu et de perspectives dans notre action municipale.

Nous avons voulu que ces deux journées soient vraiment à l'image de la diversité de ce qui peut se faire, s'entendre et se dire dans le cadre de l'éducation populaire. Quand on est inscrit dans le champ politique, on a forcément sa petite idée sur la question. Ma conception de l'éducation populaire est attachée à celle de l'émancipation individuelle et collective et à celle de la transformation sociale qui constituent pour moi sa matrice profonde : « Éduquer le peuple pour qu'il se révolte », selon la formule bien connue. En ce qui me concerne, je suis vraiment dans cette acception de la notion qui permet d'aborder d'une manière enrichie la question sociale plus globalement. Ce parti pris personnel fait que, depuis cinq ans, je suis extrêmement attachée à faire vivre cette notion sur Paris. La dimension militante de ce que nous appelons plus traditionnellement « l'éduc. pop. » trouve en moi un écho tout à fait favorable. Ce n'est pas pour autant que je rejette toutes les autres acceptions de l'éducation populaire dont le principe d'accès aux loisirs dans une visée également importante d'émancipation individuelle ; je n'y vois pas nécessairement un dévoiement.

Quelles que soient ces nuances dans la définition de l'éducation populaire, il s'agit bien d'améliorer le « vivre ensemble » en créant davantage de lien social, et de savoir comment ensemble, au sein de la société, les jeunes et les moins jeunes peuvent participer à cette dialectique entre l'individuel et le collectif.

Le choix de la conférence de consensus, comme modalité de réflexion sur cette question, vise plusieurs objectifs.

Le premier objectif, le plus simple et le plus immédiat, est la volonté de parler et de faire parler d'éducation populaire, ce qui permet ainsi d'illustrer l'intérêt de la collectivité parisienne pour cette notion. L'éducation populaire est parfois perçue de façon assez ésotérique par les personnes qui n'en sont pas familières. Aujourd'hui, quand vous parlez d'éducation populaire, cela n'a pas de sens pour de nombreux Parisiens ; pour d'autres, c'est parfaitement ringard dans la mesure où cette notion renvoie aux années 1960/1970 et serait par conséquent relativement vieillotte, renvoyant au côté un peu « sociocul ». Il faut donc trouver de nouvelles manières de redonner du sens à cette notion et d'en démontrer la modernité. Je suis profondément convaincue de son caractère particulièrement actuel et utile dans un contexte de mondialisation libérale.

J'ai d'ailleurs pu constater en préparant cette conférence de consensus qu'il y a finalement des demandes très fortes de la part des associations d'éducation populaire et de tous les acteurs autour de la Ville que nous avons sollicités pour des préauditions. Cette forte demande de leur part correspond probablement à un manque à une autre échelle.

La Ville de Strasbourg, notamment, avec Jean-Claude Richez, a mené de nombreuses réflexions sur cette question et, de ce point de vue, a servi de laboratoire. C'est d'ailleurs pour cette raison que j'ai souhaité la présence de M. Richez aujourd'hui pour nous accompagner tout au long de cette journée dans le rôle d'un « M. Loyal », en nous nourrissant de ses réflexions au fur et à mesure.

Au-delà du fait de « parler de l'éducation populaire », le deuxième objectif est de savoir « comment en parler pour que ce soit utile aux Parisiens », d'où le choix de la forme un peu particulière de la conférence de consensus, qui consiste à inscrire des échanges généraux dans la perspective d'en trouver des traductions concrètes immédiatement réalisables. Il ne s'agit pas de parler toute la journée, de s'en trouver satisfaits et de rentrer chacun chez nous, mais d'essayer de faire en sorte de retirer de nos échanges une synthèse à vocation pratique, de l'ordre de la préconisation, pour permettre à la Ville de Paris de s'en saisir et ainsi d'améliorer sa politique publique. Notre système, que certains d'entre vous connaissent peut-être, vise à avoir un temps de débat autour de personnes auditionnées et écoutées par un jury composé en général d'une dizaine de personnes pouvant poser des questions au cours des auditions. Cette première journée comporte des temps de débat, en rappelant un peu ce que pourrait être une journée de colloque. Le lendemain, nous « enfermons » dans une pièce les dix membres du jury qui s'approprient les éléments récoltés la veille pour aboutir à des préconisations extrêmement précises et très pratiques à destination de la Ville de Paris.

En France, nous n'avons pas forcément l'habitude de cette pratique, mais j'ai eu l'occasion de vivre cette expérience avec Jean-Claude Richez à Rennes, en faisant partie d'un jury sur la question de la participation des jeunes dans la mesure où la Ville de Rennes souhaitait mettre en place un conseil des jeunes. Pour avoir participé à ces deux journées à Rennes, cela m'a vraiment semblé être une forme très adaptée à une collectivité pour pouvoir nourrir son contenu sans que cela ne se perde dans les limbes des couloirs.

Je remercie très chaleureusement les membres du jury et les intervenants, ce sont des membres très impliqués, très connus et reconnus dans leur secteur qui nous ont fait l'amitié de répondre favorablement à notre invitation.

Cette conférence de consensus se déroule dans un cadre global particulier dans la mesure où la Ville de Paris renouvelle actuellement ses relations contractuelles avec les associations qui gèrent ses centres d'animation. À travers ce renouvellement des cahiers des charges, nous aurons de nouveaux partenaires et c'est un moment où chacun, directeur de centre et association gestionnaire, se met à réfléchir pour repenser la philosophie et le sens de son action

dans ces espaces. Nous disposons de 42 centres d'animation à Paris pour 55 000 usagers ; cette offre est très dense et extrêmement appréciée des Parisiens. Nous avons d'ailleurs mené une enquête qui a montré que les usagers étaient tout à fait satisfaits, mais, pour autant, il est vrai qu'au démarrage de ma mission, il y a cinq ans, ce qui m'a frappée était le fait d'avoir une offre de loisirs très forte mais avec une petite tendance, en termes de qualité, à être plus proche du gymnase-club municipal que de la conception des MJC (maisons des jeunes et de la culture) d'autrefois. Cela dit, je ne remets pas en cause le travail réalisé par les professionnels car nous savons que les MJC ont été largement détruites par la droite au pouvoir pendant une vingtaine d'années, après 1968.

Nous avons envie – et nous l'avons d'ailleurs exprimé dans les cahiers des charges en souhaitant que cela perdure – de redonner davantage de sens à ces espaces et de les inscrire dans le quartier, en renouant avec des objectifs plus proches de l'éducation populaire. Cela constitue une nouvelle philosophie pour un certain nombre d'acteurs même si je crois qu'un certain nombre de directeurs se retrouvent également dans ces nouveaux objectifs. Il s'agit donc pour nous de réfléchir très concrètement à la mise en pratique de la notion d'éducation populaire dans ces espaces.

Je terminerai cette introduction par un paradoxe, sur le fait que la Ville de Paris invite à réfléchir à la place de l'éducation populaire aujourd'hui à Paris. Or, nous sommes par définition une institution, il pourrait donc y avoir une contradiction entre ce que nous pensons être l'éducation populaire et sa tradition et le fait qu'une Ville en tant qu'institution estime avoir son mot à dire et prenne en charge cette visée de l'éducation populaire. Les fédérations d'éducation populaire répondent, depuis ces vingt ou trente dernières années, à une commande publique qui happe un peu la réflexion et le projet même, un peu utopique, de transformation militante. Or, depuis quelques années, de nouvelles relations existent entre les institutions et les partenaires des fédérations d'éducation populaire et, quelque part, il était nécessaire d'y retrouver un certain sens, à savoir « qui fait quoi ? », « qui pense comment ? », « quel est le rôle de chacun ? » et « comment pouvoir avancer ensemble dans cette visée de l'éducation populaire ? ». Il ne va donc pas de soi qu'une Ville prenne en charge cette question en ayant son mot à dire, tant il peut y avoir contradiction entre éducation populaire et institutions.

Il est vrai que les acteurs les plus innovants actuellement sur la question de l'éducation populaire sont des associations telles qu'ATTAC³ (Association pour la taxation des transactions pour l'aide aux citoyens), qui refusent d'avoir des liens très institutionnalisés avec les collectivités ou l'État. Nous voyons bien que la dialectique est en soi une problématique. Je ne dis pas que nous ne pouvons pas la résoudre mais il me semble que ce questionnement, cette contradiction apparente, peut être tout à fait intéressante. Par ailleurs, à Paris, nous avons renouvelé les relations dans le cadre de délégation de service public ou, pire, de marché de prestations – qui n'est certes pas un vocabulaire très « éducation populaire » ! Au-delà de l'autocritique, nous ne sommes pas encore à l'heure de la marchandisation des relations, mais cela étant, nous sommes bien dans une relation de l'ordre du fournisseur et du client avec les associations gestionnaires. Ce n'est pas forcément notre souhait, mais il existe bien un cahier des charges et des objectifs à atteindre qui nous amènent dans une relation de l'ordre du partenariat avec une offre et une demande. Ce principe est-il compatible avec la visée d'éducation populaire et, en tout cas, comment peut-il l'être ? Y a-t-il là encore une contradiction avec notre volonté collective, je le crois, de sortir les loisirs de la logique consumériste et de ne pas nous enfermer dans une logique comptable pour les relations de cette nature ?

Ces questions m'interpellent au quotidien en tant qu'élue. Il est toujours important de se reposer ces questions, même si nous sommes en marche pour faire vivre au quotidien la gestion de l'offre de loisirs et, au-delà, la

3/ Mouvement altermondialiste organisé à l'origine autour du contrôle démocratique des marchés financiers et de leurs institutions.

visée d'éducation, c'est-à-dire éduquer pour essayer de faire en sorte que les citoyennes et citoyens parisiens ne disposent pas uniquement de l'école pour apprendre, mais également d'autres espaces plus concrets et pratiques à la fois pour se découvrir et se révéler eux-mêmes, et pour vivre ensemble en société.

CONFÉRENCE DE CONSENSUS À RENNES
LES 29 ET 30 OCTOBRE 2003
« EXPRESSION PUBLIQUE ET PARTICIPATION
DES JEUNES À LA VIE DE LA CITÉ »

Par Philippe Le Saux,
chargé de mission jeunesse à la mairie de Rennes.

Depuis le début des années 1990, la Ville de Rennes fonde sa politique jeunesse sur l'accompagnement de l'autonomisation des jeunes notamment par la promotion de leurs initiatives et de leur expression. Elle s'appuie en cela sur un important réseau d'acteurs associatifs, et sur la force de proposition et d'innovation du centre régional information jeunesse (CRIJ). En 2001, la municipalité décide de créer un conseil local de la jeunesse sous la forme d'un comité consultatif. Cette décision s'inscrit dans une logique globale de développement de la démocratie participative (conseils de quartiers, comités consultatifs thématiques...) et témoigne d'une volonté de prise en compte spécifique de la parole des jeunes en matière de politiques publiques.

En 2003, deux constats s'imposent : le conseil local de la jeunesse peine à trouver sa place dans l'environnement local et l'activité des conseils de quartiers ne concerne que très marginalement les jeunes. Ces constats mettent en question la mobilisation collective indispensable dès lors que l'objectif politique est que « chaque jeune doit pouvoir trouver sa place pleine et entière, se reconnaître et s'impliquer dans la cité, en somme, vivre en citoyen responsable et reconnu » (Edmond Hervé). La Ville de Rennes décide alors d'aborder cette situation en organisant une conférence de consensus, forme de concertation thématique alors inédite dans le champ de la jeunesse. Un partenariat est noué avec l'institut régional du travail social (IRTS) de Bretagne. Un comité de pilotage est créé : il associe la direction régionale et départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative (DRDJS), la mission locale, le centre régional information jeunesse de Bretagne (CRIJB), une association locale de développement social et Patricia Loncle, politiste, spécialiste des politiques publiques de jeunesse.

Six questions de départ sont validées par la Ville :

- Existe-t-il un déficit d'expression publique des jeunes ?
- Peut-on parler d'une inadaptation des modalités d'écoute et de compréhension de cette expression ?
- L'expression des jeunes a-t-elle un impact sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques ?
- La participation des jeunes à la vie de la cité est-elle facilitée par les configurations locales des organisations qui l'animent (acteurs et schémas de fonctionnement) ?
- Les collectivités locales doivent-elles privilégier l'émergence d'« espaces » spécifiquement destinés aux jeunes ou promouvoir leur intégration dans les « espaces » existants ?
- Les collectivités locales doivent-elles s'impliquer comme opérateurs directs dans la création d'outils spécifiques destinés aux jeunes pour compenser leur faible par-

ticipation dans les structures qui animent traditionnellement la vie démocratique locale (partis, syndicats, associations...) ?

La conférence se déroule en octobre 2003 et réunit 160 personnes (élus locaux, professionnels, associations de jeunes...). Le jury est composé de 9 personnes issues d'horizons très divers, majoritairement non rennais (élus locaux, chefs d'entreprises, chercheurs, professionnels, jeunes...). 4 experts apporteront une contribution aux débats : Jean-Claude Richez de l'INJEP, Nathalie Rossini de l'ANACEJ, Christophe Moreau, sociologue au LARES (laboratoire de recherche en sciences humaines et sociales), Philippe Estèbe, politiste et géographe, directeur d'études au groupe Acadie.

À l'issue des débats, le jury formule un avis et des préconisations en identifiant cinq points clefs à retenir :

- Les jeunes sont une richesse et ils souhaitent fortement s'exprimer, participer à la vie de la cité. Cette volonté de participer doit être une préoccupation majeure des différentes instances (élus locaux, associations...).
- Les jeunes sont trop souvent absents des structures de la vie de la cité, inadaptées à leur participation.
- Les jeunes ont à apprendre, mais aussi à nous apprendre, une réalité en perpétuel mouvement.
- Avec les jeunes, pour elles et pour eux, nous affirmons la nécessité : de développer des lieux spécifiques de démocratie participative et d'expressions actives ; de les doter des moyens humains pour accompagner cette volonté de s'impliquer.
- Cette démarche doit s'accompagner d'une volonté d'encourager la participation des jeunes à toutes les instances de la cité, à charge pour elles de devenir plus attentives et plus accueillantes.

Ce document ainsi que les contributions d'experts et les contenus des échanges vont permettre à la Ville, dans les mois qui suivent, de repenser ses modes d'intervention, tant du point de vue de ses rapports aux acteurs associatifs que de son fonctionnement interne. L'expérience n'a cependant pas permis comme il était escompté de créer une dynamique collective autour des thèmes abordés. Le caractère sans doute trop large des sujets traités, les délais restreints pour l'organisation et la mobilisation préalable des acteurs, en particulier des jeunes, ont été pénalisants.

Deux ans et demi plus tard, il semble que l'acquis essentiel de cette expérience soit sans doute d'avoir permis un état des lieux très exhaustif de la situation rennais sur les thèmes abordés (enjeux, forces et faiblesses du système local...). Cet arrêt sur image a été un point de départ indéniable de la refonte progressive des modalités d'intervention de la Ville en matière de promotion du dialogue et de la concertation avec les jeunes, articulée avec la réalisation d'un projet d'espace jeunes en centre-ville.

Histoire et actualité de l'éducation populaire

Jean-Claude Richez, historien et responsable de l'UREF à l'INJEP évoque l'actualité de l'éducation populaire et le rôle des collectivités.

Il met en perspective l'initiative de la Ville de Paris en évoquant d'autres initiatives de même type : celles de la Ville de Strasbourg, de la Ville de Lyon, des conseils généraux de Seine-Saint-Denis, de Meurthe-et-Moselle...

« Aujourd'hui un certain nombre de collectivités territoriales ont inscrit l'éducation populaire sur leur agenda politique. On peut rappeler l'expérience menée à Strasbourg entre 1995 et 2001 à l'initiative de Catherine Trautmann qui en avait fait l'un des axes du développement de la politique municipale déclinée à travers la mise en place de plate-forme de ressources pour le développement de l'éducation populaire : cyber-centres, maison de l'image, etc. On peut également citer l'initiative de la Ville de Lyon qui introduit cette référence dans le cadre du Congrès international des villes éducatrices. Signalons encore l'initiative du conseil général de la Seine-Saint-Denis qui vient de recruter un chargé de mission éducation populaire. D'autres conseils généraux s'étaient déjà engagés sur cette voie pionnière comme le conseil général de Meurthe-et-Moselle, déjà très avancé sur cette question, ou encore ceux des Pyrénées-Atlantiques et des Côtes-d'Armor. »

Quels sont les enjeux de telles initiatives ? On pourrait en effet se demander quelle est la légitimité des institutions publiques dans la mise en place d'un programme d'éducation populaire. Qu'en est-il historiquement ? Jean-Claude Richez met cette démarche en perspective :

« Cela évidemment ne va pas sans poser problème : qu'est-ce qu'une éducation populaire d'initiative publique ? N'est-ce pas précisément la mobilisation de la société civile au service d'un projet éducatif porté à travers des associations qui fait tout le sens de l'éducation populaire comme entreprise citoyenne ? La question n'est pas nouvelle. De longue date, en France, les pouvoirs publics se sont engagés en faveur de l'éducation populaire. L'État lui-même ne créait-il pas, dès la Libération, au sein de son ministère de l'Éducation une direction de l'éducation populaire et des mouvements de jeunesse, à la tête de laquelle s'illustra Jean Guéhenno et dont la direction actuelle de la jeunesse et de l'éducation populaire au sein du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative (MJSVA) est la lointaine héritière ? On peut encore évoquer l'existence depuis la même époque d'une institution qui deviendra, à partir de 1953, l'Institut national de l'éducation populaire (INEP), aujourd'hui INJEP. Cette permanence de l'intervention dans le champ n'épuise évidemment pas la question qui s'inscrit dans une réflexion plus générale sur l'articulation entre le champ politique et la société civile. Nous retiendrons ici que ce mouvement s'inscrit dans un cadre plus général d'un retour à l'éducation populaire qui lui confère une nouvelle actualité. »

Jean-Claude Richez donne quelques repères concernant l'actualité de l'éducation populaire : une notion qui bénéficie d'un regain d'intérêt important. Il évoque également quelques pistes sur les raisons de cette nouvelle actualité, entre crise des institutions et nouvelle configuration historique :

« Il y a aujourd'hui une incontestable actualité de l'éducation populaire à propos de laquelle nous retiendrons ici quelques indices qui, pour nous, font sens. Des associations

nouvellement constituées, en règle générale au tournant des années 1990, ont choisi ces dernières années de se réclamer explicitement de l'éducation populaire. C'est le cas d'associations comme l'AFEV [Association de la fondation étudiante pour la ville], l'ANACEJ, Animafac, ATTAC, Les Petits Débrouillards⁴. Par ailleurs, des réseaux anciens, et jusque-là étrangers à toutes références à l'éducation populaire, ont commencé à s'en réclamer comme ATD Quart Monde ou la Fédération des centres sociaux. On observera encore que la Ligue de l'enseignement qui avait choisi un temps de devenir Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente a réintroduit dans sa titulature une référence explicite à l'éducation populaire en se définissant, depuis son congrès de Bordeaux, comme "un avenir par l'éducation populaire". Dans un champ tout à fait différent, relevons qu'une partie du mouvement hip-hop se réclame aujourd'hui explicitement de l'éducation populaire en opposition aux courants "gangsta" qui exaltent la violence et privilégient les seules logiques de marché. »

« Tous ces éléments nous invitent à réfléchir à ce qui, dans notre société, provoque ce retour de l'éducation populaire qui, il y a quelques années encore, était considérée comme archaïque voire moribonde. Plusieurs causes viennent fonder cette nouvelle actualité : des causes à caractère conjoncturel et des causes qui relèvent d'une nouvelle configuration historique. Les causes conjoncturelles viennent s'enraciner dans la crise de quatre grandes institutions politiques qui avaient vidé de sa substance l'éducation populaire telle qu'elle s'était développée au lendemain de la Guerre : l'école, l'action culturelle, la politique de la ville et les institutions du temps libre. La nouvelle configuration historique est celle de nouveaux rapports au savoir à travers le développement de la société de la connaissance et de l'information et de nouvelles formes de lien social qui s'expriment tant à travers de nouvelles modalités d'engagement que de l'explosion du phénomène associatif. Ce renouveau de l'éducation populaire interpelle les collectivités territoriales et il leur appartient de participer au moins au débat. »

Denis Adam (Syndicat de l'éducation populaire-UNSA éducation) donne à son tour quelques pistes de compréhension concernant la société actuelle et le retour de l'éducation populaire en évoquant la nécessité de l'utopie :

« Voilà à peu près trente ans que l'on nous dit que la société est en crise, en panne, qu'elle est malade et il faudrait donc la réparer, la guérir. En fait, nous sommes dans une action permanente qui vise à repérer les troubles pour voir la façon dont au quotidien, dans le court terme, nous pouvons poser un certain nombre d'actes de réparation. Le ressort aujourd'hui serait celui de la discrimination positive pour pointer les gens et les lieux qui posent problème et qu'il faut réparer. Peut-être est-ce ce qu'il faut faire, mais vous voyez bien que depuis trente ans cela ne fonctionne absolument pas. La société est certainement à concevoir un peu différemment, car elle est sans doute davantage en mutation et en transformation qu'autre chose. À partir de là, il faut non seulement changer cette conception et notre regard sur elle, mais également notre façon d'entrer dans une société en mutation et en transformation. Peut-être que, finalement, la touche qui permettrait d'arrêter les choses pour les faire fonctionner autrement peut s'incarner d'une certaine manière dans l'éducation populaire. Pourquoi ? Les périodes de mutation dans la société correspondent également aux moments où l'éducation populaire, en tout cas depuis la fin du XIX^e siècle, est en capacité d'apporter des réponses. Ne soyons pas dans l'illusion : il y a quelque chose d'utopique dans l'éducation populaire, mais finalement, pourquoi ne pas agir avec une utopie ? »

4/ Association pour la promotion de la culture scientifique et technique.

Mais qu'est-ce qui caractérise l'éducation populaire ? Qu'est ce qui en relève ? Y a-t-il des critères d'appartenance ou tout au moins des invariants ? La notion est en effet loin d'être homogène et recouvre dans les faits de multiples réalités. Jean-Claude Richez rejoint la position proposée par l'historienne Françoise Tétard : ceux qui se réclament de l'éducation populaire en font partie.

« L'éducation populaire étant très hétérogène, le débat autour de ce qui relèverait authentiquement ou non de l'éducation populaire nous semble vain. Ce qui en fait la richesse est précisément cette diversité. La seule démarche productive me semble être celle proposée par Françoise Tétard, c'est-à-dire celle de partir du principe que relève *a priori* de l'éducation populaire tous ceux qui s'en réclament. »

Yves Guerre, fondateur de la compagnie Arc en ciel Théâtre⁵ et membre du CNAJEP, partage également ce point de vue :

« S'il est une chose dont il faut se garder dans cette affaire d'éducation populaire, c'est de délivrer des brevets d'éducation populaire dialectique, voire de non-éducation populaire. Il faut considérer les objectifs plutôt que de se préoccuper de savoir si nous sommes dans la ligne ou pas. »

Si l'éducation populaire se caractérise par une grande diversité, le dénominateur commun serait, selon Jean-Claude Richez, de « favoriser l'accès à la culture du plus grand nombre et de développer l'éducation comme condition de la citoyenneté, voire de la transformation sociale. » Mais, poursuit-il, ces postulats posent deux interrogations qui traversent toute l'histoire de l'éducation populaire : de quelle culture s'agit-il ? et quelles sont les méthodes de cette éducation ?

« Ces deux postulats ne sont pas sans faire problème et ont couru, à des degrés divers, tout au long de l'histoire de l'éducation populaire. Éduquer, mais comment, selon quelle méthode, sous quelle forme ? La question fut posée au début du siècle dernier par Charles Péguy dans le cadre du mouvement des universités populaires. Il est bien, disait Péguy, que des professeurs de la Sorbonne viennent faire des cours au peuple, mais ils reproduisent les mêmes modes de transmission ; *quid* alors de la parole ouvrière et au-delà de sa culture ? La culture certes, mais quelle culture ? À la première question la plupart des mouvements ont répondu en faisant une très large place aux méthodes d'éducation active. La réponse à la deuxième question a été beaucoup plus ambiguë. L'éducation populaire s'est très largement développée, au moins pour la France et les pays d'Europe, sur la négation de la culture populaire, contre les cultures populaires. Culture pour le peuple plus que culture du peuple. Au-delà de cette première remarque vient une deuxième interrogation : si l'éducation est la condition de la citoyenneté on admet implicitement que celui qui n'a pas été éduqué n'est pas en capacité de participer à son exercice. *Quid* alors de la démocratie et du principe de la souveraineté populaire ? L'éducation populaire reste encore aujourd'hui très largement l'héritière de problématiques du XIX^e siècle, voire du XVIII^e et de la philosophie des Lumières qu'il nous semble important de réinterroger si l'éducation populaire veut participer à la réponse aux défis du XXI^e siècle et si l'on veut que sa réinscription sur l'agenda politique soit pertinente. »

Yves Guerre ne partage pas l'idée que l'accès à la culture est un postulat de base aujourd'hui, comme il a pu l'être dans l'histoire de l'éducation populaire :

4/ Arc en ciel Théâtre : compagnie de théâtre forum institutionnel (www.arcencieltheatre.apinc.org/).

« Je ne pense pas du tout que l'accès à la culture aujourd'hui soit un invariant de l'éducation populaire. Il l'a été sans contestation possible, mais cela s'est mal passé. Nous avons cru naïvement et de bonne foi que cultiver les gens était bon, c'est-à-dire que l'accès à la culture, au même titre que l'accès à l'eau courante, au tout-à-l'égout et au confort en général, permettrait de rendre les gens heureux et d'avoir un lien social, mais ce n'est pas vrai ; nous constatons au contraire la disparition des cultures régionales particulières. »

Si l'éducation populaire a déjà une longue histoire dont une part relève du légendaire, c'est donc son actualité qui est à interroger aujourd'hui. Or, celle-ci ne peut être appréhendée sans interroger ses relations avec l'histoire. Dans ce cadre, quel est le rôle de l'histoire comme discipline dans la recherche d'une actualisation de l'éducation populaire ? C'est le débat introduit par l'historienne attachée au CNRS, Françoise Tétard, qui met en garde contre une approche de l'histoire comme simple « vernis » et préconise son appropriation :

« Je me suis posé la question de savoir quel rôle je pourrais jouer. Vous rafraîchir la mémoire ? Oui, il m'arrive de le faire. Recaler l'usage des concepts ? J'essaierai certainement de le faire dans la mesure où si les concepts n'appartiennent pas à l'histoire, ils ont au moins été produits par des gens et utilisés par d'autres, ce qui laisse des traces. Rappeler quelques belles pensées ? Cela s'est beaucoup fait dans le légendaire de l'éducation populaire, mais sans l'appropriation, qui me semble bien être un terme d'éducation populaire, nous risquons d'utiliser l'histoire comme un vernis ou comme une introduction polie dont nous nous débarrassons ensuite. »

« Comment défendre cette discipline et l'histoire de l'éducation populaire qui existe en tant que champ de recherche ? L'histoire pour moi est d'abord une chronologie qui nous évite de dire n'importe quoi. Cela oblige à réfléchir à des périodes significatives et non pas à prendre des périodes politiques et à les ramener dans l'histoire. Il existe une chronologie propre à l'éducation populaire. Ensuite, l'histoire concerne les pratiques sociales, ce n'est pas un discours. Tout discours doit être inscrit dans un contexte, dans la vie, dans la chair humaine. Une pratique peut être mesurée, décrite et comprise dans un temps et un espace. C'est vraiment de cette façon qu'il faut prendre l'éducation populaire qui, plus que tout autre chose, est bien davantage une pratique sociale qu'un discours. »

Selon Françoise Tétard, l'histoire est donc nécessaire pour dépasser le légendaire et la nostalgie, et éviter les anachronismes :

« Quels pourraient être les avantages de l'histoire ? D'abord, de dépasser la nostalgie. Quand nous parlons d'éducation populaire, nous avons toujours des figures de proue, nous pourrions dire des "têtes de gondole", telles que Benigno Caceres. Est-il bon de toujours aller vers le même texte ? Geneviève Pujol est une référence tout à fait importante, mais elle a provoqué des réactions. Enfin, un homme semble avoir tout créé à lui tout seul : Condorcet. Nous commençons toujours en citant Condorcet et je ne comprends pas très bien pourquoi. Ce discours lui serait attribué *a posteriori*, mais quand il l'a prononcé, il était tout seul à le penser et la pratique n'a pas suivi. La nostalgie n'est pas très bonne et serait même antiéducation populaire dans la mesure où toute l'histoire serait concentrée sur quelques personnes, alors que l'histoire est faite par des hommes et des femmes dont les itinéraires sont différents et les engagements multiples. Ce qui, je le crois, caractérise notamment l'éducation populaire. »

« Le deuxième avantage de l'histoire est d'éviter les anachronismes ; nous avons une forte tendance à cela, y compris les historiens. Nous allons chercher là ce qui n'était pas du tout dans la tête des gens qui proposaient des choses à l'époque et la seule façon de l'éviter est de consulter les archives qui nous épargnent également le piège de certaines idéologisations très tentatrices dans ce secteur. »

Yves Guerre revient à son tour sur l'histoire et le légendaire, affirmant qu'il faut tourner la page. Il analyse notamment l'échec de la démocratisation culturelle ; un échec qu'il faut reconnaître pour avancer selon lui :

« Je n'aime pas l'histoire et j'en ai assez de refaire l'histoire de l'éducation populaire. Il faut tourner la page et regarder l'avenir. Aujourd'hui, nous pouvons tirer un trait et je suis moi-même en âge d'avoir derrière moi l'expérience d'un certain nombre d'années pour le dire. J'ai vécu avec ce siècle, durant ces cinquante dernières années où nous avons voulu démocratiser la culture, et nous constatons que cette démocratisation nous a conduits au silence le plus total. C'était une erreur et il faut avoir le courage de le reconnaître. Nous avons voulu que cette culture bourgeoise qui est la mienne, ce qui me permet de lui taper dessus, soit bonne pour tout le monde, mais elle ne l'est pas ! Un jour, Robert Abirached, directeur du théâtre et de la danse au temps où Jack Lang était ministre de la Culture, a créé un scandale dans un colloque assez huppé. Il a dit qu'il fallait bien comprendre que Racine ne pouvait rien pour Mamadou et il s'est fait étriper par la salle qui a considéré que ce propos était scandaleux et injurieux pour Mamadou. Peut-être qu'un jour Racine pourra quelque chose pour Mamadou, je n'en sais rien et, de toute façon, nous nous en moquons car Mamadou a besoin d'autre chose, d'un espace dans lequel il puisse dire, voire crier, voire hurler ce qui ne va pas dans sa vie. Mais pour cela, il faut que cet espace public existe. *A priori*, il est dans la rue, mais il peut être également dans les centres d'animation. »

En effet, que signifie « populaire » dans l'expression éducation populaire ? Cette question provoque de nombreux débats et souligne une contradiction entre l'intention et la réalité. L'éducation populaire, à force de vouloir démocratiser la culture, n'a-t-elle pas aussi participé à un certain mépris de la culture populaire ? Pour Yves Guerre, c'est une réalité :

« Qu'est-ce qu'un éducateur populaire ? Dans quel sens l'éducateur est-il populaire ? En termes de popularité, les éducateurs ne sont généralement pas très populaires et sont plutôt considérés comme des "emmerdeurs". Un éducateur est-il populaire au sens où il s'adresse au populaire ? À ce moment-là, on comprend mieux car cela signifie qu'il s'adresse *ipso facto* à ce que l'idéologie dominante considère comme le peuple. Si ce peuple-là n'est pas éduqué, comment imaginer qu'il puisse être bon citoyen ? Mais si nous l'éduquons, nous le ramenons à des valeurs que nous pensons être bonnes, et nous revenons à la citation de Charles Péguy. Au fond, si la bourgeoisie cultive le peuple, que restera-t-il de la culture du peuple ? Cette question a été posée il y a déjà longtemps et aujourd'hui nous avons la réponse : plus rien ! En France, il n'y a plus aucune culture populaire, ni ouvrière, ni rurale, ni paysanne. La quasi-disparition de cette culture populaire laisse les gens totalement démunis devant la seule culture qui demeure, cette espèce de soupe qui nous est servie à tous 365 jours sur 365 et qui n'est finalement la culture de personne sinon celle des multinationales, du profit et du commerce. »

Quelques repères historiques sont toutefois nécessaires à la compréhension de ce qu'est l'éducation populaire aujourd'hui. Françoise Tétard dégage cinq périodes. La première se situe à la fin du XIX^e siècle :

« La première période concerne la deuxième moitié du XIX^e siècle avec le démarrage de pratiques que l'on ne définit pas forcément comme étant de l'éducation populaire mais plutôt de l'éducation ouvrière, de l'éducation sociale, de l'éducation politique. Nous comprenons bien qu'il s'agit de former le citoyen – le terme est très fort à l'époque – pour qu'il puisse intervenir dans le débat public. C'est vraiment un moment fondateur sur lequel nous revenons actuellement. À la fin du XIX^e siècle, nous sommes dans une France très fissurée notamment avec l'affaire Dreyfus qui a divisé le pays. Il ne faut pas oublier non plus la question sociale ; car l'éducation populaire n'est pas que laïque, bien au contraire, et la question sociale fut portée par une encyclique du pape qui propose aux catholiques fervents et pratiquants de faire un peu de régulation sociale, pour employer un terme très moderne, c'est-à-dire de s'intéresser à des gens plus pauvres qu'eux – il y en a alors beaucoup – et d'essayer de voir s'il ne serait pas possible d'agir dans la société. Durant cette période, l'éducation populaire peut se résumer par un espace dans un lieu. Le lieu – cela intéressera les gens qui représentent ici les structures parisiennes d'animation – se situe dans un quartier. Il est difficile à l'époque de séparer cette notion de centre d'éducation populaire de l'idée du quartier très forte à ce moment-là, et l'espace est un bâtiment généralement en réemploi, compte tenu du fait que rien de spécifique n'est construit à l'époque. Cet espace s'appellera « bourse du travail », « université populaire », « foyer laïc », « centre social » avec une tendance catholique à l'époque. Il existe de nombreux noms différents pour ces structures qui font toutes un peu la même chose. »

La deuxième période concerne l'entre-deux-guerres et la formation de la jeunesse :

« La deuxième période se situe dans l'entre-deux-guerres. Cette période vraiment très contrainte par ces deux guerres est en même temps d'une grande créativité, avec un foisonnement social et éducatif qui, à mon avis, a été insuffisamment travaillé, y compris par les historiens. Entre 1920 et 1930, apparaît une floraison de mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Je dis bien "jeunesse". Ces deux notions commencent à être associées, car il n'y a plus de jeunesse. Tous les hommes en âge d'avoir des enfants sont restés dans les tranchées ; nous les appellerons la génération des "sans pères". Dans ce creux démographique, la jeunesse est donc l'espoir du pays pour s'en sortir. À partir de là, l'idée est de former ces jeunes pour qu'ils deviennent responsables, et on commence à parler des cadres de la nation qui a besoin d'eux. L'éducation populaire interviendra directement à travers ses méthodes. En même temps, émerge l'idée de classe d'âge. On commence à penser qu'il ne faut pas faire les mêmes choses avec les enfants plus petits et les adolescents, avec les jeunes gens et les jeunes filles, et la notion d'adulte apparaît également fortement. On invente de très nombreuses activités à l'époque en fonction des classes d'âge, ce qui n'existait pas du tout à la fin du XIX^e siècle. »

La troisième période est celle de la Seconde Guerre mondiale, qui constitue, selon Françoise Tétard, le moment de la préinstitutionnalisation de l'éducation populaire :

« La troisième période couvre la Deuxième Guerre : cela ne concerne pas uniquement la Résistance mais également le gouvernement de Vichy. La Deuxième Guerre est très

créative dans une sorte de préinstitutionnalisation de l'éducation populaire. C'est l'ère de la formation des cadres. On met donc en place des centres de formation de cadres, des centres d'éducation populaire – l'INJEP est l'héritier de cette période – et un mot apparaît très fortement : "élite". L'éducation populaire est un petit groupe de gens mieux formés qui formera les autres ensuite, en constituant une espèce d'avant-garde éclairée. C'est vraiment la notion d'élite qui est proposée, pas une élite de naissance, mais une élite de mérite. Cette notion d'élite est surtout une idée : il faut former des chefs. Le mot "chef" est alors utilisé dans un langage quasiment courant en référence au scoutisme. »

La quatrième période est celle de la reconstruction :

« La quatrième période concerne la reconstruction, avec un moment très particulier entre 1944 et 1947, trois années absolument passionnantes qui ne sont pas encore suffisamment connues. C'est l'époque du tripartisme. Il y a les socialistes avec la SFIO [Section française de l'internationale ouvrière], le parti communiste français et le MRP [Mouvement républicain populaire], un mouvement centriste chrétien. Ces trois partis sont ensemble, et les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, une quarantaine à l'époque, démarrent des coordinations. C'est la naissance du CNAJEP, organisme de coordination des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Cette idée de coordination est mêlée à une philosophie du pluralisme ; cela a pu paraître très positif de mettre ensemble, dans un horizon très large, des gens qui pensaient très différemment. Mais cela a présenté un autre défaut car, dans la coordination, il faut faire consensus. C'est la méthode que nous avons choisie aujourd'hui, mais attention au consensus car, s'il est bon de fédérer, jusqu'où gommer les différences ? 1944/1947 est donc une période d'espoir et d'humanisme de la Libération. Jean Guéhenno a même voulu faire une ordonnance de l'éducation populaire qui aurait couvert toute la France, un projet de loi qu'il n'a pas réussi à faire passer. Il est parti avant, un peu écœuré, car il sentait que tout était bloqué. »

La dernière période voit la naissance d'un « secteur » jeunesse /éducation populaire (JEP) :

« C'est le moment où la jeunesse et l'éducation populaire deviennent un secteur, le JEP, celui du FONJEP [Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire], du CNAJEP. Comment est-ce devenu un secteur ? Les associations doivent demander un agrément depuis 1943, on voit apparaître un ministère de tutelle dès le gouvernement de Vichy. Avec Pétain, en 1943, commencent à apparaître les premières subventions et les premières mises à disposition pour les différents mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Globalement, ils font front commun et acceptent l'argent qui leur est donné et ces mesures seront reconduites à la Libération. Le titre 4 vient de là. Ces mouvements apprennent à négocier avec l'État, ce qui instrumentalisera au fur et à mesure ce secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire, mais cette instrumentalisation s'exerce des deux côtés. Les mouvements ont une reconnaissance de l'État et acceptent des subventions. L'État a besoin d'eux comme ils ont besoin de l'État. Nous sommes dans une espèce de champ intermédiaire mi-public/mi-privé. »

« Je termine sur la période la plus récente, les années 1960, avec un élément dont nous n'avons pas encore beaucoup parlé : la planification. Nous sommes gérés par des plans depuis la Guerre et derrière le 4^e ou 5^e plan, dans les années 1960, s'est mise en place la politique des "mètres carrés sociaux", avec en même temps une philosophie

et une collusion des experts : des chercheurs, des sociologues, des associatifs qui représentent les besoins de la jeunesse dans la mesure où ce public est très visé au moment de la reconstruction, les gouvernements et les différents ministères. »

Françoise Tétard termine en mettant en avant deux concepts clefs qui « brouillent » la notion d'éducation populaire : le loisir et le développement culturel.

« Il existe deux concepts qui brouillent un peu la notion d'éducation populaire qui est plus ou moins institutionnalisée. D'abord, le concept de loisir. À cette époque, les loisirs couvrent tout. Cette notion est devenue grandiloquente, immense, énorme, totalitaire et totalisante. L'autre concept que l'on a beaucoup oublié est celui de développement culturel qui se veut une philosophie générale de l'avenir, mais qui génère, en même temps, une espèce de méfiance par rapport à la modernisation galopante qui fait peur. »

L'éducation populaire face au politique

Avec l'histoire dont elle est porteuse, comment se situe aujourd'hui l'éducation populaire par rapport au politique ? Marc Lacreuse, fondateur du collectif Éducation populaire et transformation sociale revient sur l'offre publique de réflexion et la naissance de ce collectif :

« Le collectif Éducation populaire et transformation sociale que j'ai créé il y a environ un an s'est constitué à partir d'un petit groupe de militants rescapé de l'offre publique de réflexion initiée par Marie-George Buffet alors ministre. Parmi eux, je citerai Franck Lepage, Fernand Estèves, Christian Maurel et Alexia Morvan qui se préoccupe des questions internationales de l'éducation populaire. Nous sommes donc des "rescapés" de l'offre publique de réflexion, mais sans aucune nostalgie car il nous semble que cette offre publique de réflexion a constitué un événement unique dans les aléas de la République et dont la pertinence n'a rien perdu de son actualité. C'est une réalité, dans la mesure où, à ma connaissance, jamais un ministère n'a été mis au service de l'organisation d'un débat citoyen sur un an en vue de modifier une politique publique et, peut-être, de participer à l'élaboration d'une nouvelle. »

« Cette offre publique de réflexion n'a pas été d'abord le fait du ministère de la Jeunesse et des Sports : celui-ci s'est inspiré de travaux émanant de l'éducation populaire, notamment de certaines universités d'été et de travaux variés. Le ministère a su repérer, en vue d'opportunités qu'il ne m'appartient pas de juger ici, un certain nombre d'enjeux qui lui semblaient pertinents, pour se les approprier en tant que ministère. Cette offre publique de réflexion a été portée par le ministère de manière unique et a produit des effets très importants. Plus de six cents groupes de discussion associant des citoyens aux statuts très divers se sont constitués dans le pays ; ils ont travaillé pendant un an et ont élaboré de multiples analyses et préconisations citoyennes et cela n'est pas suffisamment connu. Un des principes de l'éducation populaire, pour revenir à l'actualité, est de constituer des équipes pluridisciplinaires mêlant les statuts socio-professionnels, pour en finir avec les réunions corporatistes de spécialistes et d'experts comme on en connaît trop aujourd'hui. »

« Cette offre publique s'est terminée de manière problématique avec le détournement d'une grande partie du contenu des travaux réels qui ont été menés, sans doute en raison de réalités politiques internes à la gauche plurielle de l'époque. Franck Lepage, en tant que coordinateur, a néanmoins établi un bilan très critique de cette offre publique de réflexion dans un rapport d'étape. Ce document présente une modernité tout à fait singulière et il me semble qu'il serait à populariser dans différentes officines qui se réclament de l'éducation populaire dans la mesure où il n'a pas perdu un iota de sa modernité. Cette offre publique de réflexion s'est donc mal terminée, avec un livre blanc bâclé réalisé par quelqu'un n'ayant pas participé à ces travaux. Ce qui semble indiquer qu'elle posait des problèmes politiques majeurs – nous le savons maintenant – au niveau de la gauche plurielle, dans la mesure où cela faisait un peu désordre de mettre en débat une politique publique d'un des plus petits ministères, et à l'intérieur de ce petit ministère, d'une de ses plus petites préoccupations derrière le gros "tiroir du sport", notamment du football : la responsabilité publique de l'éducation populaire. »

Aujourd'hui, le collectif Éducation populaire et transformation sociale prolonge l'offre publique de réflexion. Marc Lacreuse en explique la raison :

« Pourquoi avons-nous pensé que les présupposés de cette offre publique étaient encore valides aujourd'hui ? Parce que cette offre publique met le doigt sur un constat dans lequel nous nous inscrivons complètement, à savoir que nous ne pouvons plus faire société aujourd'hui en travaillant uniquement à partir des acquis de la démocratie délégataire. Partis à cinq dans ce collectif, nous sommes plus de cent maintenant, répartis sur le territoire national, et nous pensons que les formes de la démocratie délégataire sont à revisiter et surtout qu'elles doivent être aujourd'hui accompagnées impérativement de formes innovantes, voire radicalement neuves, de participation de tous les citoyens. »

« Notre travail s'appuie sur la définition d'une société démocratique de Paul Ricœur : une société démocratique est une société qui, premièrement, se sait et se reconnaît divisée, deuxièmement, une société qui nomme ses divisions, qui les dit et ne les cache pas, troisièmement, une société qui permet et autorise l'expression de ses divisions, et quatrièmement qui les met en délibération. La démocratie délégataire ne doit évidemment pas être remise en cause dans sa fonction première de décision, mais c'est la question de l'amont des décisions qui est aujourd'hui posée ; nous pouvons imaginer qu'il y a un peu de l'esprit des propos de Paul Ricœur qui est en œuvre ici, quand en cette mairie, nous créons les conditions d'une conférence de consensus à travers laquelle je sens les prémices d'une volonté d'aller dans ce sens. Les élus sont dans une grande solitude pour construire aujourd'hui les procédures destinées à faire société. De nombreux élus savent qu'ils ne peuvent plus le faire seuls à partir de programmes pré- ou postélectorales. »

L'éducation populaire participerait donc aujourd'hui au renouvellement des formes de participation citoyenne ; Marc Lacreuse évoque aussi toute la pertinence de l'éducation populaire dans le nécessaire décloisonnement des politiques publiques et leur interrogation :

« Une des nécessités de l'éducation populaire aujourd'hui est sans doute de recoudre ce que vingt ans d'intervention publique ont divisé, morcelé, cloisonné, mis en dispositif, voire en concurrence. [...] Nous considérons qu'une émancipation collective est à opérer en tant que nécessité pour la démocratie, et l'éducation populaire a un rôle à jouer dans ce travail. La démocratie délégataire doit donc également se poser la question de ses propres impasses. Sans énumérer en totalité tous les cloisonnements républicains, j'évoquerais le fait que M. Culture ignore Mme Jeunesse mais également M. Enseignement au niveau des ministères. Cette réalité a, hélas, été copieusement déclinée alors qu'elle n'était pas une obligation au niveau des régions, des départements et des communes. Ce cloisonnement mortifère, que l'on nous propose parfois en nous disant que l'éducation populaire le réparera, est toujours largement en route ; c'est cela que nous voudrions problématiser aujourd'hui, sans bien sûr avoir la prétention de le résoudre seul. »

« Nous pensons que si une légitimité existe aujourd'hui pour cette magnifique auberge espagnole de l'éducation populaire, elle réside aussi dans sa capacité à rendre discutables, évaluables et transformables les politiques publiques. »

Deux intervenants réagissent à propos de l'offre publique de réflexion :

Yves Guerre : « Une des raisons pour laquelle cette offre publique de réflexion s'est terminée en "eau de boudin", c'est qu'à un moment donné les politiques ont constaté

que le mouvement initié devenait dangereux, dans la mesure où nous ne cantonnions plus l'éducation populaire dans son rôle d'amusement. Cela libérait une parole pouvant aboutir à quelque chose qui risquait de remettre en cause l'édifice de prise de décision publique tel qu'il existait. Je pense aussi qu'il faut vérifier que le projet éducation populaire de la Ville de Paris ne soit pas porté par un seul élu mais par une position globale de l'équipe municipale, afin que ce qui s'est déjà produit avec Marie-George Buffet ne se reproduise pas. »

Jérôme Guillet (association Matières prises) : « Le rapport d'étape de Franck Lepage sur cette offre publique a été pour moi comme un coup-de-poing dans l'estomac qui m'a fait du bien. Quand je l'ai lu, je ne savais pas que Franck Lepage était démis de ses fonctions et j'ai pensé qu'il posait des bombes partout. Pour moi-même et d'autres gens parmi lesquels je l'ai fait circuler, ce texte a créé un précédent. Une partie des propositions concrètes de Franck Lepage consistait à dire qu'il existait une dualité parmi les acteurs du monde socio-éducatif : ce sont des gens qui aident, soutiennent et cherchent à réparer mais, en même temps, ils sont dans la contradiction du travailleur social ou du professeur conscients de reproduire des choses. Il existe une dualité dans l'individu qui dans le même temps est dans le soutien tout en exerçant en quelque sorte une fonction de bourreau. Franck Lepage avançait que ce qui était très dur pour les professeurs, les travailleurs sociaux ou les assistantes sociales était de ne pas disposer d'un espace d'expression pour exprimer cette contradiction. »

Quelle est la responsabilité publique de l'éducation populaire ? Cette question apparaît comme un des enjeux forts de la réflexion.

Marc Lacreuse revient sur la coupure entre le ministère de la Culture et les mouvements d'éducation populaire :

« Vous connaissez l'histoire de la création du ministère de la Culture avec Malraux qui ne veut pas de l'éducation populaire. La rue de Valois ne veut toujours pas entendre parler, ou de manière très marginale, de l'éducation populaire. Cette coupure est doublement tragique dans la mesure où nous savons qu'elle se produit sur fond d'échec patent de la démocratisation de la culture. Aujourd'hui, il est absolument impératif de bien considérer que cette démocratisation de l'art n'a pas fait bouger de manière réelle la ligne des pratiques artistiques et du rapport à l'art. »

À propos de cette coupure, Alain Manac'h (Fédération nationale des foyers ruraux), intervenant du public, donne quelques précisions :

« En ce qui concerne la relation entre le mouvement de l'éducation populaire et le ministère de la Culture, je voudrais rappeler une date importante sous le ministère de Jacques Toubon, dans un gouvernement de droite. En 1993, la porte s'ouvre à nouveau pour l'éducation populaire afin de travailler à la construction d'une charte, et même si elle n'aboutit pas sous le ministère Toubon, elle aboutira sous ceux de Catherine Trautmann et de Catherine Tasca. Il est assez curieux que la porte du ministère de la Culture se rouvre à l'éducation populaire à ce moment-là et, par ailleurs, elle s'ouvre en finissant par une belle instrumentalisation, c'est-à-dire que nous avons une convention qui stipule que l'éducation populaire au ministère de la Culture porte la diffusion et la médiation. On ne parle pas d'éducation artistique ou de la pratique en amateur dans la mesure où il n'y a pas d'argent. Par contre, on veut bien de la

médiation dans la mesure où la Ligue de l'enseignement, les Francas, les CEMÉA et la FRMJC [fédération régionale des maisons des jeunes et de la culture] représentent quelques millions de personnes à faire venir dans les salles et vers les scènes nationales qui font la politique culturelle en France. Nous savons très bien l'échec que cela a amené. »

Nombreux sont les intervenants pour lesquels la puissance publique, et notamment les collectivités, est tout à fait légitime pour animer et participer au débat sur l'actualité et l'avenir de l'éducation populaire.

Marc Lacreuse : « La puissance publique peut-elle intervenir dans notre champ d'activité ? Je réponds : oui, effectivement, notamment quand ce champ d'activité lui-même est timide ou timoré, en situation d'empêchement politique ou n'a pas ou plus les moyens de porter nationalement un certain nombre de débats publics. »

Jean-Claude Richez : « Il relève pleinement de la responsabilité des collectivités publiques de s'inscrire dans l'animation de ce débat et d'y participer. »

Jérôme Guillet : « En ce qui concerne le paradoxe du politique qui sollicite des associations pour faire de l'éducation populaire et, plus généralement, pour ce qui est de mes relations avec des commandes de collectivités, la question reste complexe. [...] J'ai souvent trouvé que les politiques, quand ils n'ont pas de solutions réelles à un problème réel, trouvent des solutions symboliques et je ne veux pas cela. Mais, j'ai appris et compris que nous pouvons peut-être avancer avec certains politiques, sans doute plus nombreux que je ne l'imaginai, qui ne savent pas quoi faire. Il y a donc un travail de cheminement mutuel possible avec certains – pas avec tous. »

Denis Adam : « La démarche d'éducation populaire doit être une vraie ambition politique portée par l'ensemble des équipes politiques. J'apprécie toujours beaucoup la volonté de tel ou tel élu, généralement l'élu chargé de la Jeunesse, pour dire qu'il faut faire de l'éducation populaire, à condition qu'elle soit portée par l'ensemble d'une majorité politique. Il n'y a pas que les jeunes, toute la population est concernée. Cela peut être le portage d'un seul élu à condition d'être mandaté et accompagné par l'ensemble de ses collègues pour mener une politique globale d'éducation populaire, sinon il s'agira d'une politique de jeunesse, de loisirs ou d'enfance, avec peut-être des méthodes d'éducation populaire, mais qui n'iront pas jusqu'au bout. Il me semble nécessaire de se poser cette question et de se demander comment, dans l'ensemble des actes de responsabilité de la municipalité, construire quelque chose autour de la participation et du rôle d'auteur et d'acteur de l'ensemble des habitants. »

Yves Guerre : « Je ne vois aucune contradiction, au contraire, je considère comme un signe extrêmement positif qu'une collectivité territoriale se pose cette question, dans la mesure où, comme l'État par ailleurs, elle devrait être garante de l'espace public, mais pas pour le sécuriser. »

Christophe Dupré (Ligue de l'enseignement de Paris) : « Nos mouvements d'éducation populaire ont été ignorés, voire combattus pendant des années, et je sais gré à Clémentine Autain d'avoir osé le choix de nous donner aujourd'hui les conditions pour réaffirmer nos valeurs et gérer des activités pour le compte de la collectivité publique. J'espère que l'expression de cette diversité et des composantes de l'éducation populaire

continuera d'être soutenue et développée. Et tant pis si, trop souvent, nous nous complaisons dans nos querelles de clocher entre mouvements d'éducation populaire issus de la même histoire et des mêmes valeurs. Je fais le pari que, malgré nos bagarres de positionnement, quand la Ville de Paris nous le demandera, nous saurons prendre toute notre place dans le débat et dans l'action au service de l'intérêt public. »

Quelles sont les possibilités de reconnaissance des associations d'éducation populaire par les pouvoirs publics aujourd'hui et quelles sont les nouvelles modalités de relation à inventer ?

Marc Lacreuse : « Les associations d'éducation populaire doivent obtenir une nouvelle reconnaissance publique en tant que corps intermédiaire, au même titre que les syndicats et les partis politiques. Nous savons aujourd'hui que la démocratie a besoin de partis politiques et de syndicats, mais elle a également besoin de cette réalité citoyenne que sont les associations d'éducation populaire, ce qui implique un nouveau mode de reconnaissance, incluant le droit et les moyens, y compris pour une association qui contesterait la politique publique en cours ! Quand la République sera capable de faire ce saut qualitatif, elle retrouvera sa fonction de conquête permanente. »

« Nous militons pour 2007 et, au-delà, pour une nouvelle reconnaissance de l'éducation populaire dans sa dimension politique, depuis l'État jusqu'à la commune. Cela implique de redonner aux associations d'éducation populaire la capacité d'avoir d'abord une âme et un projet propre avant de nous demander si nous pouvons l'acheter et si elle se vendra. »

Denis Adam : « Syndicalement, nous militons aujourd'hui pour dire qu'effectivement nous ne pouvons pas reprocher aux collectivités ce que nous ne faisons pas au niveau de l'État. Nous ne pouvons pas proposer aux associations de venir émarger et ne leur dire qu'au mois de mars si elles peuvent poursuivre ou pas leur activité depuis janvier. Nous pouvons faire toutes les conférences sur la vie associative que nous voulons si nous ne sommes pas dans la reconnaissance du fait associatif pour un projet d'association dans la durée cela ne changera rien. Pour l'exprimer de façon active, nous avons écrit à titre syndical une plate-forme de vingt propositions pour une politique d'éducation populaire et l'avons envoyée à l'ensemble des partis démocratiques avec une demande de rencontre. Dans la mesure où ils préparent un projet de société pour 2007, ce projet ne peut pas ne pas parler d'éducation populaire. Les partis ne peuvent pas passer à côté, y compris quant au rôle des associations, de l'État et des collectivités territoriales dans une politique d'éducation populaire aujourd'hui. »

Quel rôle politique pour l'éducation populaire aujourd'hui ? Pour Françoise Tétard, l'expérience et les méthodes de l'éducation populaire sont à même de jouer un rôle important dans les instances de démocratie participative. En effet, l'éducation populaire pourrait même aider à rapprocher les citoyens du politique :

« J'ai l'occasion de voir plusieurs instances de démocratie participative, notamment les conseils de la jeunesse proposés et animés par Clémentine Autain, mais également des conseils de quartier. En termes d'instrumentalisation de l'éducation populaire – je parle surtout des conseils de quartier –, je vois à quel point on manque de méthode dans ces lieux qui se voudraient quasiment de démocratie directe et à quel point cela ferait du bien d'avoir des gens en capacité d'organiser cela. En cela, l'éducation populaire a de

quoi faire à travers son expérience et je regrette que cela n'arrive pas jusqu'aux gens impliqués dans ces actions, pour une raison que je ne m'explique pas vraiment. Mais il n'est jamais trop tard. »

« Par ailleurs, l'éducation populaire peut nous rapprocher du politique, en aidant à prendre de la distance par rapport à cette suspicion qui commence à gagner de plus en plus de personnes vis-à-vis des élus politiques. L'éducation populaire qui a été très forte au XIX^e siècle a la capacité d'organiser un débat politique et de solidifier le socle politique. Contrairement à beaucoup d'acteurs qui se défendent du politique – en cela, j'estime qu'ils ont bien tort – ils feraient bien d'affirmer au contraire un positionnement de l'éducation populaire politique et même de conviction politique, car je ne vois pas en quoi il est mal de communiquer ses convictions politiques. Les citoyens sont assez grands pour faire leur choix, et je regrette cette opposition. »

Selon Françoise Tétard, la transformation sociale constituerait un indicateur intéressant pour cerner les divergences entre les mouvements d'éducation populaire dans leur rapport au politique :

« Nous avons mené un travail avec Yves Guerre pour essayer de cerner les mouvements dans le rapport à l'éducation populaire ou politique et nous sommes arrivés à cet indicateur de transformation sociale. Au CNAJEP qui rassemble environ soixante-dix mouvements, la moitié d'entre eux refuse le terme de "transformation sociale" et l'autre moitié pense que l'éducation populaire doit aller jusqu'à la transformation sociale. Avec cet indicateur, nous voyons une partition et, pour l'instant, nous pouvons parler d'une éducation populaire de droite et, d'une de gauche, ce qui fonctionne mieux qu'en parlant de confédérés et de laïcs. Mais une fois cela dit, que faisons-nous avec l'éducation populaire ? N'agissons pas comme si nous étions tous d'accord ; je propose d'être plus francs dans nos convictions en matière d'éducation populaire. »

Concernant la transformation sociale, deux démarches sont possibles selon Denis Adam, parmi lesquelles il faut choisir :

« Si nous pensons que la société doit continuer comme cela sans être transformée, il faut rechercher comment remettre en route l'ascenseur social ; mais si nous pensons que l'éducation populaire doit transformer la société, nous ne prenons pas le même ascenseur. Peut-être qu'au départ, nous avancerons moins vite en passant par les escaliers ; c'est une autre démarche. »

Pour Yves Guerre, une démarche de transformation sociale suppose de dépasser la question des symptômes :

« Si nous supposons que l'éducation populaire doit être un agent de transformation de la société, cela signifie qu'elle ne s'arrête pas aux symptômes. Si les jeunes se sont révoltés dans les quartiers populaires au mois de novembre, c'est parce qu'ils se sont sentis l'objet d'un déni de justice. Notre travail n'est pas de les calmer ni de les remettre dans le droit chemin, mais de les aider – et nous-mêmes avec eux – à se libérer de ce déni de justice auquel nous participons en restant silencieux. »

« Si nous continuons sur cette voie, nous ne sortirons pas de cette situation dans laquelle nous savons très bien qu'un certain nombre de gens voudrait nous conforter,

c'est-à-dire nous contenter de mettre un emplâtre sur les symptômes, ce qui permet aux causes de continuer tranquillement à agir telles qu'elles agissent actuellement. Je ne veux pas être un agent du développement du libéralisme capitaliste, pour appeler les choses par leur nom. Au contraire, je veux être un agent qui aide les classes opprimées, et, moi-même avec elles, à se libérer de cette exploitation. »

Pour Marc Lacreuse, la dimension politique de l'éducation populaire est fondamentale :

« L'éducation populaire a passé ces quinze dernières années à essayer de survivre en étant obligée de se vendre de diverses manières, avec discours ou sans discours, et avec bonne ou mauvaise conscience pour survivre dans tous les appels d'offres et les marchés publics. En effet, l'espace public a été complètement envahi par le vocabulaire de la concurrence privée ; cet espace public a été colonisé par les termes de la concurrence privée, et les grandes machines qui fabriquent de l'inégalité à l'école et dans les quartiers, qui fabriquent le chômage et l'exclusion sociale sont encore puissamment en marche actuellement. Une éducation populaire qui ne se poserait pas ces questions-là aujourd'hui et penserait toujours que nous pouvons faire société uniquement en améliorant le rapport à l'art prendrait un chemin erroné. C'est pour cette raison que nous insistons sur la dimension politique de l'éducation populaire, aujourd'hui, dans sa capacité à intervenir pour l'émancipation des formes démocratiques dans la société. »

Pour Denis Adam, l'éducation populaire est forcément politique, mais pas uniquement :

« Il y a forcément une démarche politique dans l'éducation populaire. Il n'est pas neutre de faire de l'éducation populaire. Nous sommes effectivement à la fois dans l'éducation de l'homme et du citoyen. C'est indissociable dans la mesure où ces deux aspects sont à prendre en compte et à mener ensemble pour que les acteurs puissent devenir auteurs, car ils ont non seulement un rôle actif, mais ils sont aussi maîtres de ce qu'ils ont envie de mener. Cependant, nous ne pouvons pas supprimer d'un trait la question des pratiques, notamment de loisirs, pour situer l'éducation populaire uniquement dans quelque chose qui serait de l'ordre de l'éducation politique. L'éducation politique est un volet très important même si nous ne pouvons pas dire que l'éducation populaire se réduit à cette seule dimension. Je pense qu'elle évolue également avec les pratiques. »

De quelle façon gérer le rapport des associations d'éducation populaire à la politique ?

Nelly Lopez (FRMJC d'Île-de-France) : « J'ai cru comprendre que la Ligue de l'enseignement fait de la politique. De mon point de vue, cela représente justement quelque chose d'excluant. Je pense comme Philippe Meirieu que l'éducation populaire est un projet politique, social et culturel. Mais quand une fédération ou une association prétend faire de la politique, cela va à l'encontre de l'idée d'ouverture à tous. »

Christophe Dupré : « En 1866, Jean Macé a dit : "La Ligue entend poursuivre un but politique non pour faire des élections mais des électeurs, non pour faire des candidats mais des citoyens." Pour répondre à votre question, c'est dans cet esprit-là que nous devons faire de la politique. »

Yves Guerre apporte un témoignage éclairant sur ces clivages :

« J'habite une petite ville qui compte deux MJC. Récemment, des élections municipales ont eu lieu avec plusieurs listes, comme partout, mais sans aucun débat entre les listes. J'ai rencontré le directeur d'une MJC pour lui proposer d'organiser un débat entre les listes et il m'a répondu que, dans cette structure, on ne faisait pas de politique mais de l'éducation populaire. Cette phrase mérite notre attention, car je pense que ce débat public devrait reprendre forme dans les MJC, les centres d'animation et les centres sociaux, y compris pour parler de politique, ce qui implique de parler de la vie ensemble. »

Et Mireille Handt (Association des directeurs de centres d'animation de Paris) pose la question des limites du politique :

« Jusqu'où va la formation du citoyen ? Où commence et où s'arrête le politique ? Cette question est d'actualité pour nous : autant nous sommes participatifs dans l'éducation populaire, autant nous avons vu, dans les années 1970, les moyens de pénaliser les associations et les structures très participatives dans les mouvements de réflexion autour du politique. L'avenir ne peut pas nous le dire ; jusqu'où cela peut-il aller et jusqu'où pouvons-nous aller ? »

Enfin, avant d'en venir aux démarches concrètes à mettre en œuvre, Françoise Tétard met en garde contre l'aspect « cercle », « sérail », « secte » de l'éducation populaire et préconise à ses acteurs de la rendre plus lisible aux yeux de tous.

Comment mettre en œuvre aujourd'hui des démarches d'éducation populaire ?

Fédérations, praticiens et acteurs de l'éducation populaire ont apporté leur contribution à la réflexion commune : à partir de leurs terrains, de leurs pratiques, de leurs valeurs et contraintes, comment envisagent-ils cette notion aujourd'hui et comment se positionnent-ils ? Quelles sont les propositions d'applications concrètes développées et quels sont les enjeux à interroger ? C'est l'objet de cette seconde partie qui se penche sur le sens et l'actualité de l'éducation populaire pour ces acteurs de terrain, sur le clivage entre le projet et les activités, sur la problématique de l'espace public et de l'accès, sur les pratiques et les « publics » d'éducation populaire et sur les relations existantes et à imaginer entre acteurs de terrain et collectivités.

Sens et actualité de l'éducation populaire : qu'en disent les acteurs et praticiens ?

Yves Guerre, en tant que praticien d'éducation populaire, notamment du théâtre forum, explique à sa manière pourquoi l'éducation populaire est de nouveau sollicitée ; il évoque le rôle fondateur de l'offre publique de réflexion, la crise du lien social et l'inefficacité des solutions telles que l'action culturelle. L'éducation populaire : une recette de grand-mère au secours de la société ?

« Nous évoquions précédemment le fait que l'éducation populaire revient au galop. Il faut rendre à César ce qui appartient à César et aux gens qui l'entourent, en admettant clairement que l'offre publique de réflexion lancée autour de Marie-George Buffet a un peu réveillé les gens de leur sommeil dogmatique et laissé supposer que l'éducation populaire n'était pas liée à l'animation socioculturelle et pouvait être un facteur de transformation sociale. Cette idée avance dans la mesure où même des organisations membres du CNAJEP aussi peu prêtes à faire la révolution ont aujourd'hui voté une charte dans laquelle il est réaffirmé que l'éducation populaire est un facteur de transformation sociale. »

« Pourquoi l'éducation populaire revient-elle au galop ? Pour une raison assez simple : notre société va mal politiquement et économiquement – tout le monde le constate – mais surtout dans la manière de faire la société elle-même. Le lien social va mal ; ce qui nous rassemble pour faire société devient de plus en plus problématique. Pour prendre une image médicale, les antibiotiques habituels sont totalement inefficaces les uns après les autres. Nous pouvons rajouter des couches les unes après les autres dans la presse, les médias ou l'action culturelle – l'action culturelle elle-même peut toujours augmenter sa surface, ses subsides et ses projets – cela ne change rien quant au lien social. Nous avons pensé que si les antibiotiques ne fonctionnaient plus, peut-être que les recettes de grand-mère ne seraient pas inintéressantes. L'éducation

populaire en tant que recette de grand-mère me semble être une bonne chose et, comme toutes les recettes de grand-mère, l'éducation populaire est faite de petites pincées de poudres très diverses laissées à l'initiative des cuisiniers : un peu plus ou un peu moins, plus salé ou plus poivré, etc. »

Yves Guerre donne ensuite quelques pistes sur le sens de l'éducation aujourd'hui, à la lumière de ses échecs et des malentendus qu'elle a provoqués : des pistes pour une éducation populaire d'aujourd'hui ?

« Que voudrait dire populaire ? La réponse est relativement simple : le peuple, c'est nous tous, point final. Il n'y a pas à chercher au-delà. Nous avons tous les moyens de savoir ce que nous voulons faire de notre vie et savoir cela n'est pas réservé à une élite qui a fréquenté l'école ou qui aurait été touchée par une forme de grâce. Je pense que tout le monde sait, que tout le monde comprend. Voilà ce que signifie populaire si nous le rattachons à éducation. »

« Ensuite, il faut discuter de l'éducation. Il existe un malentendu fantastique sur lequel nous glissons subrepticement. Si nous devons éduquer le peuple, en réalité, il ne faut pas se leurrer, nous ne l'éduquons pas, nous l'instruisons. Entre l'instruction et l'éducation, il y a quelque chose qui doit être débattu. Nous avons certes besoin d'une instruction publique, car il faut savoir que $2 + 2 = 4$ ou que le Kilimandjaro se situe à tel endroit. Un certain nombre de notions de base est indispensable. Mais il existe un impensé de notre culture qui s'enracine dans la philosophie des Lumières : la supposition qu'il suffit d'instruire et d'éduquer pour que tout aille bien. Eh bien non ! Cela ne suffit pas ! »

« Il nous faut comprendre que notre société n'est pas faite pour faire du commerce qui doit être au service de notre humanité. Notre société est faite pour que nous vivions ensemble et la tâche la plus urgente que nous ayions devant nous n'est pas le taux de croissance. Il ne s'agit pas de savoir si tout le monde aura du travail demain ou pas, mais de savoir comment nous ferons pour continuer à vivre ensemble comme des êtres humains. Je pense que l'éducation populaire est un des rares outils et un des rares lieux de réflexion qui nous reste aujourd'hui pour permettre cela. À condition de comprendre que l'éducation populaire n'est pas l'instruction du peuple ignorant par les élites qui savent. De ce point de vue-là, nous avons déjà donné ! Nous avons pu le croire, et encore tout le monde ne l'a pas cru ; mais certains l'ont cru avec une grande authenticité et une grande honnêteté. »

« Si nous remuons tout cela en ajoutant la petite pincée de recette de grand-mère, nous pourrions avoir une première hypothèse en réponse à la question : qu'est-ce que pourrait être l'éducation populaire ? Ce serait d'essayer de donner les moyens à chaque membre du peuple de pouvoir s'éduquer en éduquant les autres. Nous en arrivons donc à quelque chose d'intéressant : chacun d'entre nous a un point de vue sur la vie, chacun d'entre nous sait ce qu'il veut et en tout cas, ce qu'il pense. »

Christophe Dupré définit à son tour ce qu'est, selon lui, l'éducation populaire aujourd'hui :

« Sur le fond, il me semble qu'il y a quelques caractéristiques : être porteur d'un projet d'émancipation caractérisé par une volonté éducative, avoir la volonté de s'intéresser au plus grand nombre, voire à tous, et en conséquence des deux premiers axes,

avoir un projet porteur de la volonté de réduire les inégalités sociales. Sur la forme, je pense que le mouvement d'éducation populaire se caractérise par une gestion démocratique et désintéressée de ses instances. Cet élément essentiel est trop souvent ignoré ou laissé sous silence. À ce titre, il me semble que le cadre juridique dans lequel s'inscrit le mieux le principe de gestion démocratique et désintéressée juridique est le cadre associatif. »

Il en évoque également toute l'actualité :

« Nous pouvons encore revendiquer la modernité du concept d'éducation populaire. Est-il besoin de rappeler que l'accès pour tous aux activités périscolaires est loin d'être acquis, que la pratique d'activités culturelles est loin d'être uniformément répandue, que l'accès au théâtre, au cinéma ou au musée n'est pas garanti pour tous, et que même dans l'école, qui jusqu'alors devait jouer un rôle émancipateur en y amenant tous ces éléments, aujourd'hui ces activités sont susceptibles d'être remises en cause ? »

« Quand le projet de la fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement se fixe comme objectif d'agir pour l'éducation des enfants et des jeunes dans le temps périscolaire, notamment à travers l'accès pour tous aux vacances et aux loisirs de qualité, alors que trois millions de jeunes et d'enfants en France ne partent pas en vacances, non seulement ce projet est moderne mais il est également indispensable. »

Nelly Lopez se positionne, quant à elle, dans une dynamique de transformation sociale :

« Je me situe dans la transformation sociale, mais je pense qu'il est intéressant, pour les gens de pratique que nous sommes, d'insister davantage sur le comment et les pratiques à mettre en avant. »

Nelly Lopez situe l'actualisation des modes d'intervention et des structures de l'éducation populaire dans une contrainte posée par le désengagement de l'État et par les valeurs de l'éducation populaire :

« L'actualité de l'éducation populaire est au cœur de notre rencontre. La question de son actualisation à travers l'évolution de son projet avec ses modes d'intervention et ses structures est posée de façon récurrente, davantage d'ailleurs par les collectivités territoriales, l'État et les chercheurs que par les structures associatives d'éducation populaire. L'éducation populaire aurait-elle besoin de se redéfinir en permanence pour exister ? Notre réseau de MJC a fait constamment évoluer ses modes d'intervention, de fonctionnement et de contractualisation, sous une double pression exercée à la fois par ses propres principes d'action et ses valeurs et par des contraintes externes, notamment par rapport au désengagement de l'État dans la politique d'équipement. »

Pour Zahra Boudjemai (CEMÉA d'Île-de-France), l'éducation populaire est un outil de transformation sociale qui s'inscrit en complémentarité avec l'école :

« Si l'éducation populaire aujourd'hui reste bien évidemment pour moi un outil de transformation sociale, elle inscrit son action en complémentarité avec l'enseignement scolaire pour former des citoyens dans une société qui connaît effectivement un niveau d'instruction scolaire extrêmement élevé d'un côté – nous en sommes conscients

depuis une trentaine d'années – et une pratique des loisirs abondante, mais qui en même temps voit se multiplier les décrochages scolaires, ce qui par conséquent rend impossible l'accès à une grande partie des savoirs minimums qui constitue normalement l'obligation scolaire. Malheureusement, nous sommes obligés de constater également que plutôt que transformer l'école et ses pratiques, on lui "tape" dessus en permanence. Elle a pourtant évolué, même si aujourd'hui je constate que ce n'est pas suffisant. »

« Cette école a laissé un grand nombre de jeunes sur la touche, non pas sur les bancs de l'école mais en dehors de l'école. Nous les avons abandonnés et compte tenu de cet abandon, il me semble que l'éducation populaire, à travers les associations qui en relèvent et qui se déclarent dans la continuité véritable de son esprit, doit avoir la préoccupation, en complémentarité par rapport à ce que l'école n'a pas fait, de trouver toutes les solutions vis-à-vis de ce qui est et reste une promesse de la République : liberté, égalité, fraternité, réussite pour tous et lutte contre les inégalités. Ces principes doivent demeurer des possibilités pour chaque citoyen. »

Concernant la complémentarité avec l'école, Raniha Ydjedd, membre du jury, intervenante du public, s'interroge :

« Je suis responsable d'une antenne Jeunes dans le XIII^e arrondissement. Je suis d'accord avec l'intervention de M. Guerre quand il dit qu'il faudrait recadrer les missions de chacun. Je parle en mon nom en tant que responsable d'antenne Jeunes : nous retrouvons effectivement des jeunes déscolarisés "sur le carreau", ce qui représente un vrai problème actuellement et nous amène, en qualité d'association, à essayer de faire en sorte de rattraper ce qui aurait dû être fait à l'école. À ce niveau-là, et ceci est valable également pour l'ensemble des associations, nous devons effectivement travailler ensemble en complémentarité et nous accompagner les uns et les autres mais pas forcément faire les uns à la place des autres. »

Interpellée par cette remarque, Zahra Boudjemaï apporte quelques précisions sur sa vision de la complémentarité entre l'école et l'éducation populaire :

« Je ne crois pas avoir dit que les associations d'éducation populaire devaient s'inscrire dans la réparation de ce que l'école n'a pas fait. L'éducation populaire doit pouvoir prendre en compte ces jeunes-là, mais bien évidemment, il faut d'abord transformer l'école. L'école s'adresse à ceux qui ont largement compris le système. Mais, aujourd'hui, elle est interpellée par les autres élèves, ces enfants et ces jeunes en dehors du système. L'éducation populaire n'a-t-elle pas été, depuis toujours, le lieu pour les personnes laissées sur le bord du chemin, abandonnées par l'école ? Dans la mesure où l'éducation populaire s'est trouvée à la croisée de leur chemin, ne peut-elle pas leur redonner une certaine confiance à travers l'élaboration de projets personnels et la participation à des actions ou à des activités, et par-là même leur permettre de rebondir sur un projet personnel qui les remettra sur pied ? C'est bien ce que nous attendons également d'un mouvement d'éducation populaire : qu'il joue un rôle dans la promotion sociale sans attendre que cela passe par l'école qui n'est pas la seule voie d'accès à la réussite. »

« Il me semble également important de prendre en considération le fait que certaines trajectoires personnelles ne sont pas uniquement des trajectoires scolaires. En cela,

les mouvements d'éducation populaire doivent être là, non pas pour mettre un pansement sur une jambe de bois, mais pour armer suffisamment sur le plan intellectuel les populations concernées dont l'école n'a pas voulu, pour que ces jeunes ne soient pas laissés sur le bord de la route et puissent quand même parvenir à un moment donné à être des citoyens, avec tout ce que cela représente en termes de compréhension du monde qui les entoure. »

Yves Guerre, quant à lui, refuse que l'éducation populaire soit une auxiliaire de l'école et s'en explique :

« Je ne me sens pas du tout prêt à être un auxiliaire de l'Éducation nationale. Je crois qu'il faut que l'Éducation nationale se réforme et que nous l'aidions à se retrouver à l'intérieur d'elle-même. Elle doit revenir à sa mission qui, jusqu'à preuve du contraire, n'a jamais été de démocratiser la culture. Nous le savons très bien : un des drames de l'école publique en France est qu'elle ne fait pas ce qu'elle prétend faire et cela ne bouge pas depuis trente ans. Cette institution doit se réformer et, de notre côté, nous devons faire ce que nous pensons devoir faire, parfois pour réparer les torts que l'école a faits. En permanence, nous avons à rattraper sur un terrain parfois difficile des choses qui ont été mal faites ailleurs. L'école, les associations et les intervenants de l'éducation populaire doivent essayer ensemble de coordonner leurs efforts sur les partis pris politiques mais, en aucun cas, je n'ai à aider l'école, surtout si elle ne réussit pas dans sa mission. »

Par rapport à l'interpellation de la Ville de Paris, comment se positionnent les centres d'animation ? Habités à la gestion d'équipements, ces centres étudient à présent les modalités de mise en œuvre de valeurs et de démarches d'éducation populaire, ce qui est une nouveauté, comme le rappelle Mireille Handt, même si, dans la pratique, selon elle, ces centres d'animation agissent également en partie dans le sens de l'éducation populaire :

« Notre intérêt est que l'éducation populaire soit inscrite à notre cahier des charges, ce qui est une grande nouveauté dans la mesure où, jusqu'à présent, il n'était question que de gestion des équipements. Il s'agit aujourd'hui de porter des valeurs, comme le fait de devoir s'intéresser à des publics défavorisés dans le cadre d'une discrimination positive. En termes de cahier des charges, c'est tout à fait nouveau, mais pas nécessairement en termes de pratiques. »

« Tous les centres d'animation, même s'ils n'en n'ont pas conscience, appliquent des principes d'éducation populaire dans le sens où, autour de la citoyenneté, nous pouvons regrouper tout ce qui relève de l'intergénérationnel, de l'accès à la culture, des valeurs républicaines tout simplement, et du rapport à l'économique et à l'apprentissage. Certains centres ont développé quelque chose de beaucoup plus intéressant encore à ce titre dans la mesure où, pour ce faire, ils s'appuient sur un projet associatif. Cela nous semble tout à fait innovant pour les centres d'animation, mais cela se pratique beaucoup en banlieue et en province : le fait de pouvoir s'appuyer sur des valeurs et un projet définis en commun entre des personnes qui viennent dans un équipement et le pratiquent au quotidien, mais également des personnes de l'exécutif, des habitants et des responsables extérieurs, associatifs ou élus locaux. Il est donc important pour nous que le projet que nous défendrons puisse se définir par rapport à nos valeurs. »

Christophe Dupré revient sur la diversité des acteurs de l'éducation populaire à laquelle correspond la diversité des cadres juridiques possibles pour un partenariat avec les collectivités :

« Les grandes fédérations sont rôdées à la gestion d'équipements et d'activités, certains mouvements ont des préoccupations plus ciblées, ailleurs il y a des associations locales et, ailleurs encore, des acteurs ont fait le choix de structururations régionales qui sont moins en phase avec certains territoires locaux ou départementaux. Enfin, certains camarades ne souhaitent pas s'investir dans la gestion directe mais disposent de savoir-faire et d'expertise reconnus sur tel ou tel sujet. Personnellement, je fais le pari que ces deux diversités, à la fois les cadres qui permettent l'expression du partenariat associatif et les différents acteurs associatifs, sont susceptibles de se marier. »

Entre projet et pratique : quelle complémentarité ?

Le projet humaniste de l'éducation populaire, même si les définitions données à cette notion varient, reste revendiqué par la plupart des acteurs. Mais un tel projet doit trouver à s'incarner dans des pratiques, des actions et des activités. On a parfois reproché aux acteurs de l'éducation populaire de tomber dans le développement d'activités dénuées de sens ou, à l'inverse, de porter un projet à travers des discours sans le mettre en pratique. Comment allier aujourd'hui projet et pratique dans une complémentarité cohérente et dans le sens d'une éducation populaire renouvelée ?

Christophe Dupré évoque les spécificités de la fédération de la Ligue de l'enseignement de Paris qui allie projet et activités, deux éléments pour lui indissociables :

« Pour nous, un projet qui ne se concrétiserait pas en actions ou en activités concrètes resterait une simple déclaration d'intention, aussi noble soit-elle, et, à l'inverse, le développement d'une activité comme une fin en soi pourrait certes caractériser un prestataire mais en aucun cas le mouvement de l'éducation populaire que nous entendons représenter. Partout où la Ligue est devenue un simple prestataire, notamment de l'école dans la mesure où cette tendance a été forte dans nos fédérations départementales, partout où elle a renoncé à faire de la politique ou au contraire refusé la gestion et la mise en œuvre d'activités pour ne faire que de la politique, il me semble qu'elle ne sert qu'imparfaitement son projet et ses valeurs. À Paris, nous essayons de faire l'un et l'autre, c'est-à-dire de la politique et du développement des activités. Bien entendu, l'entreprise de l'économie sociale est subordonnée aux projets, elle n'en est qu'un moyen, les objectifs demeurant la finalité. »

Mireille Handt évoque les spécificités des centres d'animation parisiens en termes d'activités :

« L'activité des centres se résume en trois points principaux : l'organisation et la gestion des activités de loisir ; l'organisation d'actions d'insertion, d'animation et de convivialité ; l'insertion et la participation du centre à un réseau local élargi. Le premier point, c'est-à-dire le "fonds de commerce", paraît le plus simple : il est facile de dire que nous offrons un loisir et qu'une personne vient parce que cette offre correspond à son loisir. Mais, pourquoi avons-nous 60 % de taux de fidélité dans nos centres ? C'est également parce que le public – je suis désolée de devoir employer ce terme décrié – trouve bien autre chose que le simple fait d'obtenir une réponse à une activité d'apprentissage ou de loisir, c'est-à-dire une convivialité, un certain nombre d'actions innovantes et une image de la société dans la mesure où il rencontrera toutes les catégories sociales. »

« Un autre point peut également motiver le public : la possibilité de s'ouvrir vers l'extérieur et d'échanger avec d'autres groupes en province ou en Europe. Nous organisons des échanges européens – je pense notamment au théâtre – mais également des échanges avec des collèges et des lycées. Le public qui vient dans une activité peut se retrouver sur l'extérieur. La reconnaissance et la prise en compte de l'utilisateur en tant que personne sont tout à fait importantes. »

Concilier un projet et une identité propres et la commande constitue un défi pour ces centres d'animation, comme l'indique Mireille Handt :

« Les structures que nous dirigeons en tant que directeurs se trouvent de plus en plus confrontées au fait d'avoir à la fois un projet qui leur est propre et de devoir répondre à une commande. »

« À Paris, chaque centre a une identité propre par rapport à l'arrondissement et le quartier dans lequel il exerce ses activités. Dans la mesure où le projet associatif porté par une petite association n'est pas si évident, ne pourrions-nous pas imaginer que le comité de pilotage, imposé dans le cahier des charges, devienne quelque part une nouvelle instance qui permettra de définir des valeurs écrites en commun avec les usagers et tous les partenaires, de façon à construire un projet cohérent par rapport à sa réalisation ? »

Zahra Boudjemaï considère que des espaces aménagés peuvent contribuer au dépassement de l'offre d'activités de type catalogue :

« Pour l'offre d'activités dans les quartiers populaires, il n'existe pas de catalogue spécifique qui devrait être mis à disposition d'une population ciblée. Mais il s'agit plutôt, comme nous le faisons quand il s'agit d'aménager un espace pour les jeunes enfants, de laisser un espace où tout est aménagé de façon à ce que l'enfant lui-même acquière l'envie de pratiquer telle ou telle activité. »

Nelly Lopez s'interroge sur la valeur intrinsèque des activités. Peut-on hiérarchiser les activités en termes de valeur ? Existe-t-il des activités porteuses d'éducation populaire en soi ?

« Y a-t-il des activités plus nobles que d'autres ? Est-il plus noble par exemple de pratiquer les arts plastiques que l'aquagym ? En posant cette question, la réponse ne m'intéresse pas dans le jugement porté sur l'aquagym avec un certain mépris qui revient à dire que ceci est moins bien que cela. Pour ne pas entrer dans cette question de cette façon, en posant des échelles de valeur qui ne seraient que les nôtres, je pense qu'il nous faut répondre à cette question différemment. Certaines activités sont-elles en soi, intrinsèquement, plus créatives et plus porteuses de sens, de culture et des valeurs de l'éducation populaire ? »

Pour Denis Adam, la pratique est un élément essentiel dans une démarche d'éducation populaire et s'articule nécessairement à la pratique du débat. C'est l'articulation qu'il définit comme celle « de l'atelier » et de « l'agora » :

« Nous ne pouvons pas balayer d'un trait la question des pratiques, notamment de loisirs, pour situer l'éducation populaire uniquement dans quelque chose qui serait de l'ordre de l'éducation politique. Elle évolue également autour des pratiques car, dans l'idée de comprendre le monde et de faire société, nous pouvons bien entendu mettre les gens en débat, mais la question a été posée précédemment : est-ce durable ? Cela s'inscrit-il dans des lieux ? Cela peut-il se structurer ? Il existe une vraie difficulté de méthode pour mettre en permanence les gens en débat autour de toutes les questions. »

« Pour pouvoir faire société, il y a nécessité de faire ensemble, et je crois que ce qui est marquant dans l'éducation populaire est que nous sommes toujours dans des pratiques collectives : regarder des spectacles ensemble mais également avoir une pratique artistique, être dans la compréhension de la science mais également dans l'expérimentation, être en permanence dans la fabrication. Nous pourrions parler d'une

articulation de l'atelier avec l'agora. Les lieux de pratique et de débat sont indissociables. Pour le dire autrement avec des mots qui relèvent davantage du champ de la culture, ce serait l'articulation de la démocratisation et de la démocratie culturelle. »

Selon Denis Adam, le domaine de la pratique a été souvent privilégié dans l'éducation populaire, mais il estime qu'aujourd'hui le domaine du débat est tout aussi indispensable :

« Il faut donc articuler ces deux domaines de la pratique et de la réflexion politique, de l'atelier et de l'agora, du débat et du faire ensemble. Si pendant longtemps, pour l'éducation populaire, le champ des pratiques artistiques et culturelles a peut-être été privilégié, il ne peut être aujourd'hui le seul domaine porteur de cette démarche. Le monde dans lequel nous vivons s'articule autour d'un certain nombre de points forts. Il faut comprendre l'économie et les évolutions scientifiques pour pouvoir agir sur le monde. Nous ne pouvons pas nous épargner de comprendre les médias si nous voulons agir et comprendre le monde, et le domaine de la culture englobe tout cela. C'est sur l'ensemble de ces champs qu'il faut prioritairement pouvoir agir collectivement. »

Denis Adam ajoute que cette articulation doit permettre l'émancipation individuelle et collective, l'une n'allant pas sans l'autre :

« Comment articuler les deux éléments ? Nous pouvons toujours considérer que l'un est en panne ou n'a pas fonctionné. Mais si nous faisons fonctionner le deuxième tout seul, il ne fonctionnera certainement pas mieux. Comment construire cette articulation pour lui donner un sens et permettre à la fois l'échange, la pratique et la création, le débat, le conflit et la délibération ? Il faut pouvoir poser les choses autour de ces points-là qui permettent de construire une définition de l'éducation populaire évoquée par Clémentine Autain dans son introduction, c'est-à-dire l'émancipation individuelle et collective. L'éducation populaire s'appuie à la fois sur ces deux leviers, car il ne s'agit pas simplement de l'individu en tant que tel mais pas non plus d'une masse dans laquelle il se perdrait sans avoir d'identité propre. Nous sommes bien dans l'individuel et le collectif en même temps. Comment alors articuler en permanence les deux dans une perspective d'émancipation ? »

Nelly Lopez présente quelques pistes pour mettre en pratique des projets et activités allant dans le sens d'un projet global d'éducation populaire :

« Il me semble nécessaire de passer d'une logique globalement caractérisée de loisirs individuels en groupe à une logique de projet social, culturel et politique qui proposerait des univers à explorer, des parcours possibles, des questionnements, des choix, des ouvertures au monde et une plus grande sensibilité sur les enjeux de société. »

« Il s'agit aussi de se mettre dans un processus de transformation sociale et donc d'essayer concrètement, par exemple dans les centres d'animation, de travailler sur la capacité au changement à travers "le faire ensemble" en exerçant nos capacités d'autonomie, de réflexion, de création, de solidarité, d'engagement, de prise de risques, etc. »

« Il faut sortir de cette logique quasi exclusive de l'offre de prestations socioculturelles pour s'ouvrir à de nouveaux processus qui sollicitent du temps, de la compétence, de l'énergie, de la créativité et de la réflexion de la part des acteurs et de la population. »

« Enfin, il s'agit de diversifier les modes d'implication de la population dans la conception, la mise en œuvre et le contrôle des projets. »

Pour illustrer ses propos, Nelly Lopez prend le cas de la pratique amateur de la sculpture en déclinant les propositions évoquées précédemment. Elle propose de développer des « espaces de projet » avec une dimension à la fois artistique et culturelle, scientifique, politique, internationale et d'intégration du handicap :

« J'ai fait un exercice de style en prenant volontairement une activité qui doit se retrouver dans tous les centres d'animation, la pratique artistique amateur de la sculpture, pour montrer comment en opérant un certain nombre de décalages ou de décentrages, nous pourrions éviter de réduire la pratique de la sculpture à des techniques et à des matériaux différents, à des horaires ou à des coûts d'inscription. »

« Il serait intéressant d'ouvrir systématiquement des ateliers intergénérationnels ou encore de mettre en place des jumelages des musées, sur une durée minimum de deux ans pour que les choses puissent se construire. Il s'agirait de faire un travail de fond sur la sculpture et sur l'aspect patrimonial en rencontrant des sculpteurs et en présentant des expositions de sculpture dans le territoire, la prise en charge de ces expositions étant assurée par les pratiquants eux-mêmes. Nous proposerions des visites nocturnes pour découvrir des sculptures dans l'espace public parisien, ouvertes à tous, le décalage de nuit rendant complètement sensibles d'autres enjeux. Nous pourrions également mener des actions de sensibilisation sur les relations entre l'art et l'espace public. »

« Il s'agirait de travailler sur toute la dimension économique, sociale et solidaire en collaboration avec un pays étranger ou un acteur issu d'ailleurs, par exemple sur un projet de diffusion ou d'économie sociale. Enfin, la dimension de l'intégration des personnes souffrant d'un handicap me paraît indispensable sur ce type d'espace de projet. De ce point de vue, la sculpture est un exemple parfait. Toutes les MJC et les centres d'animation ont des partenariats avec des résultats extraordinaires dans tout ce qui est activité pour tous les publics, que ce soit un public ayant un handicap moteur ou un public malvoyant. »

« Nous pourrions également travailler sur une offre avec un jumelage/parteneriat dans le champ économique, c'est-à-dire avec une filière industrielle, une entreprise ou une filière hospitalière, et à partir de là, travailler sur tout ce qui est espace de projet sur les ressources matérielles et humaines, les savoir-faire techniques et scientifiques de l'univers considéré. »

« Un autre type d'offre à partir d'une problématique sociale est celui de la MJC de Noisiel en Île-de-France, qui mène tout un travail avec la fondation Abbé Pierre et deux autres fédérations d'éducation populaire. À partir de ce décentrage de la problématique, nous travaillons avec la population sur un simple critère : un habitat fragile et difficile pour conjuguer des connaissances, des savoir-faire et des approches qui permettent de faire ensemble ce que les uns et les autres n'auraient jamais pu faire seuls. »

L'association qui gère les centres d'animation du x^e arrondissement se pose en permanence cette question du lien entre projet et pratique. Gérard Caballero, son directeur, présente une

démarche concrète dans les centres d'animation, le projet "Le Grand ramassage des peurs », pour montrer le caractère concret des initiatives qui peuvent être prises.

« Comment traduire sur le terrain les valeurs contenues dans un projet ? Notre association se pose cette question en permanence. Nous avons élaboré un vrai projet sur lequel le conseil d'administration a travaillé pendant plus d'un an. À partir de là, il faut trouver des outils ou des formules ; nous sommes dans l'expérimentation permanente. Nous disons souvent que nous inventons le projet tous les jours. Ce n'est pas figé et nous l'expérimentons en permanence. »

« "Le Grand ramassage des peurs" fait partie de ces processus mis en place avec la complicité d'une compagnie, en l'occurrence la compagnie L'Artifice, une compagnie dijonnaise pour le jeune public, avec un concept : un livret est distribué aux habitants et des interventions ont lieu dans les écoles, dans les cafés, dans les lycées, dans les centres d'animation, dans l'idée de présenter ce projet. Le livret intitulé "Manuel du froussard courageux" propose treize peurs identifiées et les habitants sont invités à écrire leurs peurs et à les déposer dans un container. Elles seront alors recyclées et cela donnera lieu à une création théâtrale présentée au théâtre du Gymnase. L'idée est d'entrer dans les problématiques d'un arrondissement, d'un territoire, à travers un processus de création artistique, c'est-à-dire que nous récoltons la parole des gens en les impliquant dans ce processus. Tous les ans, nous essayons de mener ce type de projet un peu porteur, qui fait partie de cette dimension d'expérimentation de formules au-delà de nos propositions habituelles d'activités. »

Concernant plus spécifiquement les loisirs, Yves Guerre estime qu'ils ne se réduisent pas à une pratique de détente et qu'ils doivent prendre part à la vie en commun :

« Il est tout à fait respectable de comprendre les loisirs comme un temps de vacances et de ressourcement, c'est-à-dire de pouvoir faire de la danse, de la peinture ou du macramé sans subir les foudres des intellectuels. Disposer de lieux où pratiquer une activité de loisirs en tant que détente, c'est très bien, mais il faudrait considérer que les loisirs ne se résument pas à cela. Comme le théâtre ne se résume pas à un spectacle, le loisir ne se résume pas à la détente. »

L'espace et le temps des loisirs ne se réduiraient donc pas à de la consommation culturelle mais pourraient aussi bien être ceux de la citoyenneté, selon Yves Guerre :

« Le loisir est aussi le loisir de s'occuper de la vie en commun. Je ne sais pas quelle est votre expérience en la matière mais en ce qui me concerne, aujourd'hui, entre mon activité professionnelle et ma famille, avec des enfants dont il faut s'occuper, si je veux lire et me promener un peu, je n'ai pas de temps pour répondre à toutes les sollicitations pour participer à des réunions sur le cadre de vie, la Ville et ses projets. Il faudrait dégager de l'espace public. Mais cet espace public est également du temps, de manière à ce que chacun de nous en tant que citoyen ait la possibilité de donner un peu d'énergie à notre vie en commun, mais cela ne relève pas forcément des affaires institutionnelles. C'est aussi comprendre que les lieux de loisirs ne versent pas uniquement dans la consommation culturelle. Nous pourrions y pratiquer également – pardonnez-moi l'expression d'une barbarie totale – de la consommation citoyenne ; il ne faut pas entendre consommation citoyenne au sens habituel, c'est-à-dire : "Venez vous exprimer et je déciderai, arbitrairement, mais au fond, je ne tiendrai absolument

pas compte de tout ce que vous avez dit.” Il s’agirait de disposer d’un lieu dans lequel l’échange autour de notre vie en commun puisse se faire. C’est un loisir également, au sens fort du terme. »

Mais que signifie pratiquer ensemble dans le cadre de l’éducation populaire, quel est le sens de la pratique amateur, puisqu’il ne s’agit pas de devenir professionnel ?

Yves Guerre : « Il est incontestable que l’accession à la culture cultivée ne garantit de rien. Par contre, il existe le domaine de la pratique amateur ensemble, non pas dans l’idée d’accéder à la culture cultivée car bien souvent dans les années 1970/1980, les MJC et les centres sociaux proposaient des sous-produits qui singeaient la culture cultivée sans en avoir les moyens. Il y a là une vraie interrogation qui peut-être revient à l’une des sources de l’éducation populaire : que signifie pratiquer ensemble si nous ne pratiquons pas dans l’idée de devenir professionnel ? Il s’agit de savoir si nous pratiquons simplement un loisir dans la mesure où il est agréable de passer son temps ou si nous le pratiquons également dans la perspective d’une rencontre avec l’autre, avec des gens qui regarderont. »

Denis Adam : « Je pense même qu’il ne s’agit pas uniquement de faire des choses ensemble pour le plaisir d’être ensemble. Dans la démarche artistique, dans la pratique collective, il y a également quelque chose de l’ordre de l’appropriation sensible du monde que l’on n’a pas forcément ailleurs. Il ne s’agit absolument pas d’abandonner les pratiques mais, pour autant, il existe effectivement une valeur de la pratique pour la pratique et pas pour un devenir professionnel. Il me semble que les choses commencent à bouger un peu dans ce domaine, même si cela se fait très lentement. »

Mireille Handt s’interroge également sur la manière de faire adhérer l’ensemble d’une équipe d’animateurs à un projet commun :

« Il existe deux types d’équipes : les animateurs et les permanents qui sont des salariés administratifs. Généralement, nous avons un projet avec l’ensemble des personnels, mais certains sont plus intéressés que d’autres. Les personnels administratifs sont plus intéressés par le projet de la transformation sociale que les animateurs qui sont encore des vacataires pour certains. Ceux-ci adhèrent au projet quand il est complètement intégré dans le centre. Mais quand on considère les animateurs comme de simples vacataires, il ne se passe rien. Au même titre que dans certaines autres structures, ils viennent enseigner leur activité en y apportant eux-mêmes de l’éducation populaire, mais cela ne procède pas d’un projet global. Ils le font à leur échelle. Nos animateurs sont très importants dans la mesure où ils motivent et créent de l’émulation dans les échanges. Toujours est-il qu’il faut adhérer à un projet global pour pouvoir le faire remonter. »

Françoise Tétard : « Ils pourraient être en même temps vacataires et adhérer au projet global. »

Mireille Handt : « Absolument mais cela relève d’un choix personnel et non pas d’une obligation. Le fait d’être salarié n’oblige pas à adhérer car nous n’embauchons pas nos salariés en fonction de leur militantisme. »

Nelly Lopez : « Adhérer au projet global d'une structure peut faire partie de la relation entre l'employeur et le salarié. Que demandons-nous d'autre à ces salariés que de dispenser leurs cours ? Évidemment, ils le font. Mais la structure est-elle en capacité de leur ouvrir des perspectives et de leur faire une place en tant qu'acteurs, en formalisant un projet auquel ils devraient adhérer s'ils étaient normalement recrutés en tant que salariés sur cette base-là ? Je pense que l'adhésion au projet global fait partie du contrat d'engagement. »

Interroger le rôle des lieux : équipements, accès, espace public

Dans quel espace s'est située historiquement l'éducation populaire et quels sont aujourd'hui les enjeux des lieux où elle est mise en œuvre ? Ces lieux doivent-ils être des espaces d'accès, de rencontre, d'animation, de construction ? Au-delà des équipements, quelles sont aujourd'hui les questions posées par les transformations de l'espace public et quel est le rôle des acteurs de l'éducation populaire ?

Quel rôle les équipements ont-ils joué et jouent-ils aujourd'hui ?

Jean Bourrieau (membre du jury, chargé de mission à l'éducation populaire au conseil général de Seine-Saint-Denis) : « De votre point de vue d'historienne, quel est le rôle des équipements aux différentes périodes de l'éducation populaire ? Est-il positif, négatif ou neutre ? »

Françoise Tétard : « À la fin du XIX^e siècle, cela passait par un espace, un lieu qui représentait à mon avis un équipement même si ça ne portait pas ce nom-là. De mon point de vue, l'éducation populaire la plus concrète est un lieu, un espace où il se passe plusieurs choses. Ensuite, en termes d'équipement, au sens de la planification, nous savons comment ont été calculés les "mètres carrés sociaux". On a inventé la notion de besoin en étant très normatif – tant de jeunes de la jeunesse rurale, tant de jeunes de la jeunesse citadine, tel âge, telle catégorie – et en travaillant avec l'INSEE [Institut national de la statistique et des études économiques] les besoins ont été listés. On a décrété qu'il leur fallait une piscine, un centre sportif, un centre social, une MJC et j'en passe. Cela s'est joué de cette façon en construisant des bâtiments en béton très rapidement. Par la suite, une consultation a abouti à la nécessité d'animer ces équipements et la notion d'animateur a été inventée. Le FONJEP est issu de cela en 1964. Après coup, mais trop tard, nous avons commencé à réfléchir à la pertinence de ces équipements en nous retrouvant coincés dans une politique d'équipement. »

Mireille Handt rappelle la spécificité des centres d'animation de Paris et leur genèse :

« Dans les années 1960, les premiers équipements sortent de terre et sont confiés à la gestion d'associations locales souvent régies par les fédérations des maisons de jeunes qui font adhérer des associations locales, des institutions, notamment les ministères, et des habitants des quartiers. C'est la belle époque de l'éducation populaire. Mai 68 arrive et laisse des traces. Les années 1970 sont très importantes dans la mesure où la Ville de Paris commence à rédiger une convention de gestion pour ses centres d'animation qui ne portent pas encore ce nom. Tous les équipements sont créés à partir de ce moment-là et cette convention d'association désignée par l'assemblée municipale oblige également à nommer les équipes dirigeantes soumises à l'obtention d'un agrément préfectoral. Une commission de contrôle est également mise en place pour vérifier la bonne gestion de l'équipement. La gestion des nouveaux centres est dès lors confiée à des associations "sans danger", compte tenu des reproches à l'encontre des précédentes associations pour avoir soutenu la révolte de 1968. »

Nelly Lopez met en avant la fonction de rencontre sociale de ces équipements :

« Par rapport aux objectifs de l'éducation populaire aujourd'hui, il faut ouvrir largement à la population les espaces tels que les centres d'animation ou les antennes Jeunes qui sont des espaces de rencontre sociale, pour lui permettre de s'y retrouver de manière volontaire et confiante. En fait, les critères de regroupement échappent aux critères plus identitaires tels que la famille ou la religion et, de ce fait, le critère d'accessibilité dans la proximité pour faire des choses ensemble me semble précieux. »

Yves Guerre remarque que l'espace physique (salle, centre, etc.) et son décorum peuvent représenter un véritable frein :

« En termes de décorum, certaines personnes n'entreront jamais dans cette salle ou n'y reviendront pas deux fois parce que sa décoration ne correspond pas à une certaine manière, à un certain type de classe sociale qui est la leur. Il faut faire attention à cela. Tout le monde n'est pas censé venir dans un centre d'animation pour se "loisir" ou se cultiver. »

Gérard Caballero réagit au risque évoqué par Yves Guerre et note l'importance de l'accueil et de l'écoute dans les lieux :

« J'ai eu plaisir à entendre dire que les centres d'animation sont également des espaces publics, et je voudrais insister sur l'importance de l'accueil dans ces espaces. Concernant le décorum qui peut stigmatiser les populations, il est important que nos lieux soient aménagés pour que les gens se sentent vraiment accueillis, que les espaces comme nos équipes soient vraiment ouverts à tous et que nous ayons cette capacité d'écoute pour accueillir et déceler chez ces gens ce qui peut être intéressant pour eux, de façon à être adaptables par rapport à ces différentes demandes. Je profite de cette occasion pour affirmer, dans l'éducation populaire, la dimension de la relation au quotidien que nous vivons chaque jour par rapport à la disponibilité et à l'écoute que nous devons offrir aux populations. »

Une véritable réflexion sur l'urbanisme et l'architecture serait nécessaire pour faire évoluer ces espaces ; une piste évoquée par Zahra Boudjemai :

« Pourquoi ne pas réfléchir de façon plus approfondie à des aménagements en termes d'urbanisme et d'architecture pour des espaces aménagés permettant de multiplier les offres d'activités et les propositions diversifiées pour que la population, dans un quartier donné, puisse se saisir de ces activités, s'y engager en étant aidée ou accompagnée par des acteurs, des animateurs ou des travailleurs sociaux notamment, et en prenant appui sur les centres sociaux et les centres d'animation tels qu'ils existent aujourd'hui à Paris ? »

Le centre-ville : un enjeu pour un équipement d'éducation populaire ? Nelly Lopez le soutient et décrit les spécificités des équipements tels que les MJC :

« Nous restructurons actuellement une bonne partie du patrimoine des MJC et nous demandons aux architectes qu'une MJC ne ressemble ni à une école, ni à une poste, ni à une mairie. Quelle identité doit porter une façade de MJC ? À quoi doit-elle ressembler ? La façade doit traduire l'ouverture à tous par rapport à l'ensemble du bâtiment et

l'endroit où il est situé dans la ville. Certains diront qu'ils ne veulent pas aller dans tel quartier. Dans la politique d'équipement, les MJC ont toujours été situées dans le centre-ville à côté de la mairie et de la poste, ce qui a constitué un atout pour nous. On a critiqué la centralité, mais il n'empêche qu'elle porte des fonctions : les pauvres ont également droit au centre-ville. C'est très important. »

La rue, un choix tactique ?

Jérôme Guillet en est convaincu, même si les dispositifs qu'il développe peuvent aussi être utilisés dans des locaux.

Jean Bourrieau : « Si j'ai bien compris, votre démarche s'adresse à des personnes qui n'ont pas l'habitude de prendre la parole, mais cela exclut-il *a priori* tout travail dans des locaux ? »

Jérôme Guillet : « Pas du tout, la rue est simplement un choix tactique. Si nous voulons être à équidistance sociale et générationnelle d'une ville, nous devons nous rendre dans les espaces et les endroits où nous pouvons trouver cette diversité, d'où le choix de l'espace public. Il nous est arrivé d'intervenir par exemple pour l'assemblée générale de l'association Concordia, en faisant parler les gens de Concordia. Lors du défunt festival international de la Ville avec les Lézards politiques à Créteil, nous avons posé une fausse question en quelque sorte : "Il est plus facile de parler du peuple que de parler avec lui. Qu'en pensez-vous ?". La manifestation se déroulait sous des tentes, mais nous pouvons bien sûr intervenir en intérieur. »

« Notre logique est de capter les points de vue de gens que nous ne récoltons jamais, en allant les chercher là où ils sont, dans la rue, plutôt que de rêver de les voir venir dans une salle de conférence. »

La rue comme espace d'intervention pose également des questions d'ordre légal ; Jean-Jacques Braguini (Association des directeurs des centres d'animation de Paris, intervenant du public) interroge Jérôme Guillet à ce propos : « J'aimerais savoir si l'utilisation de l'espace rue est soumise à autorisation ? »

Jérôme Guillet : « Effectivement, cette question n'est pas seulement un détail. Je suis souvent intervenu sans aucune autorisation, et selon les municipalités et la police municipale, cela se passe bien la plupart du temps. À Bordeaux, nous nous sommes fait "sortir", mais le policier était très embêté et un très beau débat a eu lieu pendant 20 minutes avec les gens dans la rue. À Tours, ils sont également embêtés, mais ils nous laissent faire dans la mesure où il est quand même compliqué de contester à une époque où tout le monde n'a que les termes "démocratie participative" à la bouche, mais n'ayant que des conseils de quartier aux résultats peu probants. Il est compliqué de réprimer une telle initiative, surtout quand vous avez prévenu les commerçants qui trouvent cela plutôt bien et que tout le monde est content. Nous marchons donc quand même sur une frontière. Quand il s'agit d'une commande, nous avons évidemment toutes les autorisations nécessaires. »

Quelle place pour les acteurs de l'éducation populaire dans la vie locale, et notamment dans les quartiers ?

Les centres d'animation sont un élément essentiel de la vie des quartiers, et leur rôle d'interface n'est pas assez reconnu selon Mireille Handt :

« Les centres d'animation sont au sein d'un quartier mais également d'une municipalité. Le centre d'animation est un élément fondamental de la vie d'un quartier dans la mesure où nous participons de tous les réseaux, y compris de l'Éducation nationale. Nous intervenons souvent dans les réseaux d'éducation prioritaire (REP), dans les conseils de quartier et de la jeunesse, etc. Nous avons un rôle d'interface extrêmement important mais souvent méconnu et mal reconnu. »

L'absence d'espaces publics dans les quartiers constitue en soi une violence symbolique selon Marc Lacreuse :

« Vivre dans des quartiers, où tout accès à l'espace public de l'art – entre autres celui-là, mais il faudrait aussi parler de tous les autres – est interdit, est une violence symbolique susceptible de provoquer également des violences qui ne sont pas simplement symboliques. »

Dans ce contexte, investir ou/et réinvestir les quartiers populaires serait un enjeu de société pour l'éducation populaire et une nécessité selon Zahra Boudjemai :

« J'ai évoqué l'école qui abandonne ses élèves en difficulté, mais les associations ont également abandonné en grande partie les quartiers populaires pour les laisser en pâture au profit de regroupements communautaristes à profil religieux. [...] Il faut réinvestir les quartiers populaires pour recréer des liens entre les classes moyennes et les classes populaires. Si aujourd'hui nous sommes dans cette situation de ghettoïsation et de paupérisation des quartiers, c'est bien parce qu'il y a une perte de lien entre les classes populaires et les classes moyennes. Cela doit passer par une présence sur le terrain, dans ces quartiers, et un accompagnement. Il s'agit d'un dispositif ou d'une démarche qui permet aux populations des quartiers populaires d'accéder à l'ensemble de l'offre culturelle pour qu'elles ne se sentent pas en retrait par rapport à celle-ci, qu'elles y trouvent leur place et par-là même qu'elles puissent retisser des liens entre elles, qu'il s'agisse des classes moyennes comme des classes populaires. »

Les associations auraient donc déserté les quartiers populaires ? Pas si sûr, remarque une intervenante du public :

Jeanne Denzler : « Je suis doctorante. Je travaille sur le rapport à l'espace public dans les quartiers populaires et je suis également chargée de mission pour le Groupe communiste. En ce qui concerne l'abandon des quartiers et le fait que les associations aient déserté les quartiers populaires, je ne suis pas d'accord avec vous. Vous avez pris pour exemple les événements de novembre en disant que vous aviez là des éléments de preuve pour étayer votre affirmation. Je crois au contraire que si la situation n'a pas été pire, c'est grâce au rôle très important des associations et des acteurs locaux que nous avons pu constater sur le terrain. »

Un intervenant du public pointe les problèmes et les contradictions que génèrent les équipements actuels (notamment dans les « quartiers ») qui seraient définis sans tenir compte du terrain et de la population :

Slimane Labrache : « Je travaille actuellement sur les antennes Jeunes et pour avoir travaillé en banlieue et aujourd'hui à Paris depuis une quinzaine d'années, je constate malheureusement que dans les structures existantes, qu'elles soient municipales ou

paramunicipales, les missions sont fixées en haut sans tenir compte de la réalité du terrain. Or, en ce qui nous concerne, les missions données ne correspondent pas à notre public, elles sont destinées à un public qui n'existe pas ! Ce qui s'est passé il y a quatre mois en banlieue est en quelque sorte une conséquence du fait qu'il y a vingt ou vingt-cinq ans, on a mis en place des structures qui venaient d'en haut et les jeunes, après avoir constaté qu'elles ne leur servaient à rien, y ont mis le feu. Si nous voulons faire avancer les choses, l'éducation populaire doit tenir compte de la réalité du terrain. Par ailleurs, il est très important de pouvoir identifier une équipe. Dans ces quartiers, les jeunes ont besoin de s'identifier à des personnes et pas seulement à des structures. »

Se réapproprier l'espace public : un enjeu pour les collectivités et les acteurs de l'éducation populaire ?

Yves Guerre met en garde contre la disparition des espaces véritablement publics et contre leur pacification :

« L'espace de confrontation de l'expertise populaire porte un nom sauf qu'il n'existe quasiment plus : c'est l'espace public. Qui est garant de l'espace public ? Une collectivité territoriale tout comme l'État devrait être garante de l'espace public, mais pas pour le sécuriser. La seule manière dont on nous parle de l'espace public aujourd'hui est qu'il ne doit rien s'y passer. On installe des caméras, des policiers municipaux, des bancs, bientôt il y aura des chicanes, dans certains endroits il y a des miradors, et parfois, il n'y a même plus d'espace public du tout parce que l'on veut qu'il ne soit porteur d'aucune conflictualité. Mais une société dans laquelle l'espace public n'est porteur d'aucune conflictualité est une société morte ou totalitaire. Le totalitarisme n'est pas réservé aux anciens pays du bloc soviétique ou aux États-Unis. Cette forme de totalitarisme nous guette tous les jours car un certain nombre de personnes ne veut pas que l'espace public soit conflictuel dans la mesure où cela empêche de faire du commerce. »

Marc Lacreuse s'interroge sur la définition de l'espace public telle qu'elle a été évoquée dans les débats, qui lui semble trop restrictive et il souligne la nécessité pour les acteurs de l'éducation populaire de s'interroger sur ce qui fait un espace public :

« J'ai l'impression que la définition de l'espace public est de plus en plus restrictive et nous comprenons bien pourquoi nous y sommes acculés. Ce serait donc aujourd'hui la rue, dans la mesure où elle est fréquentée par des publics plus ou moins divers. Mais il s'agit à mes yeux d'un véritable contresens : on pourrait tout aussi bien voir dans la rue aujourd'hui le lieu de l'exclusion, de la privatisation, de l'impossibilité de communication réelle, etc. Or, l'éducation populaire ne devrait-elle pas se poser la question de ce qui fait ou pas espace public aujourd'hui en tant que lieu de la délibération citoyenne, du service public, etc. ? C'est ce qui fait qu'à mes yeux l'éducation populaire devrait être légitimée dans sa capacité à interpeller transversalement l'ensemble des politiques publiques (santé, éducation, urbanisme, culture, etc.). »

Yves Guerre précise sa vision de l'espace public, et revient sur l'urgence à recréer des espaces publics dans tous les lieux :

« L'espace public ne se réduit pas à la rue, mais il se trouve que les endroits où l'espace public existe encore aujourd'hui sont extrêmement rares. Ma définition de

l'espace public n'est pas partagée par tout le monde. Je donne un autre nom à l'espace public : la laïcité. Tous les lieux devraient l'être mais les espaces publics aujourd'hui sont privés. L'école est un espace public privé, car si je veux entrer dans l'école, il faut une autorisation. Si je veux mettre un débat public à l'intérieur de l'école, je me fais sortir ; *idem* dans une salle d'attente de la Sécurité sociale ou dans la salle du conseil municipal au moment des délibérations. Ces espaces publics ne sont, en réalité, pas publics mais privés. Il faudrait aussi des espaces publics dans le monde de l'entreprise, mais les lois Auroux qui pensaient cette dimension de l'expression des salariés ont été détournées et totalement inutilisées. »

Pour Yves Guerre, c'est à la puissance publique de garantir l'existence des espaces publics :

« Il faudrait des espaces publics partout, chaque fois qu'une institution ou qu'une organisation existe. Essayez de mettre un espace de débat public au conseil général, vous n'y arriverez pas. Il faudrait alors que la puissance publique le décide. Il faudrait que les politiques comprennent qu'ils ne peuvent pas commettre un rapt sur la politique. Leur rôle est de trancher et d'arbitrer mais, pour cela, il faudrait que le corps social respire et donc que les politiques permettent cette récupération de l'espace public. Récupération que nous ne pourrions pas réaliser si les politiques ne nous y aident pas, y compris dans les équipements. »

Jérôme Guillet donne un exemple d'une collectivité engagée dans cette dynamique de réappropriation de l'espace public, la Ville de Genève :

« Genève propose depuis quelques années un événement assez exceptionnel qui s'appelle "La ville est à vous". Je vous donne lecture du début du dossier de presse dans la mesure où pour la première fois, je vois une Ville utiliser le vocabulaire des militants traditionnels. La "réappropriation de l'espace public" est le premier thème du dossier : "La ville est à vous vise à promouvoir, dans les différents quartiers de Genève, des manifestations festives et culturelles de proximité susceptibles de favoriser la convivialité et un mieux-vivre ensemble. Ces manifestations fonctionnent selon un principe simple : la réappropriation de l'espace public. La rue notamment, est transformée le temps d'un week-end en un lieu de fête et de rencontre avec diverses activités, animations et happenings. Au centre de cette manifestation, l'expression libre du citoyen invité à participer comme acteur et animateur de la fête et non pas uniquement comme consommateur, ceci afin de favoriser le lien social, la cohabitation pacifique et l'intégration." »

Pratiques et « publics » d'éducation populaire : quelle modernité ?

Quelles pratiques, quelles méthodes, quelles démarches solliciter et inventer pour développer l'éducation populaire aujourd'hui ?

Yves Guerre évoque les décalages entre valeurs et méthodes, une question récurrente pour l'éducation populaire :

« L'éducation populaire deviendrait intéressante en travaillant simplement sur une seule question : comment trouver des méthodes en adéquation avec les principes exposés ? Trop souvent, quand nous confrontons les principes aux méthodes utilisées, nous constatons un décalage. Par exemple, je suis extrêmement satisfait qu'ATTAC se présente comme un organisme d'éducation populaire, mais beaucoup moins quand j'observe que ses méthodes n'en sont pas. »

■ Débat, conflit et délibération

D'après Denis Adam, il y a urgence ; il faut réinventer le débat, ses formes, ses méthodes et ses lieux et rendre productif le conflit :

« En ce qui concerne la partie politique de l'éducation, les trois thèmes à retravailler sont "débat", "conflit" et "délibération", car il existe un déficit très fort de ce côté-là. Il faut pouvoir réinventer le débat mais en réinventer également les formes, les méthodes et les lieux. Mais si nous donnons cours au débat, il nous faut également être dans la capacité d'assumer le conflit que cela génère. Or, notre société a extrêmement peur du conflit. Nous sommes dans une société de consensus où nous cherchons désespérément ce qui peut faire l'unanimité, et plus nous recherchons cette unanimité, plus nous affadissons tout ce qui peut faire la différence, et moins il reste de sens à ce que nous pouvons faire. La notion de conflit évoque des méthodes qui permettent de mettre en affrontement des idées et des points de vue différents, et peut-être qu'en affrontant ces regards sur le monde de manière différente, cela ne dressera pas A contre B mais permettra de construire C en lui donnant du sens. Comment construire aujourd'hui une culture commune avec des gens différents si nous ne provoquons pas à un moment donné la confrontation des cultures différentes ? Si nous éliminons le conflit dès le départ, nous ne pourrons pas construire une culture commune et la notion d'identité commune ne pourra donc pas exister. »

Le conflit est un élément indispensable à condition de trouver une dynamique, comme l'explique Yves Guerre :

« Il faut mettre en place un système dans lequel nous aurions confiance dans nos capacités, ce qui nous permettrait de partager nos savoirs. Nous savons bien que ces différents savoirs peuvent être conflictuels : certains pensent que les immigrés devraient rentrer chez eux et d'autres pensent qu'ils doivent rester ; certains pensent que les femmes devraient rester dans leur cuisine et d'autres pensent que leur place doit être ailleurs, etc. Nous pourrions multiplier ces contradictions à l'infini, car nous sommes en perpétuelle conflictualité les uns avec les autres, mais c'est précisément celle-ci qui construit le lien social, à une seule condition : trouver une dynamique,

c'est-à-dire l'hétérogénéité, à savoir qu'il faut d'abord commencer à considérer ces points de vue à égale valeur. Il faudrait considérer en réalité que l'expertise concernant le lien social est également partagée par tout le monde. »

Pour Denis Adam, il faut aussi inventer des méthodes pour la délibération et aller vers la construction d'un lien entre démocratie représentative et démocratie participative :

« Ensuite, il faut pouvoir élaborer la délibération. Il existe certainement une expertise savante et une expertise populaire mais ces différentes expertises doivent pouvoir disposer de lieux où construire si ce n'est la décision, du moins l'aide à la décision. Ensuite il faut poser la question : qui est porteur de la décision ? Parfois, le peuple peut être porteur de la décision mais à d'autres moments, ce sont les responsables qui le sont. Quand nous parlons de construire une démocratie participative, cela n'implique pas forcément de supprimer la démocratie représentative. Il faut simplement construire le lien entre les deux et déterminer la façon dont la parole et l'expertise, partagées par l'ensemble du peuple, permettent de poser des décisions sans qu'elles soient systématiquement en rupture avec les attentes. »

■ Participation à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques

Au-delà de l'offre d'activités et d'accès à la culture, pour Marc Lacreuse, l'éducation populaire doit participer au développement de la participation des citoyens aux politiques publiques et à l'élaboration collective des savoirs :

« L'éducation populaire ne réside plus uniquement dans le fait d'apporter ou de transmettre des savoirs (ce que font très bien les universités populaires), mais également dans la capacité d'élaboration collective de savoirs nouveaux par ce même peuple ! Cette idée va effectivement à l'encontre de la pensée que nous pourrions vivre pour l'éternité avec une démocratie qui consisterait à transmettre son pouvoir politique de citoyen à un élu chargé de le faire vivre. Cela n'est plus tenable. Nous sommes à la veille d'une époque où cette question de l'implication citoyenne est particulièrement névralgique. »

« Les formes de la démocratie délégataire sont à revisiter et surtout doivent être aujourd'hui accompagnées impérativement de formes innovantes, voire radicalement neuves, de participation de tous les citoyens. »

« L'excès de culture dont nous sommes tous porteurs n'est pas utilisé dans le vivre ensemble, dans l'élaboration, la construction et l'évaluation des politiques publiques. Pour prendre le chapitre de l'évaluation des politiques publiques, elles sont purement chiffrées en termes techniques. L'évaluation qui consisterait à mettre le citoyen en position d'intervenir pour dire ce qui s'est passé avec l'élu, le technicien, l'administration ou les associations, n'existe pas, et *a fortiori* dans l'élaboration en amont des politiques publiques dont certains disent encore qu'elle n'appartient qu'aux élus. Ces quinze dernières années de politique publique ont vu se multiplier les dispositifs technocratiques – je ne parle que d'éducation populaire de la jeunesse mais cela est vrai pour l'ensemble des réalités nationales – qui se sont ajoutés les uns aux autres, qui ont fait strates sur les bureaux des élus et des administrations, certains ayant disparu avant même de commencer à exister. »

■ Des méthodes à explorer

Quelles sont les méthodes disponibles ou imaginables pour mettre en œuvre des démarches d'éducation populaire ?

Le théâtre forum, une méthode à explorer ? Il est issu du Théâtre de l'opprimé qui a été conçu en Amérique latine par Augusto Boal comme un instrument de lutte politique ; son objectif était de donner les moyens au peuple de faire la révolution. Explication de la méthode par Yves Guerre qui en est un praticien et un fervent défenseur.

Pour lui, le théâtre n'est pas que du spectacle, mais aussi un espace protégé :

« Le théâtre forum est un outil incomparable dans la mesure où il permet la tranquillité. Dans son utilisation non spectaculaire, il est un espace protégé. Le spectacle a commis un rapt sur le théâtre et tout le monde dit que le théâtre n'est que du spectacle, mais ce n'est pas vrai. Le spectacle est une infime partie du théâtre et inversement, le théâtre est plutôt globalement ce que font depuis toujours les enfants dans les cours de récréation, c'est-à-dire "faire comme si". Mme Autain devient la concierge de l'immeuble et on joue la scène. Je lui dirais : "Mme la concierge, vous m'emmerdez parce que tous les matins, etc." et elle me répondra. Elle n'est pas la concierge et je ne suis pas l'habitant, mais nous pouvons nous dire nos quatre vérités et nous disputer autant que nous le voulons. Toutes les personnes qui nous regardent savent que ce n'est pas vrai et une fois la scène terminée, nous pourrions être tout à fait amis, en ayant pourtant dit tout cela. Le théâtre permet ce débat protégé dans lequel on peut dire beaucoup plus fortement que dans la vie ce que l'on pense de la vie. Le forum est simplement une possibilité pour les uns et les autres d'intervenir dans une situation pour dire que le monde tel qu'ils le voient tourner ne leur plaît pas. »

... pour faire apparaître des alternatives :

« Le forum permet d'exprimer ces divers points de vue et diverses alternatives sur le monde pour dire qu'il faudrait que cela change ; chacun peut dire sa façon de penser sur ce qui devrait changer en le montrant. Tel que je le comprends, le forum ne cherche pas, comme il le pensait à l'origine, à trouver des solutions. Il sert simplement à faire apparaître des alternatives et à mettre tout le monde devant l'inéluctabilité du choix : les événements qui nous touchent ne se produisent pas à cause du voisin, mais parce que nous le voulons bien et parce que notre capacité d'auteur est momentanément suspendue par celle d'acteur. »

... et être auteur :

« La capacité du théâtre forum est de permettre aux gens de récupérer leur capacité d'auteur pour décider. À ce moment-là, nous courons un risque, c'est-à-dire que les actes posés ont des conséquences qu'il faut mesurer en nous demandant si les conséquences générées par nos actes nous conviennent. Il faut donc un espace protégé pour mesurer que le fait de poser un acte peut avoir des conséquences qui ne me conviendraient pas, et il est bon de pouvoir le faire dans un espace protégé avant de le faire dans la réalité. »

De même, pour Denis Adam, l'enjeu des méthodes à explorer doit impérativement viser « la participation et les rôles d'auteur et d'acteur de l'ensemble des habitants ».

Ce type de démarche dans les centres d'animation relève d'un vrai militantisme, posture que revendique Jean-Marc Bireaud (intervenant du public) :

« Je suis secrétaire général des clubs de recherche et de loisirs (CRL) qui gèrent les quatre centres d'animation du x^e arrondissement. Ces interventions me réjouissent beaucoup dans la mesure où elles me confortent totalement avec les raisons pour lesquelles, en tant que militant, je suis impliqué dans cette structure. Pourquoi des gens sont-ils venus militer dans les centres d'animation ? Pour que ces fonctions-là prennent le pas sur les activités de consommation qui étaient tout de même un peu à la base de l'existence des centres d'animation. Je vois personnellement au quotidien les difficultés que nous avons à promouvoir ce genre de démarche dans la mesure où en réalité notre fonds de commerce n'est pas celui-là, et même dans les délégations de service public (DSP) de telles activités sont considérées comme devant être un peu marginales. »

Jérôme Guillet décrit les dispositifs qu'il crée et expérimente dans l'espace public – principalement la rue ; une façon de recréer des échanges dans un espace anonyme qui permet de toucher tout le monde sans distinction :

« Avec la première association Lézards politiques, nous avons commencé par mettre en place ce que nous avons appelé "des modules de rue", c'est-à-dire une tentative pour faire un tract dans un format géant, ou, en tout cas, de partager une question avec un public à travers un petit récit illustré. »

Des exemples de modules :

« – Module "rayon hommes/rayon femmes". "Il s'agit de pouvoir discuter avec des inconnus dans la rue à partir d'une exposition de tee-shirts imprimés et tendus entre deux arbres dans un lieu passant. Le principe est une sorte de bande dessinée ou de récit illustré, avec une accroche de base contenue dans la première image dans la mesure où, en termes de communication et non pas uniquement de publicité, cette accroche est nécessaire. Effectivement, la question de l'humour dans la manière d'arrêter les gens sur un premier panneau est assez importante. Les gens s'arrêtent dans la rue pour regarder l'exposition, d'autres personnes, qui se demandent pourquoi, s'arrêtent à leur tour et ainsi de suite. Ce thème fonctionnant bien, nous l'avons également appliqué dans des associations, des lycées ou des festivals. L'aspect intéressant de ce type de dispositif est de pouvoir se mettre dans la foule au milieu des passants pour discuter avec eux." »

« – Module "la recette du gâteau au chocolat noir" qui concerne la "Françafrique" et les relations néocoloniales. Pour l'accroche, sur le premier panneau, ça donne : *Prenez quelques noirs formés par l'armée française au doux temps des colonies, faites bouillir le pays en installant ces gens au pouvoir, décorez avec de l'hypocrisie diplomatique, parfumez avec une télévision aux ordres, assaisonnez l'ensemble avec les livres d'histoire muets : bon appétit !* L'accroche est directe, brute car il faut faire simple, sinon les gens ne s'arrêtent pas. »

« Mais, ce qui me gênait un peu dans ce dispositif était son aspect œuvre. Pour le réaliser, il faut quand même avoir de l'humour, écrire et trouver des gens pour dessiner. J'ai donc cherché des choses plus simples à reproduire, ce que je fais, dans le cadre de cette association pour laquelle je commence à travailler aujourd'hui (Matières prises), à travers un dispositif intitulé "La vie des gens, l'avis des gens" ou "Porteurs de parole". »

Un dispositif de ce type porte sur les drogues et les addictions :

« Sur un panneau, nous avons écrit un récit de vingt lignes intitulé : "Pourquoi j'ai eu envie d'arrêter de fumer des joints. Témoignage de Sébastien, 27 ans." En résumé, ce petit texte raconte qu'en plus de ne pas gérer toutes ses affaires, la personne, à un moment donné dans la journée, se lève pour aller du salon à sa chambre et, en arrivant, se demande ce qu'elle est venue chercher dans cette chambre. Elle retourne dans le salon et se souvient d'avoir besoin d'un oreiller. Quand on en arrive à ce genre de situation, on se dit qu'il vaut mieux arrêter de fumer des joints.... Il s'agit d'un témoignage réel avec d'un côté "la vie des gens", et de l'autre "l'avis des gens" qui réagissent. Les différents points de vue des passants sont soit écrits par les gens eux-mêmes, soit récoltés par nous et nous les réécrivons sur ce que nous appelons un "grand vertical". L'enjeu reste de pouvoir échanger sur ces questions-là avec des gens que nous ne croisons pas d'habitude et qui nous livrent ce qu'ils pensent, vivent ou ressentent, en engageant parfois de vives polémiques autour d'un animateur du débat. »

Un autre sur la politique :

« "Ce qui me dérange dans la politique, c'est..." ; "Ce que je propose comme autre façon de faire de la politique, c'est...". Le principe consiste à écrire la question sur un grand format et les gens réagissent sur de petits panneaux accrochés. Chaque fois, nous demandons le prénom et l'âge des personnes pour donner une couleur au point de vue. Globalement, ce dispositif peut vivre seul par la suite. L'année dernière, sur le thème de la constitution européenne, nous avons mis en place trois panneaux : d'un côté le OUI, de l'autre côté le NON et au milieu les gens comprenaient immédiatement de quoi il s'agissait. Un soir, nous avons laissé en place le dispositif de 20 heures à 22 heures pour aller manger et à notre retour, soixante-dix personnes discutaient devant les panneaux. »

Autre type d'intervention que Jérôme Guillet met en place actuellement : un débat d'écoute sans sujet préétabli avec quelques règles permettant de libérer le maximum de paroles.

« "Combat contre la langue de bois" : sur une place, je propose à des gens de venir dire ce qu'ils ont sur le cœur, ce qui les dépote ou les enthousiasme, avec pour stricte règle du jeu, six minutes maximum pour s'exprimer, un point c'est tout. Pas de seconde chance d'intervention, pas de droit de réplique ni de surenchère. Ce principe un peu simple a pour vertu de "clore le bec" de ceux qui parlent trop, une technique peu employée dans les débats publics. Cela vient du Québec où un animateur radio l'a appliquée en salle et je l'ai adaptée à la rue. Il s'agit d'un débat d'écoute qui dure une heure et demie et dont je suis le bateleur pour engager les gens à intervenir, à oser franchir le pas. Parfois je réussis à entraîner certains qui me paraissent un peu peureux. Une fois la manifestation terminée, les gens restent, vont voir la personne dont

ils ont aimé l'intervention et le débat commence vraiment. C'est donc un débat d'écoute dans un premier temps, et de petits groupes ensuite. »

Les actions présentées par Jérôme Guillet ont provoqué des interrogations concernant leur éventuelle institutionnalisation.

Catherine Heugel-Petit (directrice du conservatoire de Nanterre, membre du jury) : « Je voudrais savoir ce qui se passe dans la durée. Vous avez différentes formes d'initiatives dans différentes villes. Évidemment, j'imagine que des petits flashes de provocation un peu partout déclencheront un mouvement de société, mais qu'en est-il en termes de durée ? »

Jérôme Guillet : « Un de mes enjeux cette année est la ritualisation. J'ai des demandes sur Tours pour ritualiser un certain nombre de choses. Les gens souhaitent mettre en place le dispositif "Combat contre la langue de bois" une fois par mois, et disposer d'un lieu – symbole repère pour avoir tout le temps des porteurs de parole. La question de la trace et de la ritualisation de ce travail est centrale pour l'évolution. Actuellement, je fais davantage de dissémination, de contamination positive de lieu en lieu pour donner des envies à des gens, mais il est vrai que cela n'a pas de sens si cela ne s'inscrit pas dans le temps et sur un territoire. »

Une autre intervenante s'interroge sur la pérennisation et sur les modalités d'évolution de ces actions.

Raniha Ydjedd : « Je souhaite vous poser une question concernant la pérennisation de l'action dans la mesure où vous êtes sur un espace public. Où peut s'adresser le public pour savoir si l'action a marqué ? D'autre part, est-il possible de faire l'inverse, c'est-à-dire que la population elle-même suggère la thématique ? Pour l'instant, vous proposez une thématique choisie par vous-même. »

Jérôme Guillet : « C'est tout à fait possible, mais nous ne l'avons pas encore fait. La question qui surgit de l'échange avec le public pour être ensuite traitée se retrouve plutôt dans "Combat contre la langue de bois" dans lequel les gens se posent vraiment là où ils sont avec ce qu'ils ont sur le cœur et, en l'occurrence, ce qui les touche personnellement. Cela peut donc venir du public. En termes de pérennisation, nous sommes jeunes, en cours de construction. Si j'avais dix ans de pratique je pourrais effectivement mieux vous répondre, mais ce n'est pas le cas. »

Clémentine Autain fait le lien entre pratique et public en évoquant la nécessité de trouver des formes d'accès et d'apprentissage décalées pour certains publics :

« Il est frappant de constater que la gratuité dans les musées profite essentiellement au public qui, de toute façon, visitait les musées, bien avant de profiter aux classes populaires qui continuent à ne pas aller dans les musées. Il existe un besoin d'intermédiaires pour amener tous les publics vers cette activité en trouvant des biais, par exemple en détournant les modalités classiques d'entrée. Je constate que lors de la Nuit blanche des espaces sont vraiment pris d'assaut par des publics qui habituellement ne viennent pas, peut-être parce que c'est la nuit et que c'est décalé. Je pense que ce type de démarche est beaucoup plus pertinent et percutant que la sortie de classe obligatoire prévue dans le programme pour passer deux heures au musée du

Louvre qui fonctionne sans doute pour certains publics, mais pour d'autres publics, il faut des formes différentes, décalées. »

Dans ce sens, selon Clémentine Autain, l'éducation populaire serait un espace pour explorer les différentes modalités d'apprentissage :

« Je ne crois pas qu'il existe un modèle d'apprentissage qui peut convenir à tout le monde. Compte tenu de l'hétérogénéité énorme de la population, ce n'est pas uniquement un problème de public mais également d'histoire personnelle, avec des critères très variés, sociaux ou psychologiques. Je ne vois pas au nom de quoi une même méthode pourrait fonctionner pour tout le monde. »

« De ce point de vue, l'école propose un modèle relativement uniforme généralement proposé par les bons élèves de la classe dans la mesure où l'enseignement est dispensé par ceux qui ont réussi à l'école, en fonction de critères qui réussissent à ceux qui réussissent. Nous sommes dans une quadrature du cercle compliquée et je pense que l'espace de l'éducation populaire situé hors de l'école se doit probablement de s'intéresser en priorité à des formes moins classiques d'apprentissage. Je dis souvent qu'une de nos missions est également de donner goût à l'apprentissage, c'est-à-dire de donner envie d'apprendre et de comprendre, d'être curieux et de s'intéresser, au-delà même de l'activité ou du moment passé ensemble. Voilà le pari le plus fou : apprendre à apprendre est déjà énorme. »

Dépasser le travail pour des publics, questionnement sur le populaire de l'éducation populaire

■ L'ouverture et l'accès pour tous tant revendiqués : impossibles, dépassés, nécessaires ?

Une des caractéristiques de l'éducation populaire selon Christophe Dupré est d'« avoir la volonté de s'intéresser au plus grand nombre, voire à tous » et l'accès pour tous est, selon lui, toujours d'actualité :

« Est-il besoin de rappeler que l'accès de tous aux activités périscolaires est loin d'être acquis, que la pratique d'activités culturelles est loin d'être uniformément répandue, que l'accès au théâtre, au cinéma ou au musée n'est pas garanti pour tous, et que, même dans l'école, qui jusqu'alors devait jouer un rôle d'émancipateur en y amenant tous ces éléments, aujourd'hui, ces activités sont susceptibles d'être remises en cause ? »

Même principe pour Nelly Lopez et les MJC, même si cet objectif n'est jamais simple dans les faits :

« Je parle toujours de population, c'est-à-dire de tous. Le premier principe inscrit dans les statuts des MJC est l'ouverture à tous à laquelle il faut se cheViller, ce qui n'est pas aussi simple que cela. »

Le principe d'accès à la culture est également revendiqué par Zahra Boudjemaï :

« La lutte contre les obscurantismes passe également par là : dans un autre lieu mais dans le même quartier, un centre social par exemple, on peut trouver des activités qui

permettent d'accéder à cette culture. Peut-être que certains retourneront à l'école, mais cela passe par l'accès à cette culture à laquelle pour l'instant ils n'ont pu accéder dans la mesure où l'école les a mis dehors. »

L'accès à la culture est une des dimensions également mises en avant par Mireille Handt :

« Je voudrais rappeler que tous les centres d'animation, même s'ils n'en ont pas conscience, appliquent des principes d'éducation populaire dans le sens où, autour de la citoyenneté, nous pouvons regrouper tout ce qui relève de l'intergénérationnel, de l'accès à la culture, des valeurs républicaines, et du rapport à l'économique et à l'apprentissage. »

Cependant, si l'objectif affiché d'accès pour tous, notamment à la culture, reste revendiqué, la démocratisation culturelle semble aujourd'hui être un échec :

Zahra Boudjemai : « Toutes les mesures prises pour l'accès à la culture, aux lieux et aux principes culturels, telle que l'entrée gratuite dans les musées, ont bénéficié effectivement aux classes qui en étaient déjà bénéficiaires. »

Yves Guerre : « Nous avons voulu que cette culture bourgeoise qui est la mienne soit bonne pour tout le monde. Mais, elle ne l'est pas ! »

■ Le peuple, mythe ou réalité ?

Alors que le terme « populaire » a pu, à d'autres époques, faire référence principalement à certaines couches de la population (défavorisées), le populaire de l'éducation populaire aujourd'hui ferait référence à tout le monde, comme le confirme Yves Guerre :

« Que voudrait dire populaire ? Je pense que la réponse est relativement simple, le peuple, c'est nous tous, point final ! »

Pour Marc Lacreuse, le terme « peuple » est révélateur d'enjeux politiques. Explications à la lumière de l'actualité :

« La deuxième avancée de l'éducation populaire réside dans la notion de peuple que certains aimeraient faire passer dans les oubliettes de l'histoire, les mêmes qui trouvent que l'éducation populaire est un peu ringarde. Ce mot peuple est devenu extrêmement gênant et pourtant il est incontournable. Quand on essaye d'imposer à ce peuple qui n'existerait pas des directives technocratiques, néfastes et illisibles en ce qui concerne son avenir européen, ce peuple a suffisamment d'intelligence pour commencer à penser que ce n'est peut-être pas aussi simple que cela et qu'il a également des choses à dire pour faire autrement. »

Françoise Tétard pointe, quant à elle, les possibles illusions quant au public et à l'objectif universaliste de l'éducation populaire ; selon elle, le mythe n'est jamais bien loin :

« Nous avons parlé de public. Or, dans les années 1950, les institutions et les mouvements étaient différenciés. Le mouvement avait un côté très élitiste par rapport à la notion d'engagement : en effet, on choisit son mouvement. Dans les institutions, les services sont nommés. Les MJC, les auberges de jeunesse ainsi que les foyers de jeunes

travailleurs étaient des institutions, même les ciné-clubs. Cette partition ne fonctionne plus, nous sommes bien d'accord. Néanmoins, un mouvement que je connais bien – Culture et liberté – avait un slogan dans les années 1970 : “Tous formés, tous formateurs”, ce qui signifie à ce moment-là que le public devait normalement pouvoir s'approprier l'association ; il me semble néanmoins que parfois nous en sommes un peu loin. Attention à ne pas faire un mythe de l'éducation populaire. »

■ Dépasser la catégorisation et favoriser l'hétérogénéité sociale

Clémentine Autain évoque le problème de la catégorisation des publics, mais aussi celui de l'universalisme :

« En ce qui concerne les publics, il est vrai que nous avons une petite tendance à “saucissonner”, qu'il s'agisse de l'éducation populaire ou de la culture ; mais ce phénomène est assez global. Dans cette société, au lieu de trouver ce qui nous est commun et comment faire tous ensemble société, nous visons une cible qui correspond à une logique de marketing très friande de cette segmentation. Ceci étant, ce phénomène de segmentation existe également à cause de l'échec de l'universalisme abstrait. Pendant longtemps, nous avons pensé que 1 = 1 ; et cela nous ramène à l'idée que tout le monde est égal dans la mesure où tous sont égaux, mais, quelque part, nous nions les identités et les problématiques particulières. En mettant les garçons et les filles dans une même classe pour ouvrir l'activité autant aux garçons qu'aux filles, nous postulons la mixité sans faire de différence, mais nous voyons bien que cela ne suffit pas pour rendre une activité réellement mixte. Cela suppose donc un effort et une prise en considération des différences car il ne suffit pas de dire que nous accueillons tous les publics. »

« Pour attirer des adolescents dans un centre d'animation, tous les acteurs confrontés à cette situation constatent qu'il ne suffit pas d'affirmer notre volonté d'ouverture à tous pour que tout le monde vienne. Pour cela il faut se préoccuper de la diversité des publics. Cette alchimie est compliquée : nous ne sommes pas là pour proposer systématiquement des activités particulières, mais dans le même temps, si tout est ouvert à tout le monde de manière indifférenciée, sans préoccupation de la diversité et des difficultés de certains publics à venir, c'est un échec dans la mesure où nous retrouvons toujours les mêmes personnes. Cela suppose donc un effort particulier et une préoccupation qui, à mon avis, concernent totalement l'objectif d'éducation populaire. »

Nelly Lopez aborde quelques pistes dans ce sens, affirmant toute la pertinence de l'éducation populaire :

« Toujours autour de cette question de la catégorisation des publics, il a été dit que cela ne doit pas venir d'en haut mais d'en bas. Je pense que le talent de l'éducation populaire consiste, comme l'a évoqué Mme Autain, à avoir quelque chose de positif qui relie les gens. Cependant quand je vais dans une MJC ou dans un centre d'animation pour assister à un cours de guitare et que j'entends parler d'“élèves”, les bras m'en tombent dans la mesure où l'“élève” représente une des mille facettes et ce n'est pas forcément cela qui compte. »

« Pour un centre d'animation, être à l'écoute de la population du territoire est justement savoir ce qui à un moment donné peut faire sens commun dans un groupe qui

ne l'est pas au départ. Nous avons tous des idées – la question n'est pas là – mais il faut se mettre réellement à une écoute sensible, intelligente et constante de la population, ce qui représente un réel effort, pour pouvoir dire qu'à un moment donné, quelque chose peut relier les décalages, et non pas simplement considérer que la France est faite de jeunes, de vieux, d'handicapés, d'habitants et de voisins. L'éducation populaire peut justement permettre des expériences que l'on ne permet pas d'habitude. »

« Toujours en termes de public, j'insiste énormément sur le décroisement intergénérationnel. »

D'une manière générale, Françoise Tétard souhaiterait que chacun prenne garde aux glissements de vocabulaire : des « adhérents », aux « usagers » et aux « publics », le sens n'est pas le même :

« J'ai repéré un glissement dans le débat consistant à dire : nous sommes des associations avec des adhérents. Un adhérent est quelqu'un qui entre vraiment dans une association en participant au conseil d'administration, sinon ce n'est pas un adhérent. Ensuite, nous parlons d'usagers, ce qui est différent ; et pour finir, nous parlons du public – excusez-moi de ce terme qui appartient au vocabulaire du ministère de la Culture. Je sais bien que vous le fréquentez actuellement beaucoup, mais attention à ne pas trop vous "perdre" dans les concepts du ministère de la Culture. »

Un membre du public s'interroge sur le public visé par les actions dans la rue de Jérôme Guillet, pour celui-ci ses actions s'adressent à tout le monde sans catégorisation :

Paco Gutierrez : « Je suis délégué Francas de Seine-Saint-Denis. Les approches que vous avez mises en œuvre intéressent surtout les adultes. Avez-vous des approches avec les enfants et les adolescents ? »

Jérôme Guillet : « Non, cela n'intéresse pas uniquement les adultes. Il y a également des enfants et des adolescents ; nous considérons qu'ils font partie de la population et, quand une petite fille donne son point de vue sur une question, nous le prenons en compte. Sur certaines questions comme "ce qui est appréciable et regrettable à Tours...", j'ai récolté le point de vue d'enfants et pour eux c'est formidable de le voir affiché sur un grand panneau coloré, comme pour Samantha, 7 ans, à côté de Jean-Louis, 43 ans. Cela n'exclut pas du tout les enfants et les adolescents, mais nous n'en faisons pas spécialement pour eux. »

Yves Guerre : « Je suis particulièrement heureux de cette réponse à propos des enfants, car il faudra un jour arrêter de considérer qu'il existe une politique pour les jeunes avec des adultes spectateurs. Il faut bien que les adultes comprennent qu'ils sont d'abord questionnés par les jeunes et non pas l'inverse. C'est un problème de lien social. »

Jérôme Guillet explicite sa démarche en revenant sur les raisons qui l'ont poussé à créer des dispositifs de rencontre dans l'espace public :

« J'en ai eu vraiment assez de me retrouver dans des cafés, à tenir des discussions avec des amis où nous étions toujours d'accord entre nous, ce que nous pouvons

appeler la "consanguinité" militante ou les "amilitants". Se retrouver dans des débats à trente personnes pour parler de la Palestine, à un moment donné, cela fatigue car nous en arrivons à nous battre sur des détails alors que nous sommes d'accord sur l'essentiel. »

« Le deuxième point est que je n'avais pas envie de renoncer à toucher des personnes qui ne sont pas de mon monde. Je considère comme étant extrêmement douloureux de militer quelque part sans toucher l'inconnu, ou en tout cas très faiblement. »

Jérôme Guillet dit avoir également été influencé dans sa démarche par le livre *L'étincelle zapatiste* de l'historien Jérôme Baschet, à propos du sous-commandant Marcos et de la révolution des liens sociaux.

« Pour résumer, Marcos nous dit que pour mener un jour une révolution non violente, il faut une révolution des liens sociaux. À partir de là, j'ai pensé qu'il fallait que je réussisse à toucher des jeunes et des vieux, des pauvres et des riches en allant dans la rue et dans les espaces publics. »

Nelly Lopez évoque la question du « quotient familial » dans les centres d'animation et de ses conséquences concernant le public et l'hétérogénéité sociale :

« Sur la question des tarifs en fonction du quotient familial, je pense que la tarification avec des grilles de quotient familial peut favoriser la venue des publics aux revenus plus modestes, à condition que la structure et l'équipe en place se donnent les moyens d'aller chercher ces publics. Le fait de proposer une grille de tarification dans le dossier administratif ne fait pas venir automatiquement les publics concernés. C'est un moyen, mais l'objectif politique doit être travaillé en tant que tel. Par ailleurs, nous avons vu ce que l'introduction de ce type de tarification en fonction des revenus peut induire, mais il faut faire attention que cela ne génère pas une exclusion massive des couches moyennes de la population qui représentent la caractéristique principale des 55 000 usagers de la Ville de Paris. Il faut veiller vraiment à maintenir les équilibres, toujours dans la perspective de travailler à la plus grande hétérogénéité sociale, au profit de tout le monde. »

Clémentine Autain explique la volonté de la Ville concernant la mise en place de cette politique de tarification :

« Nous avons souhaité mettre en place une nouvelle tarification dans les centres d'animation de la Ville de Paris sur un modèle pratiqué dans de très nombreuses Villes, notamment en Île-de-France, avec le principe des tranches de quotient familial qui permet de moduler les tarifs sur huit tranches, ce qui démocratise l'offre de loisirs proposée dans ces espaces. Bien évidemment, cet objectif est à vocation sociale dans la mesure où il s'agit d'appliquer davantage de justice sociale dans Paris, mais cela concerne également l'éducation populaire au sens où nous souhaitons que les publics les plus variés puissent venir dans ces espaces. L'ambition de la réforme est aussi de ne pas exclure les classes moyennes dans la mesure où il faut justifier d'un revenu très élevé pour arriver à une majoration du tarif par rapport à la base existante. Pour la majeure partie des gens qui viennent aujourd'hui ou viendront demain dans les centres, la diminution du tarif est importante et est supportée par la Ville de Paris puisque nous payons la moins-value d'entrée dans les caisses des centres d'animation. »

■ Dépasser la question des publics :
ne pas travailler sur le public mais avec la population

Alain Manac'h : « Concernant la question des publics et des populations, nous nous battons face au ministère de la Culture avec Mme Lopez et d'autres pour faire reconnaître l'idée de travail avec la population et non pas sur le public. Actuellement, on parle d'élargissement des publics au ministère de la Culture, et ce qui me semble très amusant est de retrouver aujourd'hui l'élargissement des publics dans les programmes des prisons – avec un public captif, ce n'est pas trop difficile – ou à l'hôpital. »

Nelly Lopez : « Le vocabulaire du ministère de la Culture parle de "public empêché". Nous leur avons demandé qui étaient les "publics empêchés" et ils nous ont répondu : "essentiellement les publics des prisons, les personnes porteuses de handicap et les gens des quartiers" ! Ce qui revient pour nous à quasiment tout le monde. »

Jean Bourrieau : « Pourquoi parlons-nous toujours de public ? Cela ne fait-il pas partie des choses qui ont évolué ? N'est-il pas contradictoire dans une démarche d'éducation populaire qui veut que les gens soient acteurs et auteurs de continuer à en parler toujours en termes de public ? Cette remarque ne vise pas telle ou telle association, mais tout le monde, y compris moi-même de temps en temps. N'est-ce pas un mot issu justement des institutions, qui petit à petit institutionnalisent une façon de considérer les populations avec lesquelles nous travaillons ? »

Yves Guerre : « Il y a une grande réflexion à mener sur cette notion de public. Je suis assez d'accord avec M. Bourrieau, la notion de public est une notion culturelle : "Je gagne du public." Dans un non-sens total, nous avons même parlé de non-public, ce qui signifie simplement que ces gens ne sont pas intéressés par l'offre. Il y a là tout un champ de réflexion. Concernant l'hétérogénéité, je serais ravi de voir des ateliers mélangeant les jeunes et les vieux, les adultes et les enfants, dans une démarche de l'ordre de la transmission qui ne se fait plus aujourd'hui. »

Jérôme Guillet évoque quelques objectifs concernant ce travail avec la population :

« Partager une question avec un public ; pouvoir discuter avec des inconnus dans la rue à partir d'une exposition de tee-shirts imprimés et tendus entre deux arbres dans un lieu passant ; pouvoir se mettre dans la foule au milieu des passants pour discuter avec eux ; pouvoir échanger avec des gens que nous ne croisons pas d'habitude et qui nous livrent ce qu'ils pensent, vivent ou ressentent, en engageant parfois de vives polémiques. »

Pour ce faire, il faut partir du terrain et inverser la démarche actuelle, indique un intervenant du public :

Slimane Labrache : « Si nous voulons travailler sur l'expression "populaire", il faut partir du public réel qui existe sur le terrain, dans les quartiers, et remonter vers le haut, alors que jusqu'à présent, nous faisons l'inverse. Nous sommes des gens de terrain et nous avons des choses à dire si on voulait bien nous écouter de temps en temps. »

■ La jeunesse : une catégorie à traiter malgré tout à part ?

L'idée de travailler avec la population et ce, dans sa globalité, est également partagée par Denis Adam pour qui la jeunesse ne doit pas être une catégorie nécessairement à part, mais qui peut cependant bénéficier d'un accompagnement spécifique :

« Il faut penser la question de la jeunesse dans une double acception : les jeunes font partie de la population au même titre que les autres et il n'y a pas de raison particulière de les citer à part, mais en même temps ils sont entrants dans la société et à ce titre-là, effectivement, un accompagnement spécifique peut être construit autour de la question de la jeunesse. »

Zahra Boudjemai développe cette idée d'accompagnement spécifique des jeunes dans les quartiers populaires et en donne quelques modalités possibles :

« À mon avis, il faut accompagner cette jeunesse dans des formes diversifiées d'engagement individuel ou collectif qui produisent de l'utilité sociale. Celle-ci est réalisée quand des groupes de jeunes arrivent à rencontrer et à travailler avec des professionnels autour d'activités. »

« Nous nous appuyons également sur un concept développé par André Sirota, entre autres, sur les espaces culturels intermédiaires : nous avons par exemple le BAFA [brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur de centre de vacances et de loisirs] en tant que concept même de formation. S'il n'est pas question d'envoyer tous les jeunes en formation BAFA, nous savons bien que cet espace culturel intermédiaire permet à certains jeunes de grandir, de devenir citoyens, de prendre des responsabilités, d'être reconnus par les autres, et donc de trouver une place dans le groupe avec lequel ils vivent. Pourquoi ne pas initier dans les quartiers avec ces jeunes un certain nombre de projets qui les feraient entrer dans des espaces intermédiaires leur permettant de grandir, en s'appuyant entre autres sur la pratique culturelle, sur la prise de responsabilité, et sur l'engagement associatif ? Je sais que cela est déjà mis en œuvre, mais des choses sont à travailler de manière plus approfondie dans les quartiers. »

Nelly Lopez partage, elle aussi, cette idée d'accompagnement à la construction de projets pour les jeunes, démarche inverse de la traditionnelle « offre d'activités » :

« En ce qui concerne les jeunes, il faut inverser la démarche pour ne pas être dans la surenchère d'activités. Il faut les solliciter pour mettre en place des processus et ne pas hésiter à aller chercher dans toutes les autres instances de jeunesse – antennes Jeunes ou conseils de la jeunesse – des groupes de projet qui peuvent ensuite développer leur projet dans les centres d'animation. »

Les demandes spécifiques de la jeunesse interpellent également les centres d'animation, mais Mireille Handt se demande si ces centres sont aujourd'hui en capacité de leur répondre :

« Comment pouvons-nous rebondir face à tous les nouveaux enjeux que nous présentons dans la jeunesse ? Nous constatons au quotidien que les jeunes sont en demande de reconnaissance et d'identité, mais également de pouvoir prendre en main des projets concrets et de disposer d'espaces autonomes. Les centres d'animation

sont-ils en capacité de répondre à cette demande ? Pouvons-nous laisser dans un centre un espace totalement ouvert aux jeunes dans lequel ils pourraient expérimenter et mettre en place eux-mêmes des projets ? »

Collectivités et acteurs de terrain : quel partenariat ?

La question des relations entre collectivités et acteurs de terrain a été au centre des débats. Rappelons que la Ville de Paris a sollicité directement les intervenants sur cette question :

« Une collectivité locale peut-elle – et selon quelles modalités – faire évoluer les partenaires associatifs intervenant dans le champ des loisirs vers une meilleure prise en compte des principes structurants de l'éducation populaire ? En connaît-on des illustrations récentes ? »

Aujourd'hui, les relations contractuelles entre les collectivités et les acteurs de terrain sont soumises à la délégation de service public et aux marchés publics d'appel d'offres. Clémentine Autain donne quelques éléments de compréhension sur cette situation :

« Effectivement, il existe une filière "animation" avec des salariés que les associations doivent gérer. À partir de là, les relations avec les collectivités et l'État s'inscrivent dans un souci de pérennité, ce qui peut avoir un impact sur le caractère militant et le discours produit par les associations pour deux raisons. Premièrement, sur un plan humain, les associations sont happées par la demande des collectivités et de l'État pour répondre aux appels d'offres, qui mobilise une énergie considérable, autant d'énergie qui ne sera pas consacrée à penser le projet ; deuxièmement, c'est une réalité de fait : nous ne pouvons pas nous insurger en "tapant" sur le ministre ou l' élu qui, par ailleurs, est celui qui finance. En même temps, je reconnais le caractère tout à fait positif de cette filière dans la mesure où les fédérations n'en sont plus à bricoler dans un coin mais disposent d'une capacité d'intervention sur une toute autre échelle. Je le prends comme un point d'appui extrêmement positif mais pas au prix, quelque part, du consensus ou d'un certain affadissement du projet, de son contenu et de la capacité à interpeller. »

Dans un tel contexte, Clémentine Autain évoque les enjeux des relations entre collectivités et acteurs de terrain et souligne la nécessité pour une collectivité d'organiser la mise en débat pour mener des actions :

« Il y a un débat à mener sur les porosités utiles à la démocratie et au débat public. Elles sont compliquées dans la mesure où, dans le même temps, il faut favoriser une certaine autonomie des mouvements d'éducation populaire, du tissu associatif et du mouvement social pour éviter la récupération et l'instrumentalisation. Ce débat est très contemporain car nous voyons bien émerger l'idée que les politiques ne peuvent pas tout, ne savent pas tout et surtout ne doivent pas tout. Il n'est pas souhaitable qu'un petit nombre d'élus aient la réponse à la place de tous les autres, mais ils ont la responsabilité d'organiser la mise en commun et de trancher, dans la mesure où ils sont mandatés pour cela, et de faire vivre cette démocratie. Quand je sollicite pour recueillir des idées ou que je dis que je ne sais pas, cela me paraît plutôt sain de ne pas avoir réponse à tout. Quand je n'ai pas la réponse, je me dois au moins d'organiser les conditions pour trouver les bons acteurs afin de mettre la question en débat pour ensuite trancher et la faire avancer. Nous sentons bien une crispation très forte liée également au discrédit porté sur l'ensemble des responsables politiques. Nous sommes devant un chantier qui, à mon avis, ne concerne pas uniquement les politiques mais l'ensemble des citoyens pour permettre à ces porosités d'être fécondes pour tout le monde. »

En effet, pour Denis Adam, il est temps d'inventer de nouveaux modes de partenariats :

« Nous devons passer par une nouvelle phase pour un autre type de partenariat entre les associations et les pouvoirs publics. Nous avons vécu une époque de séparation avec peut-être une instrumentalisation ou une forme de fusion, et maintenant il faut inventer une nouvelle façon de travailler dans un partenariat constructif entre les deux. »

Mais l'éducation populaire ne se réduit pas aux associations, ainsi c'est dans une vision élargie des acteurs d'éducation populaire qu'il faut interroger ces nouveaux modes de partenariats. Pour Françoise Tétard, l'éducation populaire est partout :

« À chaque fois qu'il est question d'éducation populaire, il y a des assimilations implicites. Nous ne devons plus confondre l'éducation populaire et les associations. Certes, il existe 800 000 associations, si ce n'est davantage, et il y a une éducation populaire, mais il est clair que les 800 000 associations ne relèvent pas toutes de l'éducation populaire et, inversement, nous pouvons faire de l'éducation populaire sans pour autant être dans une association. Certains élus font de l'éducation populaire. Dans les ministères, certaines personnes sont des militantes de l'éducation populaire. Il y a de l'éducation populaire partout. »

Quelles sont les contraintes, les interrogations et les revendications des associations et des acteurs de terrain par rapport à la situation décrite par Clémentine Autain ?

Gilles Jeanmougin (Comité protestant des colonies de vacances [CPCV], intervenant du public) : « Peut-il exister un réel partenariat entre le monde associatif et le monde politique quand on entre dans une logique de marché ? La question que je me pose est la suivante : y a-t-il une alternative à l'appel d'offres, au code des marchés public et à la délégation de service public ? À partir du moment où nous basculons dans une logique de marché où le monde associatif devient un prestataire considéré comme tel par les politiques, pouvons-nous être encore des partenaires ? Est-il possible de redéfinir ensemble un véritable partenariat dans lequel effectivement nous pouvons définir ensemble des projets ou chacun reste-t-il à sa place ? »

Nelly Lopez évoque cette situation et le brouillage qu'elle génère en pointant la nécessité de multiplier les échanges entre tous les partenaires (pas uniquement les associations) et les collectivités :

« La logique des équipements est soumise au développement de relations de plus en plus contractualisées avec les collectivités territoriales. Les formes de contractualisation avec les collectivités territoriales se sont diversifiées, au point que la visibilité globale de notre action est même difficile à rendre pour nous-mêmes. Il nous est difficile d'en évaluer les effets car cela supposerait des temps d'échanges et de réflexion communs avec ces mêmes collectivités et avec les autres acteurs de l'éducation populaire, mais également dans un nouveau périmètre avec tous les nouveaux partenaires d'éducation populaire. »

« Perdons-nous notre âme en entrant dans les DSP [délégations de services publics] et les marchés publics ? Que l'on soit ou pas dans une démarche de DSP et de marché public, le fait de gérer un équipement ou d'être attributaire d'un marché ne nous

légitime pas dans l'éducation populaire. Ce qui nous légitime est ce que nous faisons, ce sont nos publics, ce que nous nous autorisons à faire et ce dont nous nous mêlons. Je pense que nous avons une véritable légitimation d'éducation populaire dans le dépassement de ces cadres, en étant le moins possible décalés par rapport aux enjeux de société. »

Mais, la viabilité de l'éducation populaire dans les centres d'animation est-elle vraiment compatible avec les procédures de marché public ? C'est la question posée par Mireille Handt :

« Désormais, la Ville, en tant que propriétaire et financeur principal, entend conduire elle-même la politique de gestion des centres. La commande est économique, sociale et culturelle. C'est tout à fait clair dans le discours. Or, ce qui nous chagrine au niveau du terrain est que nous sommes très proches de la vie associative. Nous ressentons l'association comme un modèle d'ascension sociale. En tant que professionnels, nous formons d'abord des usagers en capacité de s'intégrer à la vie d'un centre pour pouvoir éventuellement postuler à un conseil d'administration d'association et défendre des projets. »

« Au sein des centres, nous considérons devoir dispenser toute une formation de citoyen extrêmement importante, et nous nous demandons aujourd'hui si le marché public nous le permettra encore, dans la mesure où les personnes retenues au titre du marché ne seront pas forcément de petites associations dont le projet sera peut-être différent. Voilà une de nos premières interrogations quant à la viabilité de l'éducation populaire dans nos centres. »

« Les centres d'animation sont également des lieux de découverte et d'expérimentation, mais nous devons reconnaître, en tant que professionnels, que nous sommes entravés par le poids de la réglementation et de la gestion. Comment pouvons-nous faire pour nous libérer de ce poids et redevenir des directeurs-animateurs ? Tous ces projets qui touchent au réseau local nous intéressent le plus dans la mesure où c'est là que nous pouvons prendre des risques. Or quand pouvons-nous prendre des risques et en avons-nous les moyens ? Tous les directeurs de centre se demandent à quel moment ils font rêver et il est extrêmement important de pouvoir se libérer du carcan de la gestion pour être à nouveau sur le terrain, proche du public, et non plus forcément dans la commande. »

« L'éducation populaire est-elle soluble dans des taux en termes de statistiques dans la mesure où nous sommes de plus en plus amenés non plus à répondre sur des projets en termes de valeur mais sur des tableaux statistiques que nous devons remplir ? Par exemple, 600 personnes ont suivi tel cours ou la fréquentation de telle manifestation est de 5 100 personnes. Il faudrait pouvoir évaluer le projet et non plus simplement le quantifier. »

Les modalités de l'intervention des collectivités et de partenariat dans les démarches d'éducation populaire

Par rapport à la délégation de services publics, Clémentine Autain évoque les attentes de la Ville de Paris :

« Si la Ville de Paris a fait le choix de déléguer la gestion des centres d'animation à des associations, c'est précisément parce que nous croyons en la capacité des associations

à faire vivre cette éducation populaire à travers la diversité du tissu associatif, bien plus que nous ne serions nous-mêmes en capacité de le faire directement. »

La reconnaissance du projet est un préalable pour Denis Adam :

« Tant que nous ne sommes pas dans la démarche de reconnaître le fait associatif en apportant une aide au projet de l'association qui nous semble porteur d'éducation populaire et d'émancipation, par rapport au fonctionnement démocratique de l'association, c'est-à-dire qu'en aidant l'association on met en œuvre la politique que l'on veut mener en tant qu'élu, il y a blocage. À partir de là, pour répondre à un appel d'offres où chacun vient émarger sur telle ou telle ligne budgétaire, on est obligés de mettre de l'eau dans son vin pour s'assurer de récupérer le budget. »

Denis Adam interroge également les contraintes propres au monde politique et leurs effets sur la pérennité des actions engagées :

« Il faudrait davantage être dans une aide au fonctionnement du fait associatif, dans un partenariat pluriannuel dans la mesure où il faut prévoir une durée pour ne pas devoir en discuter trop souvent ; mais je crois que dans l'action municipale, la durée est également nécessaire, ce qui n'est pas facile pour des élus, compte tenu des échéances électorales. Le calendrier politique n'est peut-être pas aussi facile à gérer car il ne correspond pas à celui de la vie des gens. »

« Cela nous amène à nous interroger sur la façon de construire des choses professionnelles et reconnues qui s'inscriront dans la durée, même si effectivement il y a du passage du côté des politiques, et comment construire aussi l'idée de décloisonnement des publics. »

Denis Adam évoque les différentes démarches possibles pour une municipalité et les défis posés aux associations aujourd'hui :

« Une municipalité a toujours deux possibilités : soit intervenir directement, soit déléguer à d'autres et notamment aux associations. À partir de là, se posent forcément les questions : que faire avec les associations présentes sur le territoire et comment agir avec elles ? Que faire directement et comment agir chacun de son côté ? Je pense que, globalement, une vraie question se pose aujourd'hui aux associations : comment peuvent-elles inscrire, dans la durée et dans le respect de leur propre projet, une action au service d'une politique municipale et non pas comment se faire subventionner sur telle ou telle ligne budgétaire dans la mesure où, à un moment donné, il faut survivre, payer ses salariés, etc. ? »

Pour Christophe Dupré, ni la délégation totale à un partenaire ni la prise en charge exclusive par la puissance publique ne bénéficient au projet. Au contraire, un projet doit bénéficier de la rencontre et de la confrontation entre intervenants publics et associatifs :

« Entre les deux extrémités de la chaîne, c'est-à-dire entre ceux qui considèrent que toute activité ne répondant pas à une mission régaliennne doit être privatisée et ceux qui considèrent à l'autre bout de la chaîne qu'en dehors de la gestion par le service public des missions de service public, il n'y a pas de salut, je crois que de nombreux partenariats existent ou sont à imaginer. Ce que je constate à travers ma modeste expérience

de relation avec les collectivités publiques, l'État et les collectivités locales, c'est que partout où nous valorisons la rencontre des intervenants publics et associatifs dans un même projet, celui-ci s'en trouve mieux servi. Partout où il y a confrontation d'intervenants d'origines variées, avec un apport d'idées militantes et de mutualisation d'expériences, les projets sont porteurs d'innovation, et, inversement, partout où un projet se complexifie par des lourdeurs administratives en étant géré par la seule puissance publique, il s'appauvrit, et partout où la collectivité délaisse une activité en la sous-traitant sans en encadrer les conditions, l'activité dérive et oublie les objectifs principaux qui ont amené sa création. »

Christophe Dupré évoque ensuite les différents cadres juridiques envisageables pour les partenariats associations/collectivités : subventionnement d'un projet, appel à projet, comité de pilotage, conventionnement et enfin délégation de service public :

« Il existe de nombreux modèles ou cadres juridiques qui permettent ce partenariat associatif. Pour ma part, j'en ai expérimenté au moins cinq ces dernières années. Rapidement, le premier est une évidence : le subventionnement d'un projet. En tant que responsable associatif, je viens présenter un projet aux élus et si la collectivité partage ce projet, elle contribue à ce qu'il soit mis en œuvre, y compris en le finançant. Le deuxième modèle est l'appel à projet : la collectivité a un objectif mais elle ne sait pas vraiment comment s'y prendre pour le mettre en œuvre et elle sollicite des partenaires pour l'aider à imaginer des moyens de mise en œuvre de cet objectif. Le troisième cadre est le comité de pilotage : peu importe qui gère l'activité, nous mettons autour de la table la puissance publique et la diversité des partenaires associatifs pour faire évoluer ensemble le contenu, les objectifs, les moyens et les activités du projet. La quatrième solution, au cœur de l'actualité de la politique de loisirs Jeunesse à Paris, est le marché : dans le cadre d'un conventionnement très précis, la collectivité délègue la gestion d'une activité ou d'un dispositif à un partenaire, et le choix du partenaire s'effectue selon le vieux principe du mieux-disant, y compris pour le côté financier qui conformément à l'article 30 du code des marchés publics n'en est qu'un des aspects. Enfin, la dernière solution est la délégation de service public qui suivant le même principe que le précédent, à quelques nuances près, confie néanmoins une plus large autonomie au gestionnaire qui peut appliquer une gestion risquée des affaires publiques. Je suis convaincu que d'autres systèmes existent et surtout sont à inventer – peut-être sommes-nous en train d'en inaugurer un nouveau, aujourd'hui. »

Sans désigner le meilleur de ces systèmes, Christophe Dupré donne toutefois quelques principes permettant de décider, selon les cas et les objectifs, quel type de partenariat mettre en œuvre :

« Tout d'abord, chaque activité doit faire l'objet d'un choix judicieux dans son mode de gestion, parmi ceux que j'ai énumérés. Ce qui est valable pour gérer un centre d'animation ne l'est pas forcément pour gérer un bar associatif ou une antenne Jeunes. »

« Sans cette plus-value que constitue le projet de la personne morale à laquelle on délègue, il n'y a pas lieu de faire appel à un partenaire associatif dans la mesure où la puissance publique et les services administratifs le font très bien. »

« Le partenaire n'a pas à attendre de la collectivité qu'elle le fasse évoluer mais il a le devoir de revendiquer son projet et de veiller à ce qu'il soit respecté. Si la collectivité

qui délègue ne respecte pas ce projet et s'insère dans la gestion du délégataire par un interventionnisme systématique, elle se comporte de façon illégale dans la mesure où la gestion de fait est interdite. »

« Le principe essentiel qui permettra cette bonne collaboration est que celui qui paye décide et, au final, la totalité de mon propos ne vaut que si la collectivité locale se donne les moyens du contrôle de la délégation ou de l'activité qu'elle a donnée à gérer à un tiers. Mais malheureusement à Paris aujourd'hui, le contrôle de la collectivité qui nous délègue des activités se borne trop souvent à un contrôle financier et administratif, certainement indispensable mais insuffisant. Personnellement, je plaide pour la mise en place d'un contrôle sur le projet car le plus grand des paradoxes est bien là : la collectivité ne contrôle pas la mise en œuvre d'un projet qui, à la base, justifie d'avoir confié la délégation d'une activité publique à un tiers. »

Pour Jean Bourrieau, les relations entre collectivités et acteurs de terrain aujourd'hui doivent évoluer dans le cadre d'une démocratie participative :

« Un des enjeux aujourd'hui avec la démocratie participative est que la collectivité qui "paye" prenne le risque que d'autres décident aussi avec elle. Dans l'éducation populaire, n'avons-nous pas une réflexion intéressante à considérer pour que les collectivités territoriales, qui peuvent mener des démarches d'éducation populaire, les construisent avec les associations, même si une seule paye ? »

La transversalité des politiques : un élément incontournable ?

Jean-Marc Bireaud pointe la difficulté de mettre en place des projets quand ceux-ci dépassent le strict cadre Jeunesse :

« La municipalité parisienne s'est mise dans le même mécanisme institutionnel qui existait au temps de l'ancienne municipalité. La Jeunesse est la jeunesse, la Culture est la culture et les liens sont très compliqués. Nous le voyons en tant que centres d'animation : chaque fois que nous voulons monter un projet qui dépasse le cadre du travail des centres d'animation, cela soulève des difficultés institutionnelles pour passer d'un établissement à un autre. Nous avons de très bons rapports avec Clémentine Autain et son cabinet mais pour une partie de nos activités, quand nous voulons aller plus loin dans la culture populaire en dépassant les simples financements accordés à la Jeunesse et aux Sports, cela pose un vrai problème que la municipalité de Paris devrait essayer de régler dans l'avenir si nous voulons vraiment parler d'éducation populaire dans le futur de la municipalité parisienne. »

Pour Denis Adam, une politique d'éducation populaire ne peut qu'être globale et nécessite effectivement un décloisonnement des services :

« Comment faire pour que le fonctionnement même des services de la municipalité ne soit pas cloisonné au point de devoir passer par dix services différents avec dix démarches différentes et peut-être dix logiques différentes, quand une question se pose pour les jeunes, pour les habitants ou pour la culture ? »

« La démarche d'éducation populaire doit être une vraie ambition politique portée par l'ensemble des équipes politiques. J'apprécie toujours beaucoup la volonté de tel ou

tel élu, généralement l'élu chargé de la Jeunesse, de dire qu'il faut faire de l'éducation populaire, à condition qu'elle soit portée par l'ensemble d'une majorité politique. Il n'y a pas que les jeunes, toute la population est concernée et à partir de là, cela peut être le portage d'un seul élu à condition d'être mandaté et accompagné par l'ensemble de ses collègues pour mener une politique globale d'éducation populaire, sinon il s'agira d'une politique de jeunesse, de loisirs ou d'enfance, avec peut-être des méthodes d'éducation populaire mais qui n'iront pas jusqu'au bout. Il me semble nécessaire de se poser cette question et de se demander comment, dans l'ensemble des actes de responsabilité de la municipalité, construire quelque chose autour de la participation et du rôle d'auteur et d'acteur de l'ensemble des habitants. »

Une démarche globale et un rôle dans la définition politique du projet : deux revendications de la fédération régionale des MJC en Île-de-France (Nelly Lopez).

« Comment une collectivité locale peut-elle faire évoluer les partenaires ? Nous reformulons autrement la question : quelle est la complémentarité entre les acteurs et quelle articulation trouver entre les différents domaines d'intervention – éducation, social, culture, jeunesse, etc. – dans la mesure où cette globalité est inscrite intrinsèquement dans la démarche d'éducation populaire ? Notre réseau, comme d'autres j'imagine, ne souhaite pas être cantonné dans une position de prestataire ou de sous-traitant. Nous souhaitons être dans la définition politique du projet à tous les stades, tout d'abord en affirmant notre rôle de tête de réseau dans la production du projet politique. »

Les centres d'animation se trouvent au croisement de plusieurs domaines, c'est pourquoi Mireille Handt revendique elle aussi la nécessité d'une démarche transversale :

« Quel est le rôle des centres d'animation au sein des structures de jeunesse dans la mesure où maintenant nous ne sommes plus seuls et n'avons plus la responsabilité de répondre à toutes les commandes ? En nous situant à la convergence du social, de la culture, de la jeunesse, de l'Éducation nationale, du politique, etc., ne pourrions-nous envisager de travailler en transversalité ? Or, notre agrément est un seul agrément Jeunesse et Sports. J'aime beaucoup l'idée d'avoir un responsable jeunesse/éducation populaire ou un responsable éducation populaire à la base de tout cela. »

La coopération des partenaires : une autre logique à mettre en œuvre

Dans ce sens, Zahra Boudjemaï propose la création d'une plate-forme de coopération qui réunirait les structures d'éducation populaire et l'ensemble des acteurs qui auraient pour mission de bâtir des projets, en étroite relation avec la Ville de Paris. Cela dans une démarche de coconstruction où chacun pourrait être partie prenante à partir d'un diagnostic partagé. Zahra Boudjemaï préconise également de mettre en place des conseillers techniques pour l'éducation populaire rattachés à la Ville qui animent cette plate-forme de coopération, sans avoir en charge les aspects administratifs et financiers de la gestion mais plutôt l'aspect de dynamisation, de prise d'initiative et de valorisation des expérimentations.

« Toutefois, cette démarche nécessite de passer à une autre logique que celle d'appel d'offres. Cette autre démarche est une logique de coopération à partir de la reconnaissance des réseaux d'acteurs en capacité d'élaborer collectivement des projets. Je sais que des aspects financiers et de respect de la loi, en ce qui concerne les marchés

publics, apparaissent derrière, mais sans utiliser le terme “détourner”, comment faire pour que ce concept d’appel d’offres dans le cadre des marchés publics devienne un outil de coopération collective ? Soit nous voulons véritablement que les choses se fassent en toute coopération les uns avec les autres, soit nous sommes bien conscients de prendre des risques en restant sur l’aspect de l’appel d’offres tel qu’il existe aujourd’hui. »

Nelly Lopez évoque également l’importance de mener des actions en commun à visée d’éducation populaire :

« Nous sommes allés à la rencontre d’associations que nous ne connaissions pas, et avec celles avec lesquelles nous avons trouvé justement des points communs en termes d’objectifs et de principes d’action d’éducation populaire, nous nous sommes lancés ensemble. Par contre, là où nous n’avons pas trouvé de terrain ou d’objectif communs, nous ne l’avons pas fait. Par rapport à ce que nous voulons faire, nous n’avons pas la prétention d’écrire seuls l’histoire, ce qui serait contraire à notre propos et à nos principes d’action. En prenant pour exemple la gestion de tel ou tel centre d’animation, si tout à coup il y a une vraie vie démocratique avec une vraie implication et qu’une association se crée, nous verrons alors quelle forme de relations nous établissons avec cette association. Ce que nous mettons en avant est d’abord le but et le mode de fonctionnement démocratique, et la recherche d’une nouvelle forme de participation démocratique. Nous écrirons l’histoire avec des gens qui auront avec nous des objectifs communs en termes d’éducation populaire. »

Christophe Dupré, quant à lui, pointe l’importance de la concertation, mais estime que la cogestion n’est pas forcément le meilleur système :

« Autant je suis pour la concertation, pour l’échange d’opinions, de pratiques et d’expériences, autant je ne sais pas faire de la cogestion. Je pense que le fait de répondre seul à une candidature est un acte responsable qui permet de dire que nous assumerons la responsabilité de notre gestion et de notre projet, ce qui ne signifie pas, une fois que nous gérons les équipements, que nous n’accueillons pas largement des associations non pas pour faire de la gestion de fait dans nos établissements mais pour y développer des projets innovants, d’intérêt public, de jeunes, etc. Du fait que nous ne pratiquons pas la cogestion, chacun est à sa place. »

La coopération entre élus, animateurs et habitants et la formation des animateurs

Yves Guerre (à propos de la maire d’une commune évoquée par Jérôme Guillet) : « Il faut comprendre qu’avant d’être maire, cette dame est une citoyenne comme tous les autres citoyens et qu’elle a le droit d’avoir un point de vue comme tous les autres citoyens, ni plus ni moins, et le fait d’être élue ne lui donne aucune espèce d’expertise supplémentaire sinon une responsabilité qui sera de trancher une fois que ce débat aura eu lieu. »

Clémentine Autain : « Le consumérisme arrive également en politique. Au cours de mes permanences en tant qu’élue, je suis frappée de voir que les citoyens s’inscrivent dans un rapport de consommateurs. Ils viennent voir quelle est l’offre et ce que nous pouvons faire pour eux personnellement. À partir de là, la césure serait encore plus forte entre ceux qui décident, pris et jetés au gré des alternances sous forme de sanction, et la masse

des citoyens totalement déconnectée. Je pense qu'il y a un besoin de trouver les moyens de raccorder ces liens, y compris dans la visée d'éducation populaire. »

Jérôme Guillet : « En ce qui concerne le lien avec les politiques, beaucoup de gens me demandent pourquoi ils ne viennent pas dans la rue avec eux, pourquoi ils ne sont pas là. Quelque chose de l'ordre de la "rencontre ordinaire" fait tout à fait défaut. Dans le cadre associatif, il faut que les hommes et les femmes politiques puissent être entendus comme des personnes ordinaires, tout simplement, ce qui crée une autre forme de pérennité du lien dans la mesure où nous ne sommes plus dans les aspects de financement. Il y a simplement des choses à faire pour en arriver là. Par exemple, pourquoi les policiers ne sont pas ici pour parler ? Je suis sûr qu'ils auraient des choses à dire et, de fait, j'ai eu de nombreux échanges avec les policiers municipaux qui se rendent compte eux-mêmes qu'il existe également un délit de faciès à leur rencontre. Quand on commence à en discuter, il en sort tout autre chose. Quand ils essayent de m'arrêter, je les fais parler et, à un moment donné, il n'est même plus question de savoir ce que je fais là, nous parlons de tout autre chose. »

Yves Guerre : « Chaque fois que cela se fait, le résultat est étonnant. »

Dans sa démarche, Jérôme Guillet intègre également une dimension de formation. Il ne s'agit pas seulement de réaliser des dispositifs de participation dans l'espace public, mais également de faire participer la collectivité, de former des animateurs et de donner envie à chacun de devenir soi-même animateur :

« Pour chacune de nos interventions, nous faisons participer des animateurs de la collectivité pour constituer une équipe mixte. »

« Je fais des conférences pour des associations ou des groupes, avec des interventions un peu plus longues et théâtralisées, pour donner envie aux gens de se lancer dans tous les dispositifs que j'engage et dont certains sont facilement reproductibles. Par ailleurs, je démarre une enquête publique d'opinion pour une communauté de communes avec une logique d'initiation des animateurs. J'essaie d'initier et de former des animateurs pour qu'une fois moi-même parti, ils puissent reprendre une partie de ce que nous avons fait ensemble et continuer à travailler avec, dans leur service. Plus tard, j'aimerais faire une formation d'animateur du débat public ou de l'espace public, je ne sais pas encore quelle en sera la dénomination. »

« Entre la Ville de Genève et d'autres associations rencontrées, la question qui se pose est de savoir comment les habitants peuvent devenir animateurs en dehors de la dépendance à une structure d'animation. L'utopie ou l'avenir de l'animation est peut-être de faire disparaître les animateurs, et je ne suis pas le seul à le dire. Je crois qu'il y a une voie à suivre dans cet aspect "faire des habitants des animateurs". Je ne crois pas que ce soit impossible. C'est une question d'ingénierie et de réflexion, nous pouvons peut-être nous donner les moyens aujourd'hui d'être des chercheurs sur cette question-là. »

Être des animateurs proches du terrain et faire réellement un travail d'éducation populaire ne nécessite-t-il pas un engagement sur la durée et des moyens correspondants ? C'est la question posée par Mireille Handt :

« Par rapport à la question “comment se libérer du poids de la gestion pour redevenir des animateurs de terrain proches de nos usagers ?”, ne faut-il pas envisager dans les quartiers un secteur Jeunesse doté de moyens ? La durée des nouveaux contrats, qui relève plutôt de la responsabilité des collectivités publiques, nous permet-elle de développer des projets ambitieux ? Deux ans ou même quatre ans sont-ils suffisants pour réinsérer des jeunes dans un quartier et leur permettre d'évoluer. Mais est-ce également suffisant pour pouvoir refaire de l'éducation populaire ? »

DEUX REGARDS CROISÉS SUR
L'ANIMATION ET L'ÉDUCATION POPULAIRE :
AUDREY BAUDEAU ET FRANCIS LEBON

En complément des interventions issues de cette conférence de consensus, nous avons sollicité deux acteurs et observateurs de l'animation sur la question des liens entre animation et éducation populaire. Ils réagissent également par rapport à la démarche de la conférence de consensus ; à partir des débats retranscrits et de l'avis du jury : une mise à distance fructueuse et d'autres regards.

Audrey Baudeau est animatrice coordinatrice du conseil de la jeunesse à Paris (VII^e et XV^e arrondissements) et docteur en sciences de l'éducation, sa thèse porte sur la question laïque dans le domaine scolaire dans l'entre-deux-guerres. Francis Lebon, ancien animateur, est sociologue et docteur en sciences de l'éducation, auteur du livre *Une politique de l'enfance, du patronage au centre de loisirs*, Paris, L'Harmattan, 2005.

Dans vos recherches et votre pratique, avez-vous repéré l'impact et l'héritage de l'éducation populaire ?

Audrey Baudeau : « Pour parler d'héritage de l'éducation populaire, il faudrait avoir une connaissance de ce qu'elle a été avant nous et être quelque peu d'accord quant à une histoire de l'éducation populaire... Pour ma part (*via* mes recherches pour ma thèse et ma pratique), je repère l'héritage des valeurs de formation à la citoyenneté, d'émancipation individuelle et collective propres à l'éducation populaire dans l'animation en centre de vacances lorsque ces derniers posent un projet pédagogique qui impulse un projet de vie à construire individuellement et collectivement sur le temps des vacances. Je repère ces valeurs aussi au sein des conseils de la jeunesse qui me semblent être une forme “moderne” d'éducation populaire reprenant pour autant les valeurs “traditionnelles” à la base de l'éducation populaire. »

Francis Lebon : « L'animation des patronages, puis des centres de loisirs, est objectivement traversée par l'éducation populaire, car elle vise l'encadrement de tous les enfants guettés par les “dangers de la rue”, en raison de l'absence des parents qui travaillent pendant les vacances scolaires. Mais si l'on abandonne cette perspective “réaliste” pour adopter une approche “nominaliste”, les choses s'avèrent plus incertaines. Il semble que, par le passé, les promoteurs de “l'éducation populaire” ciblaient les (jeunes) adultes et très peu les enfants. Aujourd'hui, la catégorie d’“éducation populaire” ne me paraît pas être au cœur des préoccupations des animateurs de terrain. Peut-être parce que leurs publics se sont diversifiés et comprennent aussi, à présent, des enfants issus des classes moyennes. »

Dans ce que vous avez pu lire de la conférence de consensus, avez-vous repéré des éléments qui pourraient enrichir la réflexion sur l'animation ?

Audrey Baudeau : « L'avis du jury présente des éléments qui me semblent très importants :

- [L'éducation populaire] ne fait pas de politique, elle est politique. Elle intervient dans le champ de l'éveil politique et citoyen, en permettant une prise de conscience de soi et des autres, de ce qui se passe autour de nous et nous invite à prendre parti.
- Elle propose une démarche de réappropriation des espaces publics et des territoires et devrait s'inspirer d'une approche basée sur la proximité locale.
- L'éducation populaire doit aider à la compréhension du monde en partant du principe qu'il n'y a ni hiérarchie des savoirs, ni hiérarchie des cultures. La diversité de ces dernières constitue bien au contraire un enrichissement.
- Le dépassement de l'autocensure : en donnant la possibilité à chacun d'être acteur et de prendre des risques. L'éducation populaire doit donner la capacité à chacun d'oser.
- À cet effet, une charte de l'éducation populaire à Paris élaborée par la Ville et avec l'ensemble des acteurs devra préciser les valeurs défendues et mettre en perspective les pratiques dans l'objectif de permettre à chacun d'être acteur de transformations sociales et d'être valorisé dans ce rôle. Dans ce cadre, il nous semble qu'une collectivité doit définir les conditions d'une hétérogénéité. Cette charte devra s'inscrire également dans un souci de promotion de l'éducation populaire et d'une communication autour des acteurs et des pratiques existants et émergents. »

Francis Lebon : « Ce qui pose question est peut-être l'illusion d'être "au service de tous" et l'affirmation normative selon laquelle il n'y a pas, dans le monde social, de hiérarchies entre les savoirs, les cultures, etc. Je pense que cette approche généreuse des cultures populaires souffre de ce que Claude Grignon et Jean-Claude Passeron, dans *Le savant et le populaire*, appellent la dérive populiste. En sacralisant les cultures populaires comme des entités dotées d'une autosuffisance symbolique (de sens), on oublie les caractéristiques qu'elles doivent aux rapports de domination entre classes sociales. Et s'il existe bien une "culture du pauvre", il faudrait notamment penser ses relations avec la culture de masse qui, de fait, est souvent méprisée dans le monde de l'action culturelle. »

Comment aujourd'hui – et demain – l'éducation populaire peut-elle investir le champ de l'animation ? Quel référentiel d'action, de formation, quels liens, quels enrichissements ?

Audrey Baudeau : « Il faut penser l'animation en termes de formation et de construction individuelle et collective et non en termes de consommation d'activités pour que l'éducation populaire investisse pleinement de ses valeurs l'animation. L'animation ne doit pas être occupationnelle seulement ; si elle doit permettre le loisir, le jeu, le plaisir, la détente, elle doit continuellement les conjuguer à des valeurs. Ainsi ce n'est pas le jeu qui est en discussion mais le jeu consommé et occupationnel ; le jeu doit être vecteur de valeurs : complicité, partage, échange, transmission... Un projet éducatif, pédagogique, doit être pensé et ce de manière à être décliné selon les différentes formes de l'éducation populaire et de l'animation qui doivent être en lien, au moins liées par un projet commun.

La formation des professionnels de l'animation doit être au cœur des préoccupations. Trop souvent considérée comme un *job* d'étudiant ou d'été, l'animation ne met pas en valeur ses professionnels. Ce sont des emplois non considérés dans notre société, et mal payés. La vraie force serait d'allier des acteurs de l'animation bénévoles, volontaires garants d'un certain dynamisme et d'une spontanéité à des acteurs professionnels formés, compétents, reconnus, valorisés et payés garants d'un projet commun éducatif.

La formation pédagogique des animateurs professionnels me semble importante. Nous, animateurs des conseils de la jeunesse, avons reçu une formation sur deux jours menée par l'ANACEJ (Nathalie Rossini) et l'INJEP (Denis Adam) à l'INJEP, qui était vraiment pertinente, notamment sur la méthode d'animation des réunions pour petit, moyen, grand groupes, jusqu'au montage de projet, la manière de favoriser la prise de parole des jeunes, la façon de trouver sa place en tant qu'animateur entre les élus, l'administration, les jeunes. Cette formation initiale s'est poursuivie et se poursuit toujours par une formation continue lors de journées de réflexion et de discussion, au moins une fois par an avec d'autres animateurs (l'échange de pratiques donnant souvent les meilleures réponses). La formation du BAFA me semble pertinente également. Employer des gens qui ont le BAFA pour exercer une fonction d'animation, c'est toujours mieux. Par ailleurs, les premiers animateurs embauchés comme moi sur ce poste ont reçu une formation par la Ville de Paris sur ses services et les différents rouages administratifs. D'une manière générale, une formation sur la Ville dans laquelle on exerce peut être très intéressante. Pour nous, sur Paris et sa complexité, c'était très utile.

Mais, trop souvent il n'y a pas de formation spécifique, le BAFA n'est même pas considéré comme nécessaire, parce que l'on ne considère pas les fonctions d'animation comme des emplois. La formation a du sens pour les animateurs professionnels qui considèrent que ce n'est pas un *job* d'étudiant mais leur métier. Pour moi, formation, rémunération, statut du poste et considération de l'emploi vont ensemble. Cela ne sert à rien d'aborder la question de la formation sans aborder les autres. Dans l'ordre, (j'insiste), il faudrait une sincère considération des métiers de l'animation ce qui entraînerait la volonté de former les personnes embauchées (avec un statut et un poste honnêtes).

L'enrichissement serait la participation réelle des jeunes dans les décisions, les actions et les choix des structures d'animation ou d'éducation populaire. Autonomie et responsabilité des jeunes dans ces domaines qui les concernent. Par exemple, en ce qui concerne les conseils de la jeunesse parisiens, les jeunes ont décidé de leur fonctionnement, ont élaboré des chartes de fonctionnement, et réfléchissent régulièrement à la forme et au fond de leur instance. Ils ne "consomment pas du projet" au sein de ces instances ; l'animateur ne réfléchit et ne décide pas seul à la place des jeunes. »

Francis Lebon : « Il faudrait peut-être aussi s'intéresser davantage aux relations instaurées entre classes sociales, ce qui permettrait de renouveler l'actualité de l'éducation populaire qui connaît, depuis les années 1990, un certain regain parmi les cadres de l'animation. Mais que faire concrètement, une fois écartée la vision angélique des rapports sociaux ? La question est trop vaste pour un seul homme, mais peut-être que les animateurs pourraient, notamment, s'intéresser davantage aux caractéristiques sociales de leurs publics souvent soumis à la ségrégation sociale et spatiale. Les animateurs sont souvent happés par les urgences dictées par l'exercice du métier sans avoir le temps de mettre en place des dispositifs permettant d'"objectiver" les publics dont ils s'occupent. »

Comment une collectivité territoriale peut-elle investir la question de l'éducation populaire et de l'animation ?

Audrey Baudeau : « Campagne d'information pour promouvoir les structures existantes ; formation des animateurs, des éducateurs et valorisation de leur travail par des statuts et des postes de travail corrects ; mise à disposition des lieux de la Ville pour les structures d'animation ou d'éducation populaire ; proposition de participation (codécision) à des projets politiques de la Ville ; considération et valorisation des actions menées par les structures d'éducation populaire ; création d'un service d'éducation populaire au sein du service Jeunesse afin de mettre en lien les différentes formes d'éducation populaire et qui serait garant et porteur du projet éducatif.

Une collectivité territoriale peut investir l'éducation populaire et l'animation en leur permettant de s'exprimer, d'exister, en les aidant matériellement et en étant garante du sens, du projet éducatif porteur de valeurs cohérent avec la politique générale sans pour autant vouloir récupérer la portée des actions à des fins électoralistes, sans en faire un outil politique. Considération sans récupération... Mettre en priorité l'action par et pour les jeunes plutôt que les élections. »

Francis Lebon : « Les enquêtes de l'INSEE montrent une explosion des effectifs d'animateurs depuis plus de 20 ans. Ils sont plus de 110 000 aujourd'hui. C'est une population jeune (la moyenne d'âge des animateurs oscille entre 32 et 34 ans) qui est à présent aux trois quarts féminine. Les animateurs forment un groupe professionnel aux origines sociales relativement populaires, avec un assez faible niveau d'études. En 2002, par exemple, les trois quarts des animateurs avaient un diplôme qui ne dépassait pas le baccalauréat.

Je crois que les collectivités locales, en investissant le champ de l'éducation populaire, devraient s'intéresser aux conditions d'emploi des animateurs. C'est un métier où règnent les temps partiels, le travail en dehors des lieux et des horaires habituels, avec une large proportion d'emplois publics précaires. Le principal statut des animateurs, dont la part est relativement constante, est celui des contractuels et des vacataires (44 % en 1990, 41 % en 2002). Depuis 1990, la proportion d'animateurs caractérisée par moins de 5 ans d'ancienneté passe de 65,3 % à 72,7 %. Bref, la relative reconnaissance des métiers de l'animation a produit très peu d'effets sur les conditions d'emploi des agents qui semblent fréquemment en situation de sous-emploi. Comment une politique publique qui s'appuie sur des agents soumis à l'instabilité de l'emploi peut-elle espérer avoir des effets durables ? »

L'avis du jury⁵

Les trois questions auxquelles répond ce texte ont été posées par le cabinet de Clémentine Autain pour la Ville de Paris.

Question 1. Qu'est-ce que l'éducation populaire aujourd'hui : rôle, objectifs et sens dans une société qui connaît un niveau d'instruction élevé et une abondante pratique de loisirs à caractère consumériste ?

Question 2. Quelles peuvent en être les applications concrètes : quelles actions envisager pour quels publics ?

Question 3. Une collectivité locale peut-elle, et selon quelles modalités, faire évoluer les partenaires associatifs intervenant dans le champ des loisirs vers une meilleure prise en compte des principes structurants de l'éducation populaire ? En connaît-on des illustrations récentes ?

Préambule

Ainsi que les différentes interventions l'ont laissé apparaître, ce qui caractérise l'éducation populaire aujourd'hui c'est son caractère composite, il importe de le reconnaître. Elle est le fruit de son histoire d'hier et d'aujourd'hui. Elle est portée par une grande diversité d'acteurs : associations, collectivités, individus. S'il est important de prendre en compte l'histoire et les structures qu'elle a vu naître, il faut tout autant considérer l'émergence de nouveaux acteurs, de nouvelles pratiques, de nouveaux outils. L'éducation populaire aujourd'hui suppose donc nécessairement une dialectique entre mémoire et actualité. L'éducation populaire est éducation et action au service de tous. Nous la pensons comme une démarche globale qui prend en compte et s'adresse à tous les individus, tout au long de leur vie. La restriction, *a priori*, de ses activités ou de ses missions à une catégorie de la population ne semble pas pertinente. De même, elle ne se définit pas par des champs d'activité, mais par une démarche particulière qui lui est propre. Elle ne fait pas de politique, elle est politique. Elle intervient dans le champ de l'éveil politique et citoyen, en permettant une prise de conscience de soi et des autres, de ce qui se passe autour de nous et nous invite à prendre parti.

Il convient de porter une attention particulière au vocabulaire utilisé, aux glissements sémantiques qui, comme la notion de public, segmente la population en catégories administratives. Il n'est jamais neutre de choisir de parler de « publics », d'« usagers » ou d'« adhérents ». On y restitue d'emblée l'autre dans un rapport particulier qui parfois le limite à un aspect de son statut ou de son identité (public, RMiste...) là où les espaces de l'éducation populaire peuvent permettre de travailler les autres composantes de nos identités. Il en va de même de l'utilisation de mots comme « scolaire », « périscolaire » ou « extrascolaire » qui tendent à positionner l'ensemble de la vie d'un enfant dans son seul rapport à l'école. Ne vaut-il pas mieux parler de temps de l'école, de temps de la famille, de temps des loisirs, de temps de la création, de temps de la formation ?

Le jury souligne également l'importance d'une diversification des méthodes et des acteurs. En ce sens, il encourage l'articulation entre mémoire et évolutions. Il s'agit de prendre en compte, à la fois la richesse de ce qui a pu se mener par le passé et les pratiques et les acteurs en émergence. L'éducation populaire, c'est aussi la capacité de repérer les désaccords et d'en formuler les termes pour que, dans une dialectique pratiques sociales/analyse, ils puissent évoluer.

5/ Voir composition page 5.

Deux désaccords majeurs ont été repérés au sein du jury :

1) La question de la complémentarité avec l'école.

La complémentarité de mission entre l'éducation populaire et l'école, notamment dans sa dimension réparatrice ou compensatoire, fut pointée comme incontournable par certains d'entre nous (aide aux devoirs...), là où une autre partie du jury, tout en entendant cette complémentarité de fait qui semble parfois exister, n'a pas souhaité l'inscrire en tant qu'objectif d'emblée.

2) La question des pratiques.

Pour les uns, pratiquer une activité sportive ou culturelle est en soi une démarche d'éducation populaire qui contribue à une transformation sociale puisqu'elle permet à chacun de construire son identité, etc. Pour les autres, c'est la démarche mise en œuvre qui peut faire, si elle est construite en ce sens, qu'une pratique sportive ou culturelle soit éducative et contribue à faire de ses pratiquants des acteurs de transformation sociale.

Enfin, trois questions sont restées ouvertes :

1) La question de l'articulation entre dimension individuelle et dimension collective.

Le lien individu collectif semble également devoir être retravaillé. Si le jury a convenu dans son ensemble qu'il y avait une articulation à faire entre les deux :

- pour les uns, il faut d'abord changer l'individu pour changer le collectif ;
- pour d'autres, c'est le collectif qui fait évoluer chaque personne ;
- pour d'autres, enfin, c'est une interaction permanente entre l'individu et le collectif qui doit aujourd'hui caractériser l'éducation populaire.

2) La question d'un service civique/civil.

À la question de la place à tenir pour l'éducation populaire dans le cadre d'un service civique ou civil, notamment en étant à la base d'une large concertation sur le sujet, le jury n'a pas non plus trouvé de position unanime.

3) La question de la transformation sociale.

Enfin, par rapport à la transformation sociale, les termes en soi ont engendré des débats au sein du jury. En effet, s'agit-il pour l'éducation populaire d'agir dans le sens d'une transformation de la société (transformation univoque) ou bien de former des acteurs de transformations sociales avec le risque que celles-ci soient très diverses.

Question 1

Qu'est-ce que l'éducation populaire aujourd'hui : rôle, objectifs et sens dans une société qui connaît un niveau d'instruction élevé et une abondante pratique de loisirs à caractère consumériste ?

Les objectifs que l'on peut prêter à l'éducation populaire sont les suivants et forment une globalité dans laquelle nous n'avons pas souhaité mettre un ordre de priorité :

- Il s'agit d'assurer la formation du citoyen en dehors de l'école.
- L'éducation populaire est par nature politique : elle doit permettre d'être auteur et acteur de sa vie et du monde. Elle donne ainsi les moyens à tous d'être acteurs de transformations sociales. En cela, elle insuffle de l'utopie, en montrant que la société peut changer et en tentant de contrer la résignation généralisée.

- L'éducation populaire doit largement contribuer au développement de la démocratie participative en s'inscrivant dans tous les espaces que celle-ci engage, mais également en développant elle-même des lieux et des pratiques permettant l'expression et la création de liens.
- Elle a pour objectif de promouvoir et de permettre l'expression, le débat, la prise de position, en acceptant les conflits et en apprenant à les gérer.
- Elle propose une démarche de réappropriation des espaces publics et des territoires et devrait s'inspirer d'une approche basée sur la proximité locale.
- Il lui faut penser des méthodes et des démarches qui permettent une mixité des populations et des générations, selon les potentialités des activités concernées.
- L'éducation populaire doit aider à la compréhension du monde en partant du principe qu'il n'y a ni hiérarchie des savoirs, ni hiérarchie des cultures. La diversité de ces dernières constitue bien au contraire un enrichissement.
- Elle peut offrir des espaces de socialisation qui permettent l'articulation de l'individuel et du collectif (favorisant l'apprendre ensemble à partir des savoirs de chacun).
- Elle permet de prendre conscience de son individualité en encourageant chacun à être un peu plus lui-même, en expérimentant d'autres rôles. L'individuel et le collectif sont liés dans une dialectique, voire une réciprocité permanente et cela doit pouvoir se retrouver dans l'approche de l'éducation populaire.
- Une de ses déclinaisons peut être la médiation et la réparation pour tous, dans la perspective d'avoir la vie pour progresser.

Question 2

*Quelles peuvent en être les applications concrètes :
quelles actions envisager pour quels publics ?*

Les moyens d'actions de l'éducation populaire sont principalement :

- L'interaction entre la pratique, la réflexion et l'expérimentation. L'éducation populaire relève toujours à la fois de la pratique et de l'idée ou, pour le dire comme Denis Adam, de l'« agora » et de l'« atelier ». En cela, elle invite à l'expérimentation.
- Les projets formateurs issus d'initiatives locales qui favorisent le dialogue entre les générations, la population, les communautés : ce qui permet de prendre en compte la diversité des cultures comme facteur d'enrichissement et de reconnaissance mutuelles.
- La reconnaissance et l'intégration de l'individu au sein d'un collectif : ce qui permet de valoriser les savoirs de chacun dans un esprit d'échange et de mutualisation, et dans une interaction entre les dimensions individuelles et collectives. Cette façon d'être acteur et auteur du projet donnera plaisir et sens.
- La diversification des modes d'apprentissage. Les savoirs et les pratiques ne sont pas hiérarchisés et seront soutenus et développés dans la perspective d'une diversification des modes d'apprentissages.
- La formation au débat. Les différents acteurs doivent être formés à la prise de parole et à la conduite de débats (pouvant être conflictuels) dans un souci d'élaboration constructive.
- Le dépassement de l'autocensure : en donnant la possibilité à chacun d'être acteur et de prendre des risques. L'éducation populaire doit donner la capacité à chacun d'oser.
- La nécessaire réappropriation des espaces publics et la promotion de l'expression au sein des structures. On note une demande d'amélioration d'accès et une souplesse d'accueil dans les lieux publics.

Dans les actions à envisager, il appartient à tous de réfléchir sur les moyens « d'aller chercher les gens là où ils sont » et de savoir partir aussi de ce dont ils sont eux-mêmes porteurs pour

dépasser l'intention et permettre de passer à l'acte de façon durable. Pour toutes ces démarches, l'éducation populaire s'appuiera sur différents partenaires, relais, ressources en mutualisant les compétences dans un souci de complémentarité. Enfin, il nous semble important de développer la représentativité des acteurs dans les structures (par exemple le conseil de la jeunesse qui pourrait représenter de manière plus adéquate la jeunesse parisienne) et de travailler à l'accueil et à l'intégration de nouveaux bénévoles, adhérents...

Question 3

Une collectivité locale peut-elle, et selon quelles modalités, faire évoluer les partenaires associatifs intervenant dans le champ des loisirs vers une meilleure prise en compte des principes structurants de l'éducation populaire ? En connaît-on des illustrations récentes ?

Avec la décentralisation, les collectivités locales se retrouvent aujourd'hui de fait devant de nouvelles responsabilités. Elles sont devenues un interlocuteur direct des acteurs de l'éducation populaire. Elles-mêmes peuvent être porteuses de démarches d'éducation populaire. Cependant, cela pose une question politique que le jury n'a pas eu le temps de débattre de manière collective ; si les collectivités prennent de nouvelles responsabilités, la question du rôle et de la responsabilité de l'État reste posée.

Les collectivités ont à travailler à la fois sur les modes de partenariat qu'elles établissent avec les différents acteurs, et sur les démarches qu'elles mettent en œuvre directement.

■ Transversalité

La Ville de Paris doit garantir une approche transversale de l'éducation populaire et son portage par l'ensemble des délégations et des services. À cet effet, une délégation d'éducation populaire doit voir le jour. De même, un chargé de mission doit pouvoir assurer ce portage et cette transversalité.

■ Relations avec les associations

La Ville de Paris doit retravailler son approche des appels d'offre : soit pour y adjoindre des conditions permettant de mettre en œuvre des démarches d'éducation populaire associant les habitants, les structures de proximité, soit pour inventer une nouvelle procédure plus partenariale et coconstruite avec les acteurs d'éducation populaire. Dans tous les cas, la question du rapport aux acteurs locaux du territoire et la recherche d'une évaluation qualitative doivent être privilégiées. Il sera judicieux de repérer et de prendre en compte les acteurs et les pratiques en émergence. À cet effet, une charte de l'éducation populaire à Paris élaborée par la Ville et avec l'ensemble des acteurs devra préciser les valeurs défendues et mettre en perspective les pratiques dans l'objectif de permettre à chacun d'être acteur de transformations sociales et d'être valorisé dans ce rôle. Dans ce cadre, il nous semble qu'une collectivité doit définir les conditions d'une hétérogénéité. Cette charte devra s'inscrire également dans un souci de promotion de l'éducation populaire et d'une communication autour des acteurs et des pratiques existants et émergents.

■ Réappropriation des espaces publics

De nombreux espaces publics ont été confisqués et sont devenus privés (école, hall de mairie ou conservatoire). La rue elle-même est parfois interdite de débats, voire de circulation. Il est du rôle de la collectivité de permettre, et d'accompagner si besoin est, l'accès indispensable à ces lieux de proximité dans toute leur diversité. Ces lieux peuvent consti-

tuer des espaces de débats, spontanés ou suscités, préludes à des actions locales. Ces lieux doivent aussi permettre l'expression artistique et culturelle ; en ce sens, il serait bon de retravailler les règlements qui les régissent, afin qu'ils soient réellement publics (par exemple : les squares sont régis par un règlement interdisant d'y jouer de la musique et ce quelle que soit l'heure du jour).

■ Formations des intervenants

La Ville de Paris doit également soutenir, voire organiser de façon partenariale, les formations d'intervenants salariés ou bénévoles nécessaires à la mise en œuvre des démarches d'éducation populaire qu'elle soutient ou initie. Ces intervenants doivent être à la fois des « facilitateurs » (de démarches, de projets) et des « complexificateurs » (analyse et compréhension des contextes et des situations). Il peut être intéressant d'inciter à ce que ces démarches réunissent des intervenants de différentes structures, de la Ville et d'associations, de bénévoles et de salariés. La Ville de Paris veillera à ce que ces formations allient savoirs et pratiques.

■ Utopie militante

Comme exposé dans le préambule, l'éducation populaire a été portée par une utopie militante : « Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait », pour citer Marc Twain. En analysant ce qui paraît impossible aujourd'hui, la Ville de Paris, moteur de l'éducation populaire, doit s'inscrire dans cette histoire et réaffirmer sa vocation d'acteur de la transformation sociale.

Ouvrages

- BOURRIEU J.,
L'éducation populaire réinterrogée,
L'Harmattan, Paris, 2001.

- FEDERATION FRANÇAISE DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE,
ACTES DE L'UNIVERSITE INTERNATIONALE DE L'EDUCATION POPULAIRE,
*Interroger les politiques publiques : nouveaux scénarios pour une véritable
démocratie de participation*,
INJEP, Marly-le-Roi, 1999.

- POUJOL G. (dir.),
Éducation populaire : le tournant des années 70,
L'Harmattan, coll. « Débats Jeunesses », Paris, 2000.

- RICHEL J.-C.,
Villes éducatrices et éducation populaire,
INJEP, Marly-le-Roi, 2006.

Revue

- « Éducation populaire : un bel avenir ? »,
Politis, n° 44, hors série, septembre 2006.

- « Les pratiques contemporaines de l'éducation populaire »,
Pratiques de formation–analyses, n° 49, juin 2005.

- « L'éducation populaire au risque du local »,
Territoires, n° 338, mai 1993.

Sites Internet

- www.mille-et-une-vagues.org/ocr
Site du collectif Éducation populaire et transformation sociale.

- www.unsa-education.org/sep/
Site du Syndicat d'éducation populaire.

- act.apinc.org/
Site d'Arc en ciel Théâtre.

